



Organisation
des Nations Unies
pour l'éducation,
la science et la culture



Objectifs de
développement
durable

WORDS
INTO
ACTION
TO ADDRESS ANTI-SEMITISM

osce
ODIHR

Prévenir l'antisémitisme par l'éducation

*Lignes directrices à l'intention
des décideurs politiques*

Prévenir l'antisémitisme par l'éducation

*Lignes directrices à l'intention
des décideurs politiques*

Publié en 2018 par l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) 7, place de Fontenoy, 75352 Paris 07 SP, France
et
l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE),
Bureau des institutions démocratiques et des droits de l'homme (BIDDH)
Ul. Miodowa 10, 00-251 Varsovie, Pologne

© UNESCO et OSCE, 2018

UNESCO ISBN: 978-92-3-200166-5



Œuvre publiée en libre accès sous la licence Attribution-ShareAlike 3.0 IGO (CC-BY-SA 3.0 IGO) (<http://creativecommons.org/licenses/by-sa/3.0/igo/>). Les utilisateurs du contenu de la présente publication acceptent les termes d'utilisation de l'Archive ouverte de libre accès UNESCO (www.unesco.org/open-access/terms-use-ccbysa-fr).

Titre original : *Addressing Anti-Semitism through Education – Guidelines for Policymakers*

Publié en 2018 par l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) et l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE), Bureau des institutions démocratiques et des droits de l'homme (BIDDH)

Les désignations employées dans cette publication et la présentation des données qui y figurent n'impliquent de la part de l'OSCE/BIDDH ou de l'UNESCO aucune prise de position quant au statut juridique des pays, territoires, villes ou zones, ou de leurs autorités, ni quant au tracé de leurs frontières ou limites.

Les auteurs, ainsi que les organisations et les institutions cités dans cette publication, sont responsables du choix et de la présentation des faits contenus sur leurs sites web et dans les ressources présentées. Ils sont également responsables des idées et des opinions exprimées dans cette publication, qui ne reflètent pas nécessairement les points de vue de l'OSCE/BIDDH ou de l'UNESCO et n'engagent en aucune façon les deux organisations.

Création graphique : Nona Reuter

Imprimé par l'OSCE/BIDDH

Imprimé en Pologne par Poligrafus Jacek Adamiak

REMERCIEMENTS

Le BIDDH et l'UNESCO tiennent à remercier les membres de la composante Éducation du Groupe d'experts du projet « Des paroles aux actes pour lutter contre l'antisémitisme », qui ont apporté leurs conseils quant à l'orientation et au contenu des présentes lignes directrices en matière de politiques éducatives :

Nevena Bajalica, Maison Anne Frank, Pays-Bas

Johanna Barasz, Délégation interministérielle à la lutte contre le racisme, l'antisémitisme et la haine anti-LGBT (DILCRAH), France

Deidre Berger, American Jewish Committee Berlin, Lawrence & Lee Ramer Institute for German-Jewish Relations, Allemagne

Werner Dreier, **erinnern.at** (Nationalsozialismus und Holocaust: Gedächtnis und Gegenwart), Autriche

David Feldman, Pears Institute for the Study of Antisemitism at Birkbeck, Université de Londres, Royaume-Uni

Derviş Hizarci, Kreuzberger Initiative Gegen Antisemitismus (KIGa), Allemagne

Lucja Koch, Musée de l'histoire des Juifs polonais (POLIN), Pologne

Monika Kovács, Université Eötvös Loránd, Institut de psychologie interculturelle et d'éducation, Hongrie

Peder Nustad, Centre d'études sur l'Holocauste et les minorités religieuses, Oslo, Norvège

Misko Stanisc, Terraforming, Pays-Bas/Serbie/Suède

Mark Weitzman, Centre Simon Wiesenthal, États-Unis d'Amérique/Alliance internationale pour la mémoire de l'Holocauste (IHRA)

Robert Williams, Musée du mémorial de l'Holocauste des États-Unis, États-Unis d'Amérique/IHRA

Nous leurs sommes extrêmement reconnaissants d'avoir consacré du temps à cette initiative, ainsi que d'avoir partagé leur expertise.

Le BIDDH et l'UNESCO souhaitent également exprimer leur gratitude aux personnes qui ont révisé cette publication ou apporté une contribution précieuse à son élaboration :

Rabbin Andrew Baker, représentant personnel du Président en exercice de l'OSCE pour la lutte contre l'antisémitisme, États-Unis d'Amérique

Peter Carrier, Institut Georg Eckert pour la recherche internationale sur les manuels scolaires, Allemagne

Elana Haviv, Generation Human Rights, États-Unis d'Amérique

Danny Stone, Antisemitism Policy Trust, Royaume-Uni

Cette publication s'appuie sur les précédentes directives pédagogiques intitulées *Addressing Antisemitism: Why and How? A Guide for Educators* – [Lutter contre l'antisémitisme : pourquoi et comment ? Guide à l'intention des éducateurs], élaborées en 2007 par le BIDDH et l'École internationale pour l'enseignement de la Shoah de Yad Vashem, en Israël. Le BIDDH et l'UNESCO expriment une reconnaissance toute particulière au personnel de Yad Vashem, Richelle Budd Caplan et Jane Jacobs, qui ont révisé cette publication à la lumière de leur grande expertise.

Cette publication a été traduite en français par Chantal Lyard, consultante indépendante.

TABLE DES MATIÈRES

AVANT-PROPOS par Ingibjörg Sólrún Gísladóttir, Directrice du Bureau des institutions démocratiques et des droits de l'homme de l'OSCE	3
AVANT-PROPOS par Audrey Azoulay, Directrice générale de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture	5
RÉSUMÉ EXÉCUTIF	7
Quels sont les enjeux ?	7
Pourquoi est-ce un sujet de préoccupation pour les gouvernements ?	7
Que peuvent faire les décideurs politiques et les professionnels de l'éducation ?	9
1. INTRODUCTION	11
Que peut réaliser l'éducation ?	14
Des lignes directrices en matière d'éducation, pourquoi ?	15
Structure du Guide	18
2. COMPRENDRE L'ANTISÉMITISME	19
2.1 L'impact de l'antisémitisme	20
2.2 Caractéristiques	21
2.3 Variations contemporaines	22
3. PRÉVENIR L'ANTISÉMITISME PAR L'ÉDUCATION : PRINCIPES DIRECTEURS	27
3.1 Recourir à une approche fondée sur les droits humains	28
3.2 Renforcer la résilience des élèves et ne pas exacerber le problème	30
3.3 Favoriser la pensée critique	32
3.4 Intégrer une perspective de genre pour démasquer les préjugés	36
3.5 Renforcer la complémentarité avec l'éducation à la citoyenneté mondiale	36
4. COMMENT SENSIBILISER LES ÉLÈVES À L'ANTISÉMITISME	41
4.1 Principaux thèmes et enjeux	42
4.1.1 Sensibiliser les élèves aux stéréotypes antisémites	42
4.1.2 Enseigner aux élèves l'histoire de l'Holocauste	47

4.1.3 Sensibiliser les élèves à l'antisémitisme dans le cadre de l'enseignement de l'histoire contemporaine	50
4.1.4 Prévenir l'antisémitisme par l'éducation aux médias et à l'information (MIL)	51
4.2 Modalités de mise en œuvre	55
4.2.1 Approches scolaires globales	55
4.2.2 Formation des enseignants	57
4.2.3 Programmes scolaires, manuels et matériel pédagogique	59
4.2.4 Musées, bibliothèques et sites mémoriaux	62
4.2.5 Rôle des établissements d'enseignement supérieur	65
4.2.6 Partenariats de la société civile	66
4.2.7 Éducation non formelle et enseignement professionnel	67
5. PRÉVENIR LES MANIFESTATIONS D'ANTISÉMITISME DANS L'ÉDUCATION	71
5.1 Approches visant à prévenir les manifestations d'antisémitisme dans les contextes éducatifs	72
5.1.1 Approches réactives pour les établissements d'enseignement élémentaire et secondaire	72
5.1.2 Approches réactives spécifiques pour les établissements d'enseignement supérieur	76
5.2 Stratégies gouvernementales	77
ANNEXES	83
Annexe 1 : Ressources à l'intention des acteurs de l'éducation	84
Annexe 2 : Exemples de clichés et de mêmes antisémites	88
Annexe 3 : Exemples de symboles antisémites	92
Annexe 4 : Définition pratique de l'antisémitisme adoptée par l'Alliance internationale pour la mémoire de l'Holocauste (IHRA)	93
Annexe 5 : Définition pratique de la négation et de la distorsion de l'Holocauste adoptée par l'Alliance internationale pour la mémoire de l'Holocauste (IHRA)	95

AVANT-PROPOS

par Ingibjörg Sólrún Gísladóttir, Directrice du Bureau des institutions démocratiques et des droits de l'homme de l'OSCE

L'antisémitisme, le racisme, la xénophobie et d'autres formes d'intolérance et de discrimination, y compris envers les musulmans et les chrétiens, représentent non seulement une menace pour la sécurité des personnes et des communautés qui en subissent les effets, mais peuvent aussi contribuer à créer le climat toxique nécessaire au développement de l'extrémisme, du terrorisme et de la criminalité. C'est pourquoi la lutte contre l'intolérance et la discrimination par la promotion du dialogue et du respect et de la compréhension mutuels doit être une priorité absolue de la communauté internationale dans ses efforts pour assurer la paix et la stabilité aux niveaux local et régional.

Les États participants de l'OSCE ont reconnu dans de nombreux engagements et décisions de cette organisation l'importance cruciale de l'éducation dans la lutte contre les idées fausses et les préjugés. À Sofia, en 2004, ils se sont engagés à promouvoir, le cas échéant, des programmes éducatifs pour combattre l'antisémitisme. Plus important encore, dans la Déclaration de Bâle adoptée par le Conseil ministériel en 2014, ils ont condamné toutes les manifestations d'antisémitisme s'engageant à mener des actions concertées pour lutter contre l'antisémitisme dans toute la zone OSCE. Par ailleurs, ils ont demandé au Bureau des institutions démocratiques et des droits de l'homme (BIDDH) de l'OSCE de « faciliter entre les États participants l'échange de bonnes pratiques sur les initiatives éducatives et d'autres mesures, afin de les sensibiliser à l'antisémitisme et de surmonter les obstacles à l'enseignement de l'Holocauste ». Ces obligations internationales demeurent aussi pertinentes aujourd'hui qu'elles l'étaient alors.

C'est dans cet esprit que le BIDDH continuera d'élaborer des outils pédagogiques pour lutter contre l'antisémitisme, reconnaissant que les éducateurs ont accès à un public extraordinairement vaste de jeunes femmes et hommes, et qu'ils ont la possibilité de les aider à devenir des citoyens responsables et respectueux. Un discours de provocation et de haine fondé sur des idées fausses qui ne serait pas remis en question peut mener à la violence, aux crimes de haine et à des sociétés où règne un climat de peur.

Cette publication a été élaborée grâce au partenariat solide et durable qui lie le BIDDH et l'UNESCO. Elle complète une co-publication antérieure qui s'intitule *Principes directeurs à l'attention des éducateurs pour combattre l'intolérance et la discrimination à l'encontre des musulmans – Aborder l'islamophobie à travers l'éducation*, et s'inscrit dans le cadre du projet « Des paroles aux actes pour lutter contre l'antisémitisme » du BIDDH, financé grâce à la générosité du ministère allemand des Affaires étrangères.

Ces lignes directrices à l'intention des décideurs politiques proposent des moyens concrets pour lutter contre l'antisémitisme, combattre les préjugés et promouvoir la tolérance par l'éducation, en élaborant des programmes qui reposent sur un cadre de droits

humains, sur l'éducation à la citoyenneté mondiale, l'inclusion et l'égalité des genres. J'espère qu'elles aideront les pouvoirs publics, notamment les décideurs politiques, les parlementaires, les responsables de l'éducation et les administrateurs d'université, à mettre en place des mécanismes et des programmes scolaires pouvant lutter efficacement contre l'antisémitisme, dans le cadre de leurs efforts pour combattre toutes les manifestations de préjugés et de discrimination.



Ingibjörg Sólrún Gísladóttir,
Directrice du Bureau des institutions démocratiques et des droits de l'homme de l'OSCE

AVANT-PROPOS

par Audrey Azoulay, Directrice générale de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture

Cette publication est le premier guide d'orientation pédagogique de l'UNESCO, spécifiquement conçu pour traiter le problème de l'antisémitisme contemporain, à une époque où, malheureusement, le besoin devient de plus en plus pressant, que ce soit dans les écoles, les universités ou d'autres établissements d'enseignement.

Dans le monde entier, où qu'elles vivent, les communautés juives font face à des menaces croissantes. À Bruxelles, à Copenhague ou à Paris, elles ont été la cible d'attaques terroristes. Par ailleurs, la crainte de harcèlement ou d'agressions physiques antisémites a augmenté, en particulier près des centres du patrimoine culturel et religieux juif, notamment les synagogues, les musées et les écoles. Alors que les survivants de l'Holocauste disparaissent, il est alarmant de constater que les communautés juives d'Europe se sentent à nouveau en danger, en raison de la menace d'attaques antisémites.

Le problème de l'antisémitisme ne concerne pas uniquement les communautés juives. Il peut aussi proliférer en leur absence, sous diverses formes et apparences, à la fois religieuses, sociales et politiques, sur tous les plans de l'échiquier politique. Véritable symptôme de problèmes sociaux et politiques plus larges, et manifestation de dangereuses tendances régressives qui atteignent en profondeur le tissu des sociétés, l'antisémitisme s'accompagne souvent de violence fondée sur le genre et de violence homophobe, de racisme et d'autres formes d'intolérance. Diverses idéologies d'extrémisme violent et théories du complot, qui prolifèrent sur Internet, se nourrissent souvent de l'antisémitisme.

Comme toutes les formes de discrimination et d'intolérance, l'antisémitisme doit être combattu par l'éducation, dans le cadre des droits humains et de la citoyenneté mondiale. Il s'agit là, d'une part, d'un impératif urgent de sécurité et, d'autre part, d'une obligation éducative à long terme.

Ces lignes directrices aideront les éducateurs à mettre au point des programmes pédagogiques utiles et efficaces pour lutter contre les préjugés et répondre aux incidents antisémites lorsqu'ils adviennent. Elles apportent aux décideurs politiques des outils et des recommandations pour faire en sorte que les systèmes éducatifs renforcent la résilience des jeunes aux idées et aux idéologies antisémites et, au-delà, à toutes les formes de racisme et de discrimination, grâce à la pensée critique et au respect des autres.

J'exprime toute ma reconnaissance au Bureau des institutions démocratiques et des droits de l'Homme de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE), qui a collaboré avec l'UNESCO, afin de mener à bien cette initiative. Venant enrichir la longue

expérience de l'OSCE dans la lutte contre l'antisémitisme, cette publication s'appuie sur la décision 197 EX/46 du Conseil exécutif de l'UNESCO sur le rôle de l'Organisation dans la promotion de l'éducation en tant qu'outil de prévention de l'extrémisme violent, ainsi que sur son principal mandat, qui est de promouvoir l'éducation à la citoyenneté mondiale, priorité de l'Agenda Éducation 2030. Nous espérons que ces lignes directrices permettront aux décideurs politiques de veiller à ce que les jeunes acquièrent les connaissances, les aptitudes, les compétences et l'attitude nécessaires pour défendre le droit de chaque être humain de vivre libre de toute persécution et de toute discrimination.



Audrey Azoulay,
Directrice générale de l'Organisation
des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture

RÉSUMÉ EXÉCUTIF

Quels sont les enjeux ?

Le harcèlement, la violence et la discrimination antisémites constituent des enjeux permanents et sérieux. L'éducation est un outil essentiel pour lutter contre l'antisémitisme et d'autres formes de préjugés. Il arrive aussi que l'antisémitisme représente un problème au sein de certains établissements d'enseignement.

Les incidents et les attitudes antisémites ont un impact considérable sur la société, de multiples façons qui touchent les établissements d'enseignement de multiples façons :

- les insultes et les stéréotypes antisémites ne sont pas seulement blessants, ils reflètent aussi une ignorance, une incompréhension et une confusion profondément enracinées ;
- le harcèlement, la discrimination et la violence antisémites ont un impact négatif immédiat sur la vie des Juifs et de leurs communautés, notamment celle des enfants, ainsi que sur l'exercice de leurs droits humains et de leurs libertés fondamentales, y compris le droit à l'éducation ;
- si aucune mesure n'est prise, toutes les formes d'antisémitisme et d'intolérance déstabilisent et mettent en danger les valeurs démocratiques, risquant ainsi d'alimenter l'extrémisme violent.

L'antisémitisme contemporain revêt souvent des formes tacites, dissimulées et codées, ce qui en fait un phénomène complexe et polémique qui s'est transformé au fil du temps. Le climat géopolitique changeant et le nouvel environnement médiatique ont mené à une situation où l'antisémitisme déclaré ne se limite plus aux cercles extrémistes, devenant de plus en plus généralisé. Si l'enseignement de l'Holocauste est essentiel, il ne peut remplacer un enseignement visant à prévenir l'antisémitisme. Des orientations politiques fortes sont nécessaires pour s'assurer que les éducateurs reconnaissent, identifient et abordent correctement l'antisémitisme et d'autres formes de préjugés et de discrimination.

Pourquoi est-ce un sujet de préoccupation pour les gouvernements ?

L'impact de l'antisémitisme contemporain ne se limite pas aux Juifs, que ce soit à titre individuel ou collectif. En cultivant des idéologies ancrées dans la haine et les préjugés, l'antisémitisme met en péril la réalisation des droits humains de tous, ainsi que la sécurité globale des États où il se manifeste.

Depuis longtemps, la communauté internationale reconnaît que les éducateurs doivent jouer un rôle central pour encourager les États à remplir leurs obligations de protéger, de respecter et de garantir les droits humains. L'Article 18 de la Déclaration universelle des droits de l'Homme¹, l'Article 18 du Pacte international relatif aux droits civils et politiques² et l'Acte final d'Helsinki de l'OSCE³ reconnaissent que toute personne a droit à la liberté de pensée, de conscience et de religion. Les incidents antisémites constituent une violation des droits fondamentaux, notamment le droit à un traitement égal, à la dignité humaine et à la liberté de pensée, de conscience et de religion. C'est là le fondement de l'obligation des États de lutter contre l'antisémitisme. Au niveau mondial, la Convention de l'UNESCO concernant la lutte contre la discrimination dans le domaine de l'enseignement⁴ et la Recommandation de l'UNESCO de 1974 sur l'éducation pour la compréhension, la coopération et la paix internationales et l'éducation relative aux droits de l'homme et aux libertés fondamentales⁵ fournissent le cadre nécessaire pour traiter cette question. Les États participants de l'OSCE⁶ se sont engagés, entre autres, à « œuvrer pour que leurs systèmes juridiques favorisent un environnement sûr, où le harcèlement, la violence ou la discrimination antisémites n'existent dans aucun domaine de la vie », et à « promouvoir, le cas échéant, des programmes pédagogiques sur la lutte contre l'antisémitisme »⁷. En 2014, les États participants de l'OSCE ont été appelés à promouvoir des programmes éducatifs consacrés à la lutte contre l'antisémitisme, à fournir aux jeunes la possibilité de recevoir une éducation aux droits humains, notamment sur le thème de l'antisémitisme, et à réagir rapidement et efficacement aux actes de violence liés à l'antisémitisme⁸. Ce mandat s'appuie en outre sur la Décision 197 EX/46 du Conseil exécutif de l'UNESCO sur le rôle de l'Organisation dans la promotion de l'éducation comme outil de prévention de l'extrémisme violent⁹.

1 Assemblée générale des Nations Unies, « Déclaration universelle des droits de l'Homme », 10 décembre 1948, www.un.org/fr/universal-declaration-human-rights/index.html.

2 Assemblée générale des Nations Unies, « Pacte international relatif aux droits civils et politiques », 16 décembre 1966, <http://www.ohchr.org/fr/professionalinterest/pages/ccpr.aspx>.

3 OSCE, « Acte final d'Helsinki », 1^{er} août 1975, <http://www.osce.org/fr/mc/39502>, Article 1(a) VII.

4 UNESCO, Convention concernant la lutte contre la discrimination dans le domaine de l'enseignement, Paris, 1960, www.unesco.org/education/pdf/DISCR1_F.PDF.

5 UNESCO, Recommandation sur l'éducation pour la compréhension, la coopération et la paix internationales et l'éducation relative aux droits de l'homme et aux libertés fondamentales, Paris, 1974, www.unesco.org/education/pdf/PEACE_F.PDF.

6 L'OSCE est la plus grande organisation de sécurité régionale du monde et compte 57 États participants : Albanie, Allemagne, Andorre, Arménie, Autriche, Azerbaïdjan, Belgique, Biélorussie, Bosnie-Herzégovine, Bulgarie, Canada, Chypre, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, États-Unis d'Amérique, Ex-République yougoslave de Macédoine, Fédération de Russie, Finlande, France, Géorgie, Grèce, Hongrie, Irlande, Islande, Italie, Kazakhstan, Kirghizistan, Lettonie, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Malte, Moldavie, Monaco, Mongolie, Monténégro, Norvège, Ouzbékistan, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République tchèque, Roumanie, Royaume-Uni, Saint-Marin, Saint-Siège, Serbie, Slovaquie, Slovénie, Suède, Suisse, Tadjikistan, Turkménistan, Turquie, Ukraine.

7 « Déclaration de Berlin », conclusions de la Présidence bulgare de l'OSCE, informations fournies par la Présidence bulgare de l'OSCE 2004, <https://www.osce.org/fr/cio/31433,download=true>.

8 Déclaration N° 8/14 du Conseil ministériel de l'OSCE, « Déclaration sur le renforcement des efforts de lutte contre l'antisémitisme », Bâle, 5 décembre 2014, <https://www.osce.org/fr/mc/149651?download=true>.

9 UNESCO, Décision adoptée par le Conseil exécutif à sa 197^e session, Paris, 2015, Section 46, p. 74, <http://unesdoc.unesco.org/images/0023/002348/234879f.pdf>.

Que peuvent faire les décideurs politiques et les professionnels de l'éducation ?

Dans ce domaine, le rôle des gouvernements comporte deux aspects. Ils doivent, d'une part, lutter contre l'antisémitisme de façon proactive *par* l'éducation, en s'assurant que les systèmes éducatifs renforcent la résilience des élèves à l'antisémitisme et à d'autres formes de préjugés. Cela implique de dispenser également un enseignement *sur* l'antisémitisme. Dans le même temps, les gouvernements doivent répondre efficacement à l'antisémitisme *dans* les contextes éducatifs. Les actions énoncées ci-après peuvent être entreprises, afin d'améliorer la compréhension, la prévention et l'enseignement de l'antisémitisme, et d'y apporter les réponses appropriées.

Pour mieux comprendre l'antisémitisme, les décideurs politiques peuvent :

- reconnaître l'étendue et la portée de l'antisémitisme en tant que problème devant être abordé dans les systèmes éducatifs ;
- s'appuyer sur les définitions disponibles, en mettant l'accent sur les approches convenues au niveau international ;
- familiariser les éducateurs avec les stéréotypes antisémites et les théories du complot, ainsi qu'avec leurs fonctions sociales et politiques, afin qu'ils puissent les identifier et y répondre de manière appropriée.

Pour prévenir l'antisémitisme par l'éducation, ils peuvent :

- veiller à ce que les systèmes éducatifs soutiennent les droits humains, cultivent le respect et l'inclusion, et offrent aux jeunes femmes et aux jeunes hommes des environnements d'apprentissage sûrs et favorables, tout en s'assurant de ne pas exacerber le problème ;
- faire de l'antisémitisme un thème des droits humains, au moyen de politiques et d'approches pédagogiques intégrant la dimension du genre et favorisant la démocratie, la paix, l'égalité des genres et un sentiment d'appartenance à une humanité commune, en prenant l'éducation à la citoyenneté mondiale comme cadre pour lutter contre l'antisémitisme ;
- promouvoir des approches à long terme, qui renforcent la résilience des élèves aux préjugés et aux stéréotypes, en développant leurs capacités de raisonnement critique et de réflexion.

Pour enseigner efficacement l'antisémitisme aux élèves, ils peuvent :

- intégrer l'enseignement de l'antisémitisme dans l'enseignement de l'Holocauste, et aborder les dangereuses conséquences de la négation et de la distorsion de l'Holocauste ;
- donner la possibilité aux enseignants de recevoir une formation professionnelle initiale et continue, utiliser les ressources de la recherche sur l'antisémitisme pour la

formation des enseignants et créer un système de soutien continu à l'intention des éducateurs, afin de faciliter l'échange d'informations ;

- encourager les établissements d'enseignement supérieur à créer des programmes universitaires pertinents et/ou des centres de recherche dédiés à l'antisémitisme ;
- s'assurer que les programmes scolaires, les manuels et tout autre matériel pédagogique traitent des droits de l'homme, de l'inclusion, ainsi que de la recherche et des approches relatives au genre, qu'ils sont exempts de stéréotypes, et qu'ils présentent l'histoire des femmes et des hommes juifs, ainsi que la vie contemporaine des Juifs de façon exhaustive et équilibrée ;
- développer les compétences dans le domaine des médias et de l'information, afin de favoriser la résilience des élèves à la manipulation, aux préjugés, aux stéréotypes, aux théories du complot et à d'autres informations négatives néfastes, à la fois en ligne et dans les médias conventionnels ;
- favoriser les voies de communication et les partenariats entre les écoles et les représentants des communautés juives et d'autres communautés, les ONG, les musées, les mémoriaux, les bibliothèques et d'autres institutions compétentes.

Afin de réagir efficacement aux cas d'antisémitisme, législateurs, décideurs politiques et responsables de l'éducation peuvent :

- garantir la sécurité des élèves et des professeurs juifs, hommes et femmes, et mettre en place des mesures de sécurité appropriées dans les établissements d'enseignement juifs ;
- élaborer des normes, des procédures et des mécanismes de signalement des incidents antisémites accessibles et qui assurent la protection et le respect des droits humains dans les établissements d'enseignement ;
- développer des programmes de formation sur l'antisémitisme à l'intention des professionnels concernés, par exemple les forces de l'ordre, le personnel judiciaire, le clergé, les travailleurs sociaux, le personnel de santé et d'autres encore, en s'appuyant sur les outils déjà disponibles ;
- renforcer la capacité des institutions nationales chargées des droits humains d'assurer un environnement sûr à tout le personnel et aux apprenants, y compris aux élèves ou enseignants juifs, et de traiter les plaintes pour violation de droits humains ;
- assurer la coopération entre les différents ministères, en créant une représentation, une médiation, un groupe de travail ou une délégation de haut niveau sur l'antisémitisme, dans le but de faciliter les initiatives interministérielles et interinstitutionnelles ;
- aider les législateurs à mettre en place des groupes parlementaires multipartites dédiés à la lutte contre l'antisémitisme, qui élaborent une législation pertinente en matière d'éducation (et rejettent les lois discriminatoires), en supervisant l'application concrète et s'engagent dans une collaboration interparlementaire.

1.

INTRODUCTION

Contexte

Malgré les efforts déployés au niveau international pour éliminer l'antisémitisme, depuis la perpétuation des crimes de l'Allemagne nazie et de ses alliés et collaborateurs, celui-ci a continué de menacer la vie, la culture et la sécurité des Juifs, qui continuent d'être pris pour cible, uniquement en raison de leur identité. L'antisémitisme porte atteinte à leur liberté d'expression, de croyance et d'identité culturelle, ainsi qu'à leur droit de vivre libérés de la peur et de la discrimination. En outre, l'antisémitisme a des effets négatifs partout où il sévit. En cultivant des idéologies ancrées dans la haine, les préjugés et l'inégalité des identités, l'antisémitisme menace la réalisation des droits humains de tous. L'antisémitisme n'a pas besoin de la présence d'une population juive pour proliférer et il n'existe aucune corrélation directe entre l'importance d'une population juive et le degré d'antisémitisme¹⁰. Au contraire, l'antisémitisme se développe en tant qu'attitude reproduite dans les mythes, la conspiration et les images, dans les médias et la culture, empruntant aux clichés historiques et se réinventant sous de nouvelles formes.

Comme les plus graves manifestations d'antisémitisme, les violentes attaques de ces dernières années ont ciblé et tué des Juifs, ou étaient clairement motivées par l'antisémitisme, notamment à Bruxelles, Copenhague, Paris, Bombay et Toulouse, entre autres¹¹. La négation et la distorsion de l'Holocauste, associés à la glorification du nazisme, se sont répandues sur Internet et sur les réseaux sociaux, et servent ainsi à véhiculer la propagande antisémite. En 2016, des attaques contre des écoles juives ont été signalées en Allemagne, en Belgique, au Danemark, en Italie et aux États-Unis d'Amérique. De plus, dans l'enseignement supérieur, des incidents préoccupants liés à l'antisémitisme se sont produits sur plusieurs campus universitaires¹².

Comme pour toutes les formes de sectarisme et de discrimination, l'antisémitisme doit être combattu par l'éducation. Le plus souvent, les préjugés s'apprennent ; l'éducation peut donc jouer un rôle essentiel dans la lutte contre les préjugés et la discrimination sociale. L'éducation ne doit cependant pas se limiter à s'attaquer aux conditions présidant à l'intolérance et à l'ignorance qui font le lit de l'antisémitisme. Elle doit aussi construire un sentiment de citoyenneté mondiale et de solidarité, de respect et d'appréciation de la diversité, ainsi que l'aptitude à vivre ensemble pacifiquement, en tant que citoyens activement engagés dans la démocratie. Étant donné sa nature complexe, l'antisémitisme a besoin d'avoir ses propres principes pédagogiques, afin de permettre aux professionnels et aux responsables de l'éducation d'aborder la question avec confiance et toutes les compétences nécessaires¹³.

10 Ildikó Barna et Anikó Félix (dir. publ.), *Modern Antisemitism in the Visegrád Countries* (Budapest : Institut Tom Lantos, 2017), www.tomlantosinstitute.hu/wp-content/uploads/2017/07/170711-tli_visegrad_final_online.pdf.

11 En 2016, 1661 incidents antisémites ont été signalés dans 23 États participants de l'OSCE, dont 240 attaques violentes contre des personnes. Voir le site web du BIDDH, Signalement des crimes de haine, <http://hatecrime.osce.org/what-hate-crime/anti-semitism?year=2016>.

12 Rapport de la Commission d'enquête (Ottawa : Coalition parlementaire canadienne de lutte contre l'antisémitisme, 2011), p. 40, <http://cp-cca.ca/pdf/Report%20of%20The%Inquiry%20Panel-CPPCA.pdf>.

13 Les présentes lignes directrices s'appuient sur des orientations et des ressources pédagogiques existantes. Voir l'Annexe 1 pour une liste de ressources sur l'antisémitisme.

Définition de l'antisémitisme

Les sociétés ont longtemps été gangrenées par des formes de haine envers les Juifs. Tout au long de l'histoire, cette haine s'est transformée, prenant des apparences religieuses, ethniques, raciales-biologiques et politiques. L'antisémitisme d'aujourd'hui consiste en un préjugé où les Juifs sont confrontés à l'hostilité, déshumanisés et traités comme un groupe à part. Les individus peuvent le manifester par des attitudes, dans la culture et diverses formes d'expression. L'antisémitisme peut aussi s'exprimer par des actes, de la discrimination, par la mobilisation politique à l'encontre des Juifs, ainsi que par la violence collective ou nationale¹⁴. Dans le même temps et de manière paradoxale, les idéologies antisémites dépeignent les Juifs comme étant tout-puissants, conspirateurs et fourbes ; elles engendrent une haine meurtrière envers « les Juifs », en tant que symboles de quelque chose qu'ils ne sont pas¹⁵. Dans tous les cas, l'antisémitisme s'est enraciné dans des allégations historiques de sournoiserie, de conspiration, d'immoralité, de richesse, de pouvoir et d'hostilité des Juifs envers les autres, qui remontent aux clichés disséminés dans les textes religieux du Moyen-Âge.

Il est particulièrement difficile de définir l'antisémitisme, tant sa nature est complexe, voire contradictoire. Dans le but de fournir des orientations sur ce qui constitue l'antisémitisme, l'Alliance internationale pour la mémoire de l'Holocauste (IHRA), organisation intergouvernementale composée de 31 États membres, a adopté une définition pratique de l'antisémitisme, selon laquelle :

L'antisémitisme est une certaine perception des Juifs, qui peut s'exprimer par la haine envers les Juifs. Les manifestations rhétoriques et physiques de l'antisémitisme sont dirigées contre des personnes juives ou non juives et/ou leur propriété, contre les institutions de la communauté juive et les lieux religieux¹⁶.

Cette définition a été adoptée, en 2017, par les gouvernements de l'Allemagne, de l'Autriche, de la Bulgarie, de la Roumanie et du Royaume-Uni, et par ceux de l'ex-République yougoslave de Macédoine et de la Lituanie, en 2018, tous États membres de l'IHRA. En juin 2017, le Parlement européen a voté l'adoption d'une résolution appelant les États membres et leurs institutions à « adopter et appliquer » la définition pratique de l'antisémitisme de l'IHRA¹⁷. Cette définition n'a été adoptée ni par l'OSCE ni par l'UNESCO.

Une définition très complexe

L'étude de l'antisémitisme a longtemps été marquée par des controverses entre universitaires, praticiens de l'éducation et participants au débat public quant à l'origine, l'étiologie, la nature, la portée et la durée de ce phénomène. Par exemple, l'une

14 Helen Fein (dir. publ.), *The Persisting Question: Sociological Perspectives and Social Contexts of Modern Antisemitism* (Berlin : De Gruyter, 1987).

15 Voir Gavin I. Langmuir, *Toward a Definition of Anti-Semitism* (Berkeley et Los Angeles : University of California Press, 1990), p. 311.

16 Réunion plénière de l'IHRA à Bucarest, « Décision d'adopter une définition pratique non contraignante juridiquement de l'antisémitisme ». Informations fournies par la Présidence roumaine de l'IHRA, 26 mai 2016. La définition, accompagnée d'une série d'exemples, se trouve à l'*Annexe 4*.

17 Résolution du Parlement européen sur la lutte contre l'antisémitisme (2017/2692(RSP)), 29 mai 2017, <http://www.europarl.europa.eu/sides/getDoc.do?type=MOTION&reference=B8-2017-0383&language=FR>.

des questions qui se posent est de savoir s'il s'agit d'un phénomène unique ou de la manifestation d'un concept plus large, comme le racisme ou la xénophobie ; une autre est de savoir si c'est un problème séculaire ou une caractéristique de la modernité. D'autres discussions consistent à savoir s'il vaut mieux le définir comme une attitude, une idéologie, une pathologie ou comme une gamme d'activités. Durant de nombreux siècles, et dans de nombreuses cultures, les Juifs ont été confrontés à la discrimination et/ou à l'hostilité, mais on peut se demander si toute cette animosité doit être considérée comme la manifestation d'un seul et même problème fondamental.

L'étymologie même du terme « antisémitisme » a mené à des confusions : ce terme englobe-t-il les préjugés à l'égard d'autres groupes, également décrits comme « sémites » ? L'antisémitisme ne se réfère pas à la haine envers les locuteurs de langues sémitiques. L'usage courant du terme antisémitisme fait uniquement référence à une perception négative du peuple juif, aux actions motivées par les préjugés ou la haine et aux idéologies qui les alimentent¹⁸.

Il y a également eu des débats visant à déterminer si, de nos jours, les attitudes négatives envers les Juifs reflètent un « nouvel antisémitisme » ou s'il s'agit des mêmes préjugés sous une forme nouvelle. Le nouvel antisémitisme, ou antisémitisme contemporain, peut inclure des manifestations d'antisémitisme dans le contexte de discussions sur la situation au Moyen-Orient, ou des formes d'antisémitisme apparues après l'Holocauste, comme la négation ou la distorsion de l'Holocauste.

Les éducateurs devraient être dotés des connaissances sur la nature de l'antisémitisme, et informés de certaines des controverses relatives à sa complexité. En abordant l'antisémitisme par et dans l'éducation, les décideurs politiques jettent les bases nécessaires pour que les éducateurs puissent favoriser l'émergence d'une génération de citoyens informés des problèmes locaux et mondiaux, qui partagent des valeurs et des responsabilités fondées sur les droits humains, la démocratie et la citoyenneté mondiale. Dans cet esprit, les présentes lignes directrices offrent un large cadre éducatif pour lutter contre l'antisémitisme, de manière à répondre à la nécessité de prévenir l'intolérance et la discrimination.

Que peut réaliser l'éducation ?

- Elle peut former des citoyens engagés dans le processus démocratique, dotés d'une capacité d'analyse, ainsi que des compétences et de la confiance nécessaires pour rejeter pacifiquement et collectivement l'antisémitisme et d'autres formes d'intolérance et de discrimination.

¹⁸ Il y a eu un débat autour de l'insertion d'un trait d'union dans l'orthographe du mot antisémitisme en langue anglaise, qui s'écrirait donc « anti-Semitism ». Suivant la pratique orthographique courante, telle qu'elle est adoptée dans les textes des engagements de l'OSCE, la version anglaise de ces lignes directrices écrit ce terme avec un trait d'union. Cependant, ce document reconnaît que certaines institutions n'utilisent pas le trait d'union pour éviter donner l'impression que « anti-Semitism » signifie l'opposition à une telle entité que « Semitism » ou aux personnes qui parlent des langues sémitiques. L'alliance internationale pour la mémoire de l'Holocauste (IHRA) a publié un communiqué autour de ce thème. Voir le site web de l'IHRA, « Spelling of Antisemitism », <https://www.holocaustremembrance.com/node/195>.

- Elle peut aider les apprenants à développer leur résilience aux idéologies extrémistes, notamment la propagande antisémite, en favorisant la pensée critique, en permettant la maîtrise des médias et de l'information, et en aidant les apprenants à mieux comprendre le rôle des théories du complot et l'attrait qu'elles peuvent susciter.
- Elle peut doter les apprenants des connaissances leur permettant d'identifier l'antisémitisme et les messages tendancieux ou entachés de préjugés, elle peut également les sensibiliser aux formes, aux manifestations et à l'impact de l'antisémitisme auquel sont confrontés les Juifs et les communautés juives.
- Elle peut faire en sorte que les établissements d'enseignement soient capables de réagir aux cas d'antisémitisme qui ont lieu dans le milieu éducatif, et préparer les professionnels de l'éducation pour qu'ils sachent à quel type d'incident réagir et comment y répondre efficacement en classe et dans d'autres environnements éducatifs.

Des lignes directrices en matière d'éducation, pourquoi ?

Il y a presque 30 ans, les États participants de l'OSCE ont reconnu qu'une éducation efficace aux droits humains contribuait à lutter contre l'intolérance, les préjugés religieux, raciaux et ethniques, ainsi que la haine, notamment envers les Roms, la xénophobie et l'antisémitisme¹⁹. Toutefois, compte tenu de la complexité des préjugés antisémites, les décideurs politiques et autres parties prenantes de l'éducation n'ont eu accès qu'à de rares orientations pédagogiques traitant de l'éducation à la lutte contre l'antisémitisme et des moyens de le prévenir. Les présentes lignes directrices élaborées par le BIDDH et l'UNESCO comblent cette lacune, en décrivant en détail ce qui peut et doit être fait concrètement par les décideurs politiques gouvernementaux et les responsables de l'éducation, afin que l'éducation soit efficace dans la lutte contre l'antisémitisme.

¹⁹ Document de la Réunion de Moscou, à l'occasion de la Conférence sur la dimension humaine de la CSCE (Moscou, 3 octobre 1991) (Document de Moscou), par. 42.2.

Déclarations et documents internationaux et intergouvernementaux relatifs à la prévention de l'antisémitisme par l'éducation

Résolution 2017/2692 (RSP) du Parlement européen sur la lutte contre l'antisémitisme, 1er juin 2017

Déclaration N° 8/14 du Conseil ministériel de l'OSCE, « Déclaration sur le renforcement des efforts de lutte contre l'antisémitisme », Bâle, 5 décembre 2014

Décision N° 10/05 du Conseil ministériel de l'OSCE, « Tolérance et non-discrimination : promouvoir le respect mutuel et la compréhension », Ljubljana, 6 décembre 2005

« Déclaration de Berlin » de l'OSCE, conclusions de la Présidence bulgare de l'OSCE, 29 avril 2004

Décision N° 4/03 du Conseil ministériel de l'OSCE, « Tolérance et non-discrimination », Maastricht, 2 décembre 2003

Recommandation de l'UNESCO sur l'éducation pour la compréhension, la coopération et la paix internationales et l'éducation relative aux droits de l'homme et aux libertés fondamentales, 19 novembre 1974

Décision 197 EX/46 du Conseil exécutif de l'UNESCO sur le rôle de l'UNESCO dans la promotion de l'éducation comme outil de prévention de l'extrémisme violent, 23 novembre 2016

Bien que traitant spécifiquement de l'antisémitisme, les présentes lignes directrices s'appuient rigoureusement sur le cadre éducatif plus large déjà mis en place autour des droits humains et de l'éducation à la citoyenneté mondiale, tout en le complétant :

- Elles s'inscrivent dans le droit fil de la mission du BIDDH, qui est de soutenir les efforts de ses États participants dans leur lutte **contre l'intolérance et la discrimination**. À de nombreuses reprises, l'OSCE a appelé les États participants à promouvoir leurs programmes éducatifs, afin de sensibiliser les jeunes à la valeur du respect et de la compréhension mutuels. Conformément à ses engagements, l'OSCE appuie un enseignement de l'antisémitisme qui adopte une approche systématique et dont les programmes scolaires traitent des formes contemporaines de l'antisémitisme dans les États participants²⁰.
- Elles s'inscrivent dans le droit fil de la mission de l'UNESCO, qui est de **promouvoir l'éducation à la citoyenneté mondiale** (ECM), un des domaines de travail stratégiques du Secteur de l'éducation de l'UNESCO, qui contribue à la réalisation de la cible 4.7 de l'Objectif de développement durable 4 des Nations Unies. La citoyenneté mondiale désigne le sentiment d'appartenir à la communauté mondiale

²⁰ Le BIDDH a élaboré un ensemble de ressources et de programmes visant à sensibiliser à la discrimination, aux crimes de haine, à l'antisémitisme et à d'autres formes d'intolérance, notamment envers les musulmans, les chrétiens et les membres d'autres religions ou croyances. Pour plus d'informations, voir le site web de l'OSCE : <http://www.osce.org/fr/tolerance-and-nondiscrimination>.

et à l'humanité partagée, ses membres ayant conscience de la solidarité et de l'identité collective qui les lient, ainsi que d'une responsabilité collective au niveau mondial. L'éducation à la citoyenneté mondiale vise à doter les apprenants de tous âges de ces valeurs, ainsi que des connaissances et des compétences fondées sur les droits humains, la justice sociale, la diversité, l'égalité des genres et la durabilité de l'environnement, et qui en inculquent le respect²¹.

- Elles complètent les efforts visant à **prévenir l'extrémisme violent par l'éducation**²². Au centre des diverses idéologies liées à l'extrémisme violent, dont l'objectif est d'attirer les jeunes, se trouvent des messages antisémites. Les groupes extrémistes violents atteignent des jeunes vulnérables, notamment sur Internet et sur les réseaux sociaux, menaçant la sécurité et les droits fondamentaux de tous les citoyens. Les présentes lignes directrices recommandent des politiques visant à aider enseignants et apprenants à développer leur pensée critique, afin d'évaluer et de remettre en question la légitimité et l'attrait des croyances antisémites, de résister aux récits antisémites extrémistes et de devenir des citoyens réellement engagés et informés. Elles contribuent directement à la mise en œuvre du Plan d'action pour la prévention de l'extrémisme violent du Secrétaire général des Nations Unies (2015) et de la Décision 197 EX/46 du Conseil exécutif de l'UNESCO sur le rôle de l'UNESCO dans la promotion de l'éducation comme outil de prévention de l'extrémisme violent²³, notamment grâce à des programmes d'éducation à la citoyenneté mondiale fondés sur les droits humains. Dans le même esprit, ces lignes directrices font également écho à la Déclaration ministérielle de l'OSCE de 2015 sur la prévention et la lutte contre l'extrémisme violent et la radicalisation qui conduisent au terrorisme²⁴.

L'antisémitisme est un phénomène mondial – il touche des pays du monde entier, y compris ceux où les Juifs ne constituent plus, ou n'ont jamais constitué, une minorité conséquente. L'antisémitisme fait souvent partie d'idéologies extrémistes de portée mondiale, en particulier avec Internet, représentant ainsi une menace à la fois aux niveaux local et mondial. Même si les présentes lignes directrices sont adaptées aux besoins des États participants de l'OSCE, les principes et les recommandations qu'elles contiennent peuvent s'appliquer à un grand nombre de contextes, et ce dans toutes les régions.

Outre les décideurs politiques, d'autres professionnels pourront faire bon usage de ces lignes directrices, notamment les spécialistes chargés des droits humains, les enseignants, les éducateurs et les formateurs d'enseignants, les associations professionnelles et le personnel des ONG. Ces directives sont particulièrement

21 Pour plus d'informations et de publications sur l'éducation à la citoyenneté mondiale, voir le site web de l'UNESCO : <https://fr.unesco.org/themes/ecm/>.

22 Pour plus d'informations sur l'action de l'UNESCO et de l'OSCE pour prévenir l'extrémisme violent et la radicalisation qui conduisent au terrorisme – pour l'UNESCO : <https://fr.unesco.org/preventing-violent-extremism>, et pour l'OSCE : <http://www.osce.org/fr/secretariat/107808>.

23 Décision 197 EX/46 du Conseil exécutif de l'UNESCO (2015).

24 Déclaration N° 4/15 du Conseil ministériel de l'OSCE, « Déclaration sur la prévention et la lutte contre l'extrémisme violent et la radicalisation qui conduisent au terrorisme », Belgrade, 4 décembre 2015, <http://www.osce.org/fr/cio/208216,download=true>.

pertinentes pour l'enseignement secondaire, mais elles couvrent également différents aspects de l'enseignement supérieur.

Structure du Guide

Après l'introduction, la Section 2 aborde la nature complexe de l'antisémitisme contemporain : ses manifestations, ses caractéristiques, son impact, etc. La Section 3 présente des principes de politique préventive et des objectifs d'apprentissage pour renforcer la résilience des apprenants aux idéologies et aux messages antisémites. La Section 4 décrit les principaux domaines d'action et fournit des conseils sur les politiques, les pratiques et les pédagogies visant à introduire l'enseignement de l'antisémitisme dans le système éducatif. Enfin, la Section 5 indique aux décideurs politiques les moyens d'aborder l'antisémitisme dans leurs propres établissements d'enseignement, en tant que condition préalable à l'apprentissage, et de protéger et défendre les droits humains des élèves.

2.

**COMPRENDRE
L'ANTISÉMITISME**

2.1 L'impact de l'antisémitisme

Dans toutes les sociétés, à un degré ou à un autre, l'antisémitisme constitue une menace, ainsi qu'un indicateur de problèmes de société plus vastes. L'antisémitisme existe indépendamment de la taille ou de la présence d'une communauté juive. Le harcèlement, la violence ou la discrimination antisémites prennent pour cible les Juifs et ceux qui sont perçus comme Juifs dans la société, ainsi que sur Internet et sur les réseaux sociaux. Les institutions juives, notamment les synagogues, les écoles et les cimetières, sont également visées et font l'objet de violence et de vandalisme. De plus, au cours des dernières années, des individus, des groupes ou des biens perçus comme étant juifs ou associés à la communauté juive ont parfois été réinterprétés comme des symboles de l'État d'Israël et de ses politiques. Cette réinterprétation les a conduits à devenir la cible d'agressions et/ou de discrimination, souvent à caractère antisémite.

Les menaces et les crimes de haine motivés par l'antisémitisme nuisent aux victimes d'attaques spécifiques, mais ont aussi un impact durable sur le quotidien et les droits humains des communautés et des individus juifs²⁵ :

- des Juifs peuvent avoir peur d'assister à des offices religieux, d'entrer dans des synagogues ou de porter des vêtements ou des symboles religieux distinctifs²⁶, ce qui est une entrave au droit des individus et des communautés de manifester leur religion ou leur conviction ;
- des individus juifs peuvent s'abstenir de s'identifier publiquement en tant que Juifs, d'exprimer leur identité culturelle ou d'assister à des manifestations culturelles juives, ce qui, concrètement, peut mener à exclure les Juifs de la vie publique²⁷ ;
- les Juifs peuvent s'autocensurer à l'école, sur leur lieu de travail, en ligne ou dans des contextes sociaux, se privant ainsi de leur droit à la liberté d'expression, notamment en exprimant leur empathie ou leur soutien à l'égard d'Israël ;
- dans certains pays, les actes ou la crainte des actes de violence antisémite ont fait que les activités des écoles et de la jeunesse juives doivent s'entourer de mesures de sécurité rigoureuses, un poids financier souvent supporté par les institutions juives elles-mêmes, et non par les pouvoirs publics, détournant ainsi certains fonds des activités religieuses, culturelles et éducatives.

25 *Comprendre les crimes de haine antisémites et répondre aux besoins des communautés juives en matière de sécurité – Guide pratique* (Varsovie, OSCE/BIDDH, 2017), <https://www.osce.org/fr/odihr/357871>.

26 En 2014, les discussions des États participants de l'OSCE ont souligné leur vive préoccupation à la suite de rapports indiquant que, dans certaines parties de la région OSCE, les Juifs ne se sentent plus en sécurité pour manifester ouvertement leur religion et s'identifier publiquement en tant que Juifs. Voir les « conclusions de la Présidence suisse de l'OSCE », Événement commémoratif de haut niveau à l'occasion du 10^e anniversaire de la Conférence de Berlin sur l'antisémitisme organisée par l'OSCE, Berlin, 12-13 novembre 2014, www.osce.org/fr/odihr/126710?download=true, *op. cit.*, note 8.

27 D'après différentes études, les femmes juives (55 %) sont plus susceptibles d'éviter de montrer leur identité juive en public que les hommes juifs (50 %), car elles ne se sentent pas en sécurité. Voir D. Graham et J. Boyd, « Understanding more about antisemitic hate crime: Do the experiences, perceptions and behaviours of European Jews vary by gender, age and religiosity? » (Mieux comprendre les crimes de haine antisémites : Les expériences, perceptions et attitudes des Juifs européens varient-elles en fonction du genre, de l'âge et de la religiosité ?), Institute for Jewish Policy Research, 2017. Le BIDDH a demandé et financé cette étude dont les informations couvrent la période 2008-2012.

L'antisémitisme a également des conséquences sur l'ensemble de la population. Quand il n'est pas contesté et qu'il se répand, l'antisémitisme encourage les jeunes, et les sociétés en général, à croire que les préjugés et la discrimination active, voire les attaques, à l'encontre de groupes spécifiques de population sont acceptables. Une telle croyance engendre des menaces immédiates et à long terme pour la sécurité de tous, comme l'ont clairement montré les événements de l'histoire. La menace de l'inaction doit être reconnue par les gouvernements et les décideurs politiques, car ils ont le pouvoir de l'atténuer.

2.2 Caractéristiques

Stéréotypes et diffamation antisémites

Bien qu'il soit officiellement rejeté par les autorités nationales, régionales et internationales, l'antisémitisme continue à apparaître dans le monde entier, ouvertement ou plus sournoisement. Il n'a cessé d'engendrer de nouveaux stéréotypes, diffamations et images, tout en recyclant les anciens sous de nouvelles formes. Les préjugés antisémites s'expriment souvent de façon contradictoire, sans doute en fonction des périodes et des personnes : par exemple, les Juifs sont critiqués à la fois pour leur cosmopolitisme dénué de racines et leur communautarisme étriqué. De la même façon, des éléments de discours mutuellement incompatibles se retrouvent associés, par exemple quand les Juifs sont dépeints à la fois comme des gens tout-puissants et comme des « sous-hommes. »

Des stéréotypes antisémites traditionnels apparaissent lors d'attaques antisémites, qu'ils les motivent ou qu'ils les accompagnent. Ils peuvent comporter des affirmations selon lesquelles « les Juifs » sont riches et cupides, qu'ils conspirent pour contrôler le monde, ou que « les Juifs » ont tué Jésus. La diffamation antisémitique se manifeste souvent par une vision du monde conspiratrice. Par exemple, certaines personnes, qu'elles soient de droite ou de gauche, prétendent à tort que les Juifs ont planifié les attaques terroristes du 11 septembre 2001 aux États-Unis. Plus récemment, de nouvelles théories du complot se sont fait jour, alléguant faussement l'implication des Juifs dans la crise des réfugiés en Europe²⁸.

Afin de répondre efficacement aux stéréotypes et aux idées fausses antisémites, les éducateurs doivent pouvoir en identifier les différentes formes et comprendre comment ces mensonges se sont créés au fil du temps. Une liste de clichés et de thèmes interdépendants, qui se veut plus illustrative qu'exhaustive, se trouve à l'*Annexe 2*.

Les théories du complot

Les théories du complot tentent de présenter des événements traumatisants comme résultant des actions d'un petit groupe puissant qui collabore pour mettre en œuvre un programme inquiétant. Ces modèles explicatifs rejettent les récits communément admis, et les récits officiels sont parfois considérés comme une preuve supplémentaire de la conspiration. Les théories du complot reposent sur la méfiance envers les institutions et les procédures établies, et elles impliquent souvent des groupes qui sont associés

28 Péter Krekó *et al.*, « 'Migrant Invasion' as a Trojan Horseshoe », dans : Péter Krekó *et al.* (dir. publ.), *Trust within Europe* (Budapest : Political Capital, 2015), p. 63-72, http://www.politicalcapital.hu/wp-content/uploads/PC_OSIFE_Trust_Within_Europe_web.pdf.

aux stéréotypes négatifs, notamment les Juifs, en particulier en périodes de troubles sociaux²⁹.

De tout temps, les Juifs ont été la cible de théories du complot. Selon de nombreuses formulations, les « Juifs » ou les « Sionistes » sont censés former une puissante cabale mondiale manipulant les gouvernements, les médias, les banques, l'industrie du divertissement et d'autres institutions, à des fins malveillantes. De nombreuses théories du complot ont été profondément influencées par les *Protocoles des Sages de Sion*, l'un des faux les plus largement diffusés de l'histoire, prétendant faire état d'un projet juif de domination du monde. En Europe, le génocide des Juifs par les nazis durant la Seconde Guerre mondiale s'est en partie fondé sur une idée conspirationniste du pouvoir juif.

Le mythe d'une conspiration mondiale juive trouve son écho dans des opinions contemporaines concernant la prétendue sur-représentation des Juifs dans différents secteurs de la société et de l'économie, ou l'influence juive sur les institutions. C'est aussi ce que démontrent des accusations selon lesquelles les Juifs sont responsables de toutes les guerres et de pratiquement toutes les catastrophes, comme la guerre du Golfe ou le développement de groupes extrémistes violents au Moyen-Orient.

Au cours des dernières années, Internet a donné une plus grande visibilité et un vernis de légitimité aux théories du complot, antisémites notamment, avec une multitude de sites web et de comptes sur les réseaux sociaux offrant des plateformes pour la prolifération de la négation de l'Holocauste.

2.3 Variations contemporaines

Ces dernières années, d'importantes variations de l'antisémitisme sont apparues en provenance de l'extrême gauche ou de l'extrême droite du spectre politique. L'antisémitisme est encore différent lorsqu'il est associé à des groupes religieux radicaux.

Négation et distorsion de l'Holocauste³⁰

Ceux qui nient l'Holocauste s'appuient sur des idées antisémites, et les renforcent³¹. La négation et la distorsion de l'Holocauste ont été favorisés par des gouvernements ou des groupes extrémistes marginaux. La négation de l'Holocauste repose sur l'idée selon laquelle les Juifs ont monté une mystification mondiale. Cette théorie offense la mémoire des victimes de l'Holocauste, leurs familles et leurs descendants comme elle offense l'histoire.

- **Une pseudo-science** : La négation de l'Holocauste est une récusation pseudo-scientifique de la réalité bien documentée du meurtre génocidaire des Juifs par les nazis pendant la Seconde Guerre mondiale.

29 M. Abalakina-Paap, W. Stephan, T. Craig et W. L. Gregory, « Beliefs in conspiracies », *Political Psychology*, vol. 20, n° 3, 1999, p. 637-647.

30 L'Assemblée générale des Nations Unies a condamné la négation de l'Holocauste dans sa Résolution A/RES/61/255 du 26 janvier 2007, www.un.org/fr/documents/view_doc.asp?symbol=A/RES/61/255.

31 Alvin Rosenfeld, *The End of the Holocaust* (Bloomington, Indiana University Press, 2011), p. 238-270.

- **La distorsion historique** : Il s'agit de la distorsion intentionnelle de ce fait historique et le refus de reconnaître l'ampleur de la persécution des Juifs par le régime nazi et ses collaborateurs durant la Seconde Guerre mondiale.
- **Un symptôme de l'extrémisme** : La négation de l'Holocauste peut être le symptôme d'une exposition à des idées extrémistes ou de la participation à des activités extrémistes.

Au cœur de la négation de l'Holocauste se trouve le mensonge selon lequel les Juifs du monde entier sont engagés dans une conspiration mondiale pour mettre en œuvre leurs projets malveillants. Par exemple, certains négationnistes accusent les Juifs d'avoir orchestré l'Holocauste afin d'obtenir réparation. Dans certains milieux, ils ajoutent que l'imposture juive à propos de l'Holocauste renforce le soutien de l'Occident à l'État d'Israël³². Cette négation peut se produire de manière directe ou revêtir des formes plus subtiles de distorsion de faits historiques avérés³³. Ainsi, parfois, lorsque l'Holocauste n'est pas pleinement étudié en tant que partie intégrante du programme scolaire, les jeunes peuvent le déformer, dans l'ignorance des faits historiques, ou bien ils peuvent le nier, en signe de provocation adolescente ou de rejet d'un récit bien établi. Quelles que soient les raisons qui sous-tendent la négation et la distorsion de l'Holocauste, celles-ci s'accompagnent souvent de thèmes antisémites classiques, comme des accusations de cupidité, de recherche du pouvoir, de tromperie et de criminalité, ou bien elles les renforcent.

32 *Addressing Anti-Semitism: Why and How? A Guide for Educators* (Varsovie et Jérusalem : BIDDH et Yad Vashem, 2007), <http://www.osce.org/odihr/29890?download=true>, p. 25.

33 Certains auteurs signalent une nouvelle forme de « déjudaïsation » de l'Holocauste dans les pratiques éducatives et commémoratives, qui, sans nier directement les faits historiques, cherche à minimiser la persécution du peuple juif par l'Allemagne nazie et ses alliés. « Les enseignants et les éducateurs qui, dans leur interprétation de l'Holocauste, ne reconnaissent ni [le fait que les nazis voulaient tuer chaque Juif vivant en Europe], ni le traitement distinct des Juifs victimes du nazisme, marginalisent ce qu'ont subi les Juifs avec l'Holocauste. L'impact de cette interprétation de l'Holocauste pèsera sur leur pédagogie et leur pratique, et aura pour effet de déformer la compréhension de l'Holocauste par les élèves. » Voir P. Cowan et H. Maitles, *Understanding and Teaching Holocaust Education* (London, SAGE, 2017), p. 143-144.

En 2013, les pays membres de l'Alliance internationale pour la mémoire de l'Holocauste sont convenus d'une définition pratique de la négation et de la distorsion de l'Holocauste³⁴ :

« La négation de l'Holocauste est un discours et une propagande qui nient la réalité historique et l'ampleur de l'extermination des Juifs par les nazis et leurs complices pendant la Seconde Guerre mondiale – extermination connue sous le nom d'Holocauste ou de Shoah. La négation de l'Holocauste désigne expressément toute tentative d'affirmer que l'Holocauste ou la Shoah n'a pas eu lieu.

La négation de l'Holocauste peut consister notamment à nier ou à mettre en doute publiquement l'utilisation des principaux mécanismes de destruction (comme les chambres à gaz, les fusillades, la privation de nourriture et la torture) ou le caractère intentionnel du génocide du peuple juif.

La négation de l'Holocauste sous ses diverses formes est une expression d'antisémitisme. Toute tentative de nier le génocide des Juifs est une tentative de décharger le nazisme et l'antisémitisme de toute culpabilité ou responsabilité dans le génocide du peuple juif. Parmi les formes de négation, on compte le fait de reprocher aux Juifs d'exagérer l'ampleur de la Shoah ou de l'avoir inventée à des fins politiques ou financières, comme si elle était le résultat d'une conspiration fomentée par les Juifs. En l'occurrence, l'objectif est de blâmer les Juifs et de légitimer encore une fois l'antisémitisme.

Les objectifs de la négation de l'Holocauste sont souvent la réhabilitation d'un antisémitisme clairement affirmé, et la promotion d'idéologies et de conditions politiques propices à l'apparition du type même d'événement qu'il nie. »

L'antisémitisme secondaire

Dans certains pays, le processus de confrontation avec l'Holocauste a engendré ce qui a été défini comme « l'antisémitisme secondaire », qui désigne l'idée selon laquelle la présence même des Juifs rappelle aux autres l'Holocauste, suscitant en conséquence des sentiments de culpabilité à cet égard, ce dont on blâme les Juifs³⁵. L'Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne explique que l'antisémitisme secondaire reflète un changement social qui a eu lieu après la Seconde Guerre mondiale :

Après la guerre, une transformation a eu lieu dans l'expression publique de l'antisémitisme. Alors que des manifestations ouvertes d'antisémitisme étaient perçues et traitées comme socialement inacceptables et sanctionnées par la loi, et qu'elles étaient donc reléguées aux marges de la société, est apparu un phénomène appelé « antisémitisme secondaire ». Tout en s'appuyant sur des stéréotypes ouvertement antisémites plus anciens, une affirmation typique d'antisémitisme secondaire serait, par exemple, que « les Juifs » manipulent les Allemands ou les Autrichiens en exploitant leurs sentiments de culpabilité au sujet de la Seconde Guerre mondiale. Ce qui est caractéristique de toutes les formes d'antisémitisme secondaire, c'est qu'elles font référence à l'Holocauste et

³⁴ Pour la définition complète, voir l'Annexe 5. Pour la « Définition pratique de la négation et de la distorsion de l'Holocauste » de l'IHRA, voir IHRA, 26 mai 2013, <https://www.holocaustremembrance.com/fr/node/122>.

³⁵ Peter Schönbach, *Reaktionen auf die antisemitische Welle im Winter 1959/60* (Francfort, Europäische Verlagsanstalt, 1961), p. 80.

qu'elles permettent d'exprimer indirectement des sentiments antisémites. Par exemple, l'antisémitisme peut se manifester par la négation et/ou la banalisation de l'Holocauste³⁶.

La situation au Moyen-Orient comme justification d'actes antisémites

Lors du Conseil ministériel qui a eu lieu à Bâle, en 2014, les États participants de l'OSCE ont déclaré sans ambiguïté que l'évolution de la situation internationale, notamment au Moyen-Orient, ne saurait jamais justifier l'antisémitisme³⁷. Pourtant, la situation au Moyen-Orient continue de servir de prétexte à l'antisémitisme. En août 2017, le Secrétaire général des Nations Unies, António Guterres, a déclaré à cet égard qu'« exprimer [...] le désir de détruire l'État d'Israël est une forme inacceptable d'antisémitisme moderne³⁸ ». De tels incidents sont beaucoup plus susceptibles de se produire avec l'intensification des tensions dans la région.

Il est essentiel que les éducateurs comprennent que, dans certains cas, les critiques à l'encontre d'Israël s'appuient sur des suppositions et des convictions antisémites qui sont purement et simplement appliquées au sionisme, à Israël et au conflit israélo-palestinien. En témoignent les slogans, les insultes et parfois l'intimidation physique antisémites qui les accompagnent. Tenir les Juifs, à titre individuel ou collectif, pour responsables de la situation au Moyen-Orient, ou exclure des individus uniquement sur la base de leur identité juive est antisémite. La propagande antisémite diffusée en ligne est une source majeure de ce type de manifestations antisémites.

Dans le contexte de discussions sur l'évolution de la situation internationale, notamment au Moyen-Orient, il est important de rappeler que les États participants de l'OSCE ont réaffirmé à de nombreuses reprises le droit de réunion pacifique, tout comme ils ont souligné que la liberté d'expression est un droit humain fondamental, ainsi qu'un élément essentiel d'une société démocratique.

Expressions de l'antisémitisme sur Internet

Les plateformes des médias sociaux sont devenues des outils essentiels pour ceux qui veulent harceler les Juifs et répandre la désinformation ou la haine. Elles jouent un rôle considérable dans la propagation des théories du complot, lesquelles peuvent aussi compromettre les efforts visant à soutenir les droits humains et les valeurs démocratiques.

En 2017, le rapport annuel « Terrorisme et haine numériques » publié par le Centre Simon-Wiesenthal a identifié 24 jeux antisémites accessibles sur Internet, ainsi que des propos de haine et antisémites sur les plateformes des réseaux sociaux, sur les blogs, les applications de messagerie instantanée, les forums de discussion, les chaînes vidéo

36 Antisemitism: Summary overview of the data available in the European Union 2003–2013 (Vienne, Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne, 2014), p. 3, fra.europa.eu/en/publication/2014/antisemitism-summary-overview-situation-european-union-2003-2013.

37 Voir Déclaration N° 8/14 du Conseil ministériel de l'OSCE, « Déclaration sur le renforcement des efforts de lutte contre l'antisémitisme », Bâle, 5 décembre 2014, <https://www.osce.org/fr/mc/149651?download=true>, *op. cit.*, note 8.

38 Secrétaire général des Nations Unies, remarques du Secrétaire général aux médias, en présence du Premier ministre d'Israël, Benjamin Netanyahu, 28 août 2017, <https://www.un.org/sg/fr/content/sg/press-encounter/2017-08-28/secretary-general%E2%80%99s-remarks-media-prime-minister-benjamin>.

et autres médias en ligne³⁹. De même, un rapport du Congrès juif mondial a révélé qu'en 2016, 1 000 messages antisémites par jour avaient été postés sur les réseaux sociaux⁴⁰. Étant donné que les messages prennent souvent pour cible des personnalités éminentes ou des célébrités, les élèves risquent de rencontrer en ligne des propos de haine et antisémites. L'antisémitisme peut parfois s'exprimer à l'aide de symboles, dans des messages postés sur les sites des médias sociaux, les comptes Twitter, les blogs et les forums de discussion en ligne (voir l'*Annexe 5*).

En 2016, la Commission européenne et les plateformes de quatre importants médias sociaux ont annoncé un code de conduite relatif aux discours de haine illégaux en ligne, dans lequel Facebook, Twitter, YouTube et Microsoft prennent une série d'engagements pour lutter contre la dissémination de ce type de contenus en Europe⁴¹. Il sera très utile de suivre l'impact de ce code de conduite sur les niveaux de discours de haine antisémites en ligne.

39 « Terrorisme et haine numériques », Centre Simon-Wiesenthal, 2017, <http://digitalhate.net/>.

40 *The Rise of Anti-Semitism on Social Media: Summary of 2016* (New York et Tel-Aviv, Congrès juif mondial et Vigo Social Intelligence, 2017), p. 15.

41 Pour plus d'information, voir « La Commission européenne et les entreprises des technologies de l'information annoncent un Code de conduite relatif aux discours de haine illégaux en ligne », Communiqué de presse de la Commission européenne, 31 mai 2016, http://europa.eu/rapid/press-release_IP-16-1937_fr.htm?locale=en.

3.

**PRÉVENIR
L'ANTISÉMITISME
PAR L'ÉDUCATION :
PRINCIPES DIRECTEURS**

La Convention de l'UNESCO concernant la lutte contre la discrimination dans le domaine de l'enseignement proscrit la discrimination dans l'éducation, insistant en outre sur le fait que celle-ci doit viser au « renforcement du respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales » et « favoriser la compréhension, la tolérance et l'amitié entre toutes les nations et tous les groupes raciaux ou religieux »⁴². De même, les États participants de l'OSCE ont reconnu l'importance d'une approche globale pour lutter contre l'intolérance, notamment l'antisémitisme⁴³. Les méthodes éducatives concernant l'antisémitisme doivent faire partie d'une approche plus vaste, afin de lutter contre toutes les formes de haine, de discrimination et d'intolérance.

Si le contexte lié à l'antisémitisme varie d'une communauté, d'une ville, d'un État, d'une région, d'un établissement, et même d'une classe à l'autre, les principes et pratiques éducatifs fondamentaux pour traiter efficacement de ce sujet complexe sont constants. Ce sont les suivants :

- 1) recourir à une approche éducative fondée sur les droits humains ;
- 2) renforcer la résilience des élèves et ne pas exacerber le problème ;
- 3) favoriser la pensée critique, des élèves, leurs aptitudes à l'autoréflexion et leur capacité d'aborder et de régler des questions complexes ;
- 4) intégrer une perspective de genre pour démasquer les préjugés ;
- 5) renforcer la complémentarité entre domaines et cadres éducatifs existants, notamment l'éducation à la citoyenneté mondiale.

3.1 Recourir à une approche fondée sur les droits humains

Cadre

Une approche fondée sur les droits de l'homme est un cadre conceptuel qui s'appuie sur des normes largement établies en matière de droits humains et qui vise à édifier une société qui respecte, protège et garantit les droits humains pour tous. Cette approche reconnaît que les idées qui alimentent l'antisémitisme contredisent, affaiblissent et violent les principes fondamentaux des droits de la personne. Par conséquent, une approche fondée sur les droits humains implique que des efforts doivent être fournis pour éliminer les manifestations de l'antisémitisme et protéger la dignité de tous⁴⁴.

42 UNESCO, Convention concernant la lutte contre la discrimination dans le domaine de l'enseignement, Paris, 1960, http://unesco.org/education/pdf/DISCR1_F.PDF.

43 Décision N° 10/07 du Conseil ministériel de l'OSCE, « Tolérance et non-discrimination : promotion du respect et de la compréhension mutuels », Madrid, 30 novembre 2007, <http://www.osce.org/fr/mc/29457?download=true>.

44 *Comprendre les crimes de haine antisémites et répondre aux besoins des communautés juives en matière de sécurité – Guide pratique* (Varsovie, BIDDH, 2017), p. 8 ; D. Graham et J. Boyd « Understanding more about antisemitic hate crime: Do the experiences, perceptions and behaviours of European Jews vary by gender, age and religiosity? » (Mieux comprendre les crimes de haine antisémites : Les expériences, perceptions et attitudes des Juifs européens varient-elles en fonction du genre, de l'âge et de la religiosité ?), Institute for Jewish Policy Research, 2017, *op. cit.*, note 26, <http://www.osce.org/fr/odhr/320021>.

Choisir l'éducation aux droits de la personne pour aborder l'antisémitisme implique une éducation *aux* droits de l'homme, *par* les droits de l'homme et *pour* les droits de l'homme :

L'éducation aux droits humains : enseigne aux élèves leurs droits, notamment le droit à l'information (à partir de sources nationales et internationales diverses), le droit à la liberté de religion ou de conviction, et à la liberté d'expression⁴⁵ ; elle leur apprend comment l'antisémitisme porte atteinte aux droits des personnes, ainsi que la responsabilité partagée de défendre ces droits ;

L'éducation par les droits humains : garantit que les contextes éducatifs protègent les droits humains des apprenants, notamment le droit des élèves juifs à bénéficier d'un environnement exempt d'antisémitisme ;

L'éducation pour les droits humains : donne aux élèves les moyens d'exercer leurs droits et de défendre ceux des autres, notamment en prenant fait et cause pour la prévention et la lutte contre l'antisémitisme.

Bonnes pratiques : Norvège

Le Gouvernement norvégien a adopté le Plan d'action contre l'antisémitisme (2016–2020), par lequel il s'engage à lutter contre l'antisémitisme et à protéger le patrimoine juif. Cette approche interministérielle, conduite par le ministère du Gouvernement local et de la Modernisation, vise à élaborer des programmes éducatifs pour combattre l'antisémitisme, à maintenir et garantir un financement pour la promotion de la culture et du patrimoine juifs, ainsi qu'à assurer la surveillance et l'étude des incidents antisémites en Norvège. Le Plan d'action souligne en particulier que « les écoles jouent un rôle central pour enseigner aux élèves le respect et la reconnaissance de la diversité, et pour leur apprendre à vivre dans une "communauté de désaccord". Cette notion est étroitement liée à l'éducation à la démocratie et aux droits de l'homme, telle que prévue à la fois dans la clause relative à l'objectif de l'éducation en Norvège et dans la partie générale du programme de l'éducation de base. »

Pour plus d'information : <https://www.regjeringen.no/contentassets/dd258co81e6048e2adocac9617abf778/action-plan-against-antisemitism.pdf>.

Comment procéder

L'éducation aux droits de l'homme désigne les activités éducatives favorisant le respect des droits humains et des libertés fondamentales, et qui visent à prévenir les violations des droits humains, en dotant les élèves des connaissances, des compétences et de la compréhension susceptibles de leur donner la motivation et les moyens nécessaires

45 Bien que la libre expression inclue le droit de critiquer les religions et les groupes ethniques, dans une perspective élargie, la liberté d'expression et la liberté de religion ou de conviction doivent être considérées comme des droits indivisibles et interconnectés qui œuvrent ensemble pour venir à bout de l'ignorance et favoriser la paix, la tolérance et le dialogue entre les groupes. Le droit international fixe certaines restrictions admissibles à la liberté d'expression. Voir le Pacte international relatif aux droits civils et politiques, *op. cit.*, note 2, articles 18, 19 et 20, <http://www.ohchr.org/fr/professionalinterest/pages/ccpr.aspx>.

pour contribuer à une culture des droits humains⁴⁶. L'éducation aux droits de l'homme reconnaît le rôle fondamental de l'éducation dans le domaine du développement personnel, de la pleine inclusion et de la participation sur un pied d'égalité⁴⁷, en aidant les élèves à reconnaître et à adopter des valeurs sociales fondamentales – et, à cet égard, à éviter tout préjugé ou comportement antisémite.

Au sein de l'éducation aux droits de l'homme, des thématiques comme la lutte contre l'antisémitisme peuvent, dans certains cas, susciter des controverses, provoquant même parfois un climat de vive émotion dans les salles de classe, lesquelles représentent souvent un microcosme de la société au sens large. Bien que cela puisse décourager certains éducateurs, certains individus ou certaines équipes qui élaborent les politiques éducatives et décident des programmes scolaires, il existe cependant un très grand nombre de points d'entrée et de techniques pédagogiques pour amener la question de l'antisémitisme en classe, de manière sûre et positive (voir *chapitre 4*).

Bonnes pratiques : Conseil de l'Europe

En 2015, le Conseil de l'Europe a publié à l'intention des enseignants un kit de perfectionnement professionnel intitulé *Face à la controverse : enjeux et stratégies – L'enseignement de sujets controversés dans le cadre de l'éducation à la citoyenneté démocratique et aux droits de l'homme* (ECD-EDH). Ce kit pédagogique reconnaît qu'apprendre à nouer le dialogue avec les personnes qui cultivent des valeurs différentes des nôtres et à les respecter est une démarche qui s'inscrit au cœur du processus démocratique et qui est essentielle à la protection et au renforcement de la démocratie, ainsi qu'à la promotion d'une culture des droits de l'homme. Le kit décrit les compétences spécifiques, à la fois personnelles, théoriques et pratiques, dont a besoin l'enseignant, et propose des techniques préparatoires et pédagogiques qui peuvent se révéler utiles en classe pour assurer l'apprentissage et l'engagement actifs et participatifs des élèves sur des questions issues de « la vraie vie ».

Pour plus d'information : <https://rm.coe.int/CoERMPublicCommonSearchServices/DisplayDCTMContent?documentId=090000168066b2ae>

3.2 Renforcer la résilience des élèves et ne pas exacerber le problème

L'éducation ne peut éliminer entièrement les préjugés ou les comportements empreints de préjugés, mais elle peut encourager les élèves à acquérir les compétences nécessaires pour les identifier et les rejeter activement. L'éducation peut aussi créer dans la communauté scolaire les conditions qui rendront difficile la prolifération de préjugés et d'attitudes discriminatoires, notamment l'antisémitisme. À cette fin, les politiques éducatives doivent faire en sorte que les environnements scolaires renforcent la résilience des élèves à l'antisémitisme, au racisme et à d'autres formes d'intolérance, et qu'ils n'exacerbent en

46 Assemblée générale des Nations Unies, Déclaration sur l'éducation et la formation aux droits de l'homme, Résolution A/RES/66/137, 16 février 2012, p. 201.

47 Ce principe est également soutenu par la Convention relative aux droits de l'enfant, Article 29 (1), Résolution 44/25 de l'Assemblée générale des Nations Unies, 20 novembre 1989, <https://www.ohchr.org/FR/ProfessionalInterest/Pages/CRC.aspx>.

aucun cas le problème⁴⁸, ni qu'ils génèrent ou amplifient des attitudes intolérantes envers d'autres individus ou d'autres groupes.

Les réseaux sociaux facilitent l'accès aux propos antisémites qui peuvent influencer les élèves. La résilience à ce type de propos implique de comprendre qu'il s'agit de messages simplistes et biaisés qui répandent la diffamation et encouragent les préjugés, la discrimination, voire la violence – et qui ne reposent sur aucun élément concret⁴⁹. L'éducation doit aider les élèves à acquérir l'ensemble de compétences leur permettant de comprendre ces risques et d'éviter d'adopter des comportements fondés sur des préjugés. Elle peut y parvenir en aidant les élèves à développer des caractéristiques de résilience et à agir en s'appuyant sur la logique, la connaissance et la compréhension, plutôt que sur la peur et la désinformation.

Dans ce but, la pédagogie peut aider les élèves à acquérir des compétences cognitives, sociales et affectives leur permettant de résister à de telles perspectives simplistes. Cet ensemble de compétences liées à la résilience comprend l'aptitude à faire preuve de sens critique, à admettre l'existence de préjugés chez tous les êtres humains, à soupeser les données disponibles, afin de faire la différence entre un fait et un préjugé, et à comprendre et analyser une grande diversité de points de vue. Les écoles sont les lieux où les apprenants peuvent découvrir les moyens de transformer en actes leur compréhension d'un sujet controversé en matière de droits humains, comme l'antisémitisme.

Bonnes pratiques : États-Unis d'Amérique

En 1985, l'Anti-Defamation League (ADL, Ligue anti-diffamation) a lancé la campagne *A World of Difference* (Un monde de différence), qui a mené à la création de A World of Difference Institute. Aujourd'hui, l'Institut est le principal fournisseur de contenus éducatifs anti-préjugés en Amérique du Nord, fortement engagé en faveur du renforcement de la résilience aux récits biaisés. Les programmes et les ressources de formation interactifs de l'Institut sont élaborés pour « reconnaître les préjugés et tout le mal qu'ils causent aux individus et à la société, renforcer la compréhension de la valeur et des bienfaits de la diversité, améliorer les relations intergroupes et combattre le racisme, l'antisémitisme et toute autre forme d'intolérance »⁵⁰. Les ressources de l'Institut ont été utilisées par les écoles, les universités, les entreprises, les organismes chargés de l'application de la loi et d'autres organisations communautaires aux États-Unis, et elles ont été adaptées à d'autres régions du monde.

Pour plus d'information : <https://www.adl.org/who-we-are/our-organization/signature-programs/a-world-of-difference-institute>

48 *La prévention de l'extrémisme violent par l'éducation – Guide à l'intention des décideurs politiques* (Paris, UNESCO, 2017), p. 23, <http://unesdoc.unesco.org/images/0024/002480/248087f.pdf>.

49 Des mesures visant à renforcer la résilience aux mouvements extrémistes violents figurent dans le « Plan d'action pour la prévention de l'extrémisme violent – Rapport du Secrétaire général des Nations Unies », A/70/674, décembre 2015.

50 Anti-Defamation League, A World of Difference Institute, <https://www.adl.org/who-we-are/our-organization/signature-programs/a-world-of-difference-institute>.

3.3 Favoriser la pensée critique

Définition de la pensée critique

La pensée critique est un exemple de mode de raisonnement élevé qui permet à un individu de mener une enquête analytique, rationnelle et ouverte sur une question donnée, et de se former un jugement fondé sur l'éventualité d'obtenir des conclusions nouvelles et différentes. La réflexion critique est fondamentale pour étudier des sujets complexes relatifs aux droits de l'homme, tels que l'antisémitisme.

La pensée critique permet aux élèves :

- de saisir les liens logiques entre des idées ;
- d'identifier, de construire et d'évaluer des arguments ;
- de déceler des incohérences et des erreurs courantes dans le raisonnement ;
- de réfléchir à la justification des croyances et des valeurs de chacun⁵¹.

Les élèves qui acquièrent une aptitude à la pensée critique sont plus susceptibles de comprendre l'antisémitisme au niveau cognitif et socio-affectif, et de renforcer leur résistance aux préjugés. Ils seront également disposés à comprendre un éventail d'autres phénomènes sociaux, notamment d'autres types de préjugés, et à développer les formes nécessaires de résilience.

Les lignes directrices de l'UNESCO pour l'éducation à la citoyenneté mondiale (ECM) indiquent que les élèves doivent « apprendre à procéder à un examen critique (par exemple, à trouver des informations, à analyser et à utiliser des éléments concrets), à utiliser les médias⁵² et à comprendre la façon dont l'information est véhiculée et communiquée »⁵³. C'est pourquoi l'éducation aux médias et à l'information (MIL) offre l'un des nombreux moyens d'enseigner la pensée critique. Les élèves doivent également appliquer la pensée critique à leurs propres attitudes et comportements, ce qui en fait un outil essentiel pour découvrir leurs propres stéréotypes et attitudes non démocratiques, mais aussi pour analyser comment se manifestent les intolérances dans la société en général.

Les pratiques et les politiques éducatives doivent découler de cet objectif. Par exemple, lorsqu'ils encouragent les élèves à utiliser leur pensée critique, les enseignants doivent éviter d'être trop dirigistes. Au contraire, il faut que les éducateurs donnent aux élèves des occasions de débattre de problèmes, d'analyser des cas, de remettre en question les

51 Voir « Qu'est-ce que la pensée critique ? », <http://philosophy.hku.hk/think/critical/ct.php>.

52 Avec l'invention de la radio et de la télévision, au début du xx^e siècle et, plus tard dans le siècle, l'explosion de nouvelles technologies, un important corpus de connaissances présente maintenant la pensée et l'examen critiques sous la rubrique « maîtrise de l'information » ou « maîtrise des médias ». L'UNESCO utilise l'expression générale « éducation aux médias et à l'information » (MIL), tout en reconnaissant la place centrale de la technologie dans toutes les formes d'information et de médias. Pour en savoir plus sur l'éducation aux médias et à l'information, voir la *Section 4.1.4*, Prévenir l'antisémitisme par l'éducation aux médias et à l'information.

53 Éducation à la citoyenneté mondiale – Thèmes et objectifs d'apprentissage (Paris, UNESCO, 2015), p. 24, <http://unesdoc.unesco.org/images/0023/002332/233240f.pdf>.

informations qui leur sont présentées et de penser de façon critique, soit individuellement soit en groupes. Les activités organisées en binômes ou en groupes peuvent stimuler le développement d'une réflexion de haut niveau et d'aptitudes au leadership, si elles sont animées efficacement, dans le but d'éviter la domination de personnalités individuelles ou la pression des pairs. Ces approches nécessitent des délais plus longs et des compétences avérées en matière d'animation, mais l'impact des résultats d'apprentissage peut être plus important.

Encourager les éducateurs et les élèves à l'autoréflexion

Renforcer la résilience à tout préjugé, notamment à l'antisémitisme, nécessite un certain niveau d'autoréflexion concentrée de la part des élèves et des éducateurs, afin d'examiner des questions complexes à travers un prisme personnel clair et objectif. L'autoréflexion est un outil pédagogique recommandé, capable d'aider éducateurs et élèves à analyser leur comportement et leurs convictions, et à identifier tout préjugé caché qu'ils pourraient avoir.

Les éducateurs doivent entreprendre des exercices d'autoréflexion, dans le but de remettre en question et de renforcer, à terme, leurs pratiques et leurs motivations pédagogiques. Ils doivent être les premiers à expérimenter ce processus, afin de stimuler les élèves et de les aider à identifier des partis pris internes et externes. Le processus en trois étapes ci-après est une méthode dont les enseignants peuvent se servir pour mener leur propre autoréflexion⁵⁴. Les éducateurs doivent :

1. Examiner leurs actions, remettre leurs méthodes en cause, décider quand ils doivent améliorer leurs pratiques pédagogiques.
2. Trouver des tuteurs pour les aider. Les tuteurs peuvent porter un regard extérieur sur les choix des enseignants et leur procurer l'effet miroir dont ils ont besoin pour comprendre les choix qu'ils font dans leur pratique pédagogique.
3. Chercher à déceler tous les partis pris, préjugés et idées stéréotypées cachés qu'ils pourraient avoir.

Les éducateurs ont l'immense responsabilité de guider leurs élèves dans la lutte contre les stéréotypes et les préjugés. C'est pourquoi se remettre d'abord en question peut être un processus cathartique.

Aider les élèves à prendre part à des activités d'autoréflexion leur permet de renforcer à la fois leur pensée critique et leur intelligence émotionnelle. Lorsque les élèves reconnaissent leurs propres sentiments et ceux des autres au sujet de tel ou tel sujet difficile, un apprentissage plus approfondi s'instaure, leur permettant même peut-être d'identifier des préjugés cachés qu'ils peuvent décider de corriger.

54 Sarah Sansbury, « Reflection: Crucial for Effective Teachers », site web Teaching Tolerance, 29 décembre 2011, www.tolerance.org/magazine/reflection-crucial-for-effective-teachers.

Exemples d'activités de réflexion des élèves

Tenue d'un journal par les élèves

Intégrer le temps consacré à la tenue d'un journal dans les leçons, afin de permettre aux élèves :

- ☞ d'avoir le temps de réfléchir à la façon de traiter des sujets complexes liés aux droits de l'homme ;
- ☞ d'utiliser leur pensée critique pour évaluer leurs pensées et formuler des opinions.

Création d'autoportraits écrits et/ou illustrés

Aider les élèves à réaliser leur autoportrait, afin de leur permettre :

- ☞ de renforcer leur conscience de soi lorsqu'ils réfléchissent aux différentes facettes qui composent leur identité ;
- ☞ d'identifier et de reconnaître les divers éléments qu'ils ont en eux : expérience, croyances, récits sociaux, préférences, aversions, etc.

Lorsque les autoportraits sont achevés et, le cas échéant, compte tenu des sensibilités d'un groupe particulier d'élèves, ils peuvent être exposés dans la classe. Les activités de suivi peuvent comprendre :

- ☞ un tour de la galerie pour que la classe puisse examiner et éventuellement critiquer les autoportraits. Les critiques ne doivent pas porter sur les talents artistiques, mais plutôt sur l'aptitude des spectateurs à découvrir l'identité des artistes. Il est recommandé aux élèves de remplir une fiche de travail sur la galerie d'autoportraits, pendant qu'ils examinent l'exposition et qu'ils cherchent à identifier les caractéristiques uniques de leurs pairs. La fiche peut inclure des éléments à rechercher : intérêts, genre, religion, idéaux, hobbies, langue, culture, etc.
- ☞ après le tour de la galerie, les discussions peuvent porter sur la reconnaissance des différentes identités qui composent la classe.

Écriture d'un journal post-autoréflexion, où les élèves peuvent réfléchir à des questions comme :

- ☞ Qu'ai-je appris sur la perception que j'avais de mon identité que je ne savais pas avant ce projet ?
- ☞ Qu'ai-je appris sur mes pairs que je ne savais pas avant de voir la galerie de portraits ?
- ☞ Ma classe représente-t-elle la diversité du monde d'aujourd'hui ?

Les éducateurs doivent absolument évaluer la maturité et les sensibilités du groupe d'élèves avec lequel ils travaillent, lorsqu'ils décident dans quelle mesure il est utile de partager les résultats des activités d'autoréflexion du groupe ou des élèves individuellement.

Aborder la complexité

Les cours qui analysent la complexité spécifique de l'antisémitisme, ainsi que celle de l'histoire et de l'expérience juives, renforcent la capacité des élèves à aborder de nombreuses problématiques mondiales, de manière réfléchie et critique ; ils peuvent aussi les encourager à prendre part à une action civique avisée et ciblée. Pour permettre aux élèves d'acquérir une réelle compréhension de l'antisémitisme, les cours doivent intégrer différents points de vue sur les tensions sociales et politiques qui alimentent les préjugés et d'autres théories qui les réfutent et les désamorcent. Comme les élèves font appel à leur pensée critique au cours de ces exercices, ils seront mieux à même de comprendre les complexités de l'antisémitisme ou d'autres formes de parti pris à l'encontre d'un groupe, ainsi que les raisons pour lesquelles l'approche fondée sur les droits humains est si essentielle pour traiter ces complexités.

Exemples d'activités de cours :

- Les élèves identifient des exemples d'intolérance actuelle envers les Juifs et d'autres groupes qui sont confrontés aux préjugés et examinent le contexte historique des préjugés, ainsi que leurs similitudes et leurs différences⁵⁵.
- Les élèves étudient la manière dont les Juifs sont représentés dans différentes sources médiatiques, et ils repèrent si les Juifs sont identifiés comme membres à part entière de la société humaine, comme stéréotypes antisémites ou uniquement dans certains contextes évoquant des visions simplistes ou limitées de l'expérience juive au cours de l'histoire (par exemple, des Juifs étant singulièrement dépeints comme des figures bibliques, comme victimes de l'Holocauste ou comme acteurs des conflits au Moyen-Orient).

Bonnes pratiques : France

Le Mémorial de la Shoah a mis en place des ateliers pédagogiques à l'intention des enseignants et des élèves, sur le thème des théories du complot sur les réseaux sociaux, ainsi que sur leurs liens avec l'antisémitisme. À l'aide d'exemples provenant des médias sociaux (messages, photomontages et vidéos), les participants apprennent à identifier et à déconstruire les théories du complot, ainsi que les fausses représentations et les stéréotypes. Les ateliers visent à stimuler la pensée critique et l'engagement actif, et à encourager la vérification des faits et la prudence lorsqu'il s'agit de messages en ligne.

Pour plus d'information : <http://www.memorialdelashoah.org/pedagogie-et-formation/activites-pour-le-secondaire/ateliers-pedagogiques.html>.

⁵⁵ La lutte contre différentes formes de préjugés doit passer par l'étude de leur propre logique et dans leur contexte. Par exemple, il est essentiel que les élèves comprennent que l'antisémitisme coexiste souvent avec l'inclusion sociale des Juifs dans toutes les couches de la société, contrairement à d'autres types de discrimination. Les éducateurs doivent aborder ces différences avec précaution, afin de ne pas exacerber des stéréotypes en essayant de les comparer. Voir *Addressing Anti-Semitism: Why and How? A Guide for Educators*, op. cit., note 31.

3.4 Intégrer une perspective de genre pour démasquer les préjugés

L'enseignement doit absolument intégrer une perspective de genre pour permettre aux élèves de comprendre la dynamique de l'identité en général. Cette approche peut également se révéler très utile car elle montre aux éducateurs des méthodes pédagogiques éprouvées qui peuvent être adaptées pour démasquer d'autres préjugés ou discriminations. Il importe pour les décideurs politiques et les éducateurs de tenir compte de l'importance des intersections, des points de convergence et des différences entre le genre, la race et d'autres vecteurs d'inégalité ou de partialité, y compris l'antisémitisme.

Bonnes pratiques : European Association for Gender Research, Education and Documentation

La European Association for Gender Research, Education and Documentation (ATGENDER, Association européenne pour la recherche, l'éducation et la documentation relatives au genre) est une association très vaste qui regroupe des universitaires, des praticiens, des militants et des institutions œuvrant dans le domaine des études sur les femmes et le genre, la recherche féministe, les droits des femmes, l'égalité des genres et la diversité. Elle offre aux éducateurs un riche corpus de ressources et de matériel pédagogique pouvant être téléchargés gratuitement, notamment la série de publications intitulée *Teaching with Gender* (Enseigner en intégrant la dimension du genre) qui propose une grande variété de pratiques pédagogiques. La série comprend *Teaching "Race" with a Gendered Edge* (Enseignement de la 'race' sous l'angle du genre), *Teaching Against Violence* (Enseigner contre la violence), *Teaching Intersectionality* (Enseigner l'intersectionnalité), etc.

L'association poursuit de nombreux objectifs, parmi lesquels : identifier et combattre les inégalités passées et présentes, les dépossessions et les exclusions en Europe et au-delà ; apprendre à reconnaître, à être solidaire et à embrasser les luttes partageant les mêmes idées ; créer un espace pour des débats et des critiques complexes.

Pour plus d'information : <https://atgender.eu/category/publications/volumes/>

3.5 Renforcer la complémentarité avec l'éducation à la citoyenneté mondiale

Les politiques éducatives doivent promouvoir des réponses à l'antisémitisme qui soient pleinement et parfaitement intégrées à l'ensemble des efforts entrepris pour permettre à tous les élèves de bénéficier d'un environnement sûr favorisant leur santé, leur bien-être et leur apprentissage. De la même manière, la prévention de l'antisémitisme doit faire partie des politiques éducatives, afin de veiller à ce que les contenus éducatifs et les méthodes d'enseignement et d'apprentissage favorisent l'acquisition des connaissances, des compétences, des aptitudes et des comportements en faveur de cultures démocratiques, de la paix et de la citoyenneté mondiale, ou qu'ils visent à prévenir la violence au sens large.

Par conséquent, les approches éducatives relatives à l'antisémitisme sont étroitement liées à des domaines connexes, comme :

L'éducation à la citoyenneté démocratique, qui enseigne les droits et les responsabilités démocratiques, encourage le respect de la diversité et favorise l'État de droit.

L'enseignement de l'Holocauste et la prévention du génocide, qui enseignent des cas de génocide, ainsi que l'histoire, l'étiologie, les incitations, la nature, les manifestations et les conséquences du génocide.

L'éducation à la prévention de l'extrémisme violent, qui cherche à créer les conditions permettant de construire les défenses des élèves face à l'extrémisme violent, et qui renforce leur engagement en faveur de la non-violence et de la paix⁵⁶.

Dans une perspective plus large, éducateurs et décideurs politiques doivent envisager l'éducation visant à prévenir et combattre l'antisémitisme comme un complément ou une composante à part entière de l'éducation à la citoyenneté mondiale (ECM) – approche pédagogique qui renforce chez les élèves le sens d'appartenance à une communauté plus vaste et à une humanité partagée⁵⁷.

Dimensions conceptuelles de l'éducation à la citoyenneté mondiale⁵⁸

Le but de l'éducation à la citoyenneté mondiale est de donner aux apprenants les moyens d'adopter et d'assumer un rôle actif aux niveaux local et mondial, pour affronter et résoudre les enjeux mondiaux et, à terme, devenir les contributeurs proactifs d'un monde juste, pacifique, tolérant, inclusif, sûr et durable. L'éducation à la citoyenneté mondiale comporte trois dimensions conceptuelles :

« **cognitive** : acquérir les connaissances et la compréhension, et développer la pensée critique, afin d'analyser et d'évaluer les phénomènes mondiaux et l'interconnexion/l'interdépendance des pays et des différentes populations.

socio-affective : avoir le sentiment d'appartenir à une humanité commune, de partager des valeurs et des responsabilités, l'empathie et la solidarité, ainsi que le respect des différences et de la diversité.

comportementale : agir de façon responsable aux niveaux local, national et mondial pour un monde pacifié et durable. »

⁵⁶ *La prévention de l'extrémisme violent par l'éducation – Guide à l'intention des décideurs politiques*, op. cit., note 47.

⁵⁷ Le cadre de l'UNESCO pour l'éducation à la citoyenneté mondiale permet aux apprenants de renforcer leurs connaissances, leurs compétences, leurs valeurs et leurs attitudes afin de garantir un monde plus juste, pacifique, tolérant, inclusif, sûr et durable. Il comprend l'éducation à la paix, dont le but est de favoriser une culture de la paix, non seulement en tant que rejet de la violence en faveur de la résolution non-violente de conflits, mais aussi comme un engagement en faveur des principes d'égalité, de liberté, de justice, de l'État de droit et des droits humains, qui, tous, ouvrent la voie à une paix durable.

⁵⁸ *Voir Éducation à la citoyenneté mondiale – Thèmes et objectifs d'apprentissage*, op. cit., note 52.

L'enseignement de l'antisémitisme devrait, à terme, mener aux résultats suivants, qui sont en adéquation avec les dimensions conceptuelles de l'éducation à la citoyenneté mondiale :

Renforcement de l'apprentissage cognitif : les élèves comprennent les origines, l'étiologie, la nature, l'évolution et la portée de l'antisémitisme, notamment les stéréotypes, les théories du complot et les préjugés qui prennent racine dans l'histoire, le langage, les médias, la société et la culture ;

Renforcement de l'intelligence socio-affective : les élèves comprennent les perspectives de l'autre, en se construisant une identité à partir d'éléments positifs, plutôt qu'en se définissant et en définissant l'autre par des stéréotypes antisémites négatifs et par opposition à ces clichés ;

Amélioration du comportement : les élèves traitent chaque personne de façon égale et individuelle, contribuant ainsi à un niveau global de tolérance et de compréhension de la diversité en classe et au sein de la communauté.

Objectifs d'apprentissage pour l'enseignement de l'antisémitisme et l'éducation à la citoyenneté mondiale			
Domaine d'apprentissage	Éducation à la citoyenneté mondiale	Objectifs d'apprentissage spécifiques de l'enseignement de l'antisémitisme	Exemple d'activité
Cognitif	Les apprenants utilisent leur pensée critique pour comprendre de manière approfondie les phénomènes régionaux, nationaux et locaux, ainsi que l'interconnexion et l'interdépendance des différents pays et populations.	Les apprenants comprennent l'étiologie et le développement de l'antisémitisme, ainsi que ses manifestations, dans leur société ou ailleurs, sur plusieurs périodes de temps. Les apprenants utiliseront aussi leur pensée critique dans des techniques d'autoréflexion, afin d'évaluer et de mesurer leurs propres hypothèses sur le comportement humain.	Les élèves peuvent réfléchir aux facteurs pouvant influencer le comportement et les événements humains, dans des contextes historiques et contemporains. Ils peuvent mener cette réflexion en faisant, par exemple, des recherches sur un incident antisémite récent dans leur propre pays ou un pays voisin. Ils peuvent travailler en partenariat ou en petits groupes, afin d'identifier les différents points de vue de ceux qui sont impliqués dans l'incident, et de réfléchir ensuite sur les options et sur ce qui peut influencer le comportement des personnes durant les incidents.

Domaine d'apprentissage	Éducation à la citoyenneté mondiale	Objectifs d'apprentissage spécifiques de l'enseignement de l'antisémitisme	Exemple d'activité
Socio-affectif	Les apprenants ont le sentiment d'appartenir à une humanité commune, ils acquièrent une capacité empathique et ressentent du respect pour les différences et les similitudes entre les peuples.	Les apprenants ressentent de l'empathie pour ceux qui ont été ou sont exclus, pour ceux qui ont souffert ou souffrent de violations de leurs droits humains fondamentaux, par exemple, au cours des périodes d'antisémitisme intense, et ils développent un engagement émotionnel dans la défense des droits humains et la lutte contre la discrimination.	Les élèves peuvent réfléchir aux conséquences de l'antisémitisme sur les individus dans leur société ou ailleurs. Pour cela, ils peuvent comparer les différentes expériences et réactions à l'antisémitisme des hommes et des femmes, et réfléchir à leur propre réaction à l'antisémitisme contemporain. Pour ce faire, ils peuvent écouter des témoignages ou des reportages, nouer un dialogue avec des organisations et des communautés juives, lire des documents pertinents, écouter de la musique, créer ou apprécier de l'art visuel, etc.
Comportemental	Les apprenants agissent de manière efficace et responsable aux niveaux local, national et mondial, afin de créer un environnement respectueux des droits humains.	Les apprenants surveillent les manifestations d'antisémitisme ou d'autres formes de préjugés et de discrimination, et ils examinent les efforts des autres pour les combattre, tout en analysant leurs propres valeurs et actions, et en s'engageant dans des actes visant à influencer leur groupe de pairs ou leur communauté.	Les élèves peuvent examiner les actions de personnages historiques qui ont pris position contre l'antisémitisme (comme Émile Zola ou le Pape Jean-Paul II), et ils peuvent noter des cas d'antisémitisme qui se passent actuellement dans leur propre communauté et en ligne. Ils peuvent réagir en rejetant l'antisémitisme en public ou en privé, en apprenant à signaler des incidents par le biais de mécanismes appropriés, ou à s'opposer à l'antisémitisme en ligne, ou en mobilisant les autres pour qu'ils agissent de même et en exprimant leur solidarité aux personnes visées.

4.

**COMMENT SENSIBILISER
LES ÉLÈVES À
L'ANTISÉMITISME**

4.1 Principaux thèmes et enjeux

4.1.1 Sensibiliser les élèves aux stéréotypes antisémites

Un enjeu pédagogique

Les éducateurs doivent faire appel à une pédagogie spécifique pour éviter aux apprenants de développer des stéréotypes antisémites, et pour les identifier et les atténuer s'ils apparaissent.

Méthodologie d'échantillonnage pour sensibiliser les élèves aux stéréotypes⁵⁹

Étudier l'histoire des stéréotypes. Les éducateurs peuvent engager une discussion sur les stéréotypes, et les élèves peuvent partager des exemples de clichés qu'ils ont vus ou entendus. Lorsque la classe en a identifié un, l'éducateur peut aider les élèves à en étudier l'histoire et les origines, en les amenant à comprendre comment le stéréotype a évolué, ainsi que les idées fausses ou la situation historique sur lesquelles il reposait à l'origine. Ce processus, par lequel les élèves retracent l'origine et la vie d'un stéréotype, tend à l'atténuer et à lui enlever de son pouvoir, de sorte que les élèves et les autres membres de la communauté ne l'utilisent plus pour causer du tort.

Étudier le rôle de la dynamique du pouvoir dans les stéréotypes. Les êtres humains sont programmés pour catégoriser les autres en groupes, ce qui peut amener à simplifier à l'excès l'image du groupe visé. Lorsque cette image restreinte se généralise et commence à définir le groupe, elle devient un stéréotype, qui peut parfois mener aux préjugés envers ce dernier. À mesure que le stéréotype se propage, il peut prendre de l'ampleur, finissant par entraîner une baisse du pouvoir du groupe ciblé et une augmentation de celui du groupe qui le diffuse. Pour mettre ce phénomène en évidence, les éducateurs peuvent guider les élèves dans un processus d'apprentissage sur le développement des stéréotypes au fil du temps, sur le rôle de la dynamique du pouvoir dans les stéréotypes, en se demandant si et de quelle façon les droits humains des individus sont affectés.

Reconnaître que le rejet des stéréotypes est une responsabilité partagée. Les éducateurs doivent encourager les élèves à accepter la responsabilité partagée dans le fait d'identifier et de déconstruire les stéréotypes. À travers un processus de repérage, d'étude et de diffusion d'un stéréotype nuisible depuis leur espace d'apprentissage, les élèves peuvent également déceler leurs propres préjugés personnels ou ceux de leur société, dont ils n'avaient peut-être pas conscience et qui ont pu avoir des conséquences négatives sur les Juifs de leur entourage, comme leurs pairs juifs dans leur classe. La responsabilité partagée entre élèves crée une atmosphère de soutien dans les classes et favorise le travail de groupe, en particulier entre élèves qui ont pu avoir des préjugés les uns envers les autres dans le passé.

59 Cette section est principalement tirée de : Jonathan Gold, « Teaching About Stereotypes 2.0 », Teaching Tolerance, site web, 11 janvier 2016, <https://www.tolerance.org/magazine/teaching-about-stereotypes-20>.

Les méthodologies efficaces pour enseigner les stéréotypes antisémites aux élèves incluent l'étude de l'histoire des stéréotypes, l'étude du rôle de la dynamique du pouvoir dans les stéréotypes et le fait de reconnaître que le repérage et le rejet des stéréotypes relèvent d'une responsabilité partagée. Les éducateurs peuvent faire appel à des exercices créatifs pour comprendre ces stéréotypes et d'autres sujets connexes. Enfin, ils doivent utiliser un ensemble d'orientations pédagogiques comme fondement de tout enseignement sur les stéréotypes antisémites.

Définir les stéréotypes et les préjugés

Un stéréotype est l'image simplifiée à l'extrême d'un certain groupe d'individus. Le préjugé est un sentiment à l'égard d'un groupe ou d'un individu au sein d'un groupe, qui repose sur un stéréotype.

Les gens se moquent souvent des stéréotypes, ou bien ils les ignorent. Cependant, ces clichés stimulent les préjugés et présentent un danger pour l'environnement de la classe. Selon Clyde Steele, une « menace de stéréotype », c'est « se trouver dans une situation ou faire une chose à laquelle il est possible d'appliquer un stéréotype négatif relatif à l'identité »⁶⁰. Lorsqu'un élève fait face à une menace de stéréotype, l'anxiété créée par cette hypothèse négative augmente le niveau de stress cognitif. Il est indispensable que les éducateurs repèrent les stéréotypes dans leur classe et qu'ils les rejettent dans le but de les affaiblir.

Exemples d'exercices pour combattre et prévenir les stéréotypes antisémites

Les responsables de l'élaboration des programmes scolaires peuvent intégrer des contenus et des exercices créatifs visant à combattre les stéréotypes et à empêcher les apprenants de les développer :

Type d'exercice	Exemple d'exercices que les éducateurs peuvent mettre en pratique
Utiliser des récits personnels	Partager des récits personnels qui mettent en lumière : <ul style="list-style-type: none"> • la diversité au sein du monde juif, afin de montrer que, comme les personnes d'autres traditions, les Juifs ont un large éventail de croyances et de pratiques religieuses, ou qu'ils n'en ont pas du tout. • les points communs entre les Juifs et les autres, par exemple sur le plan culturel, socio-économique, géographique, linguistique ou autre. • les personnalités juives et d'autres personnes de différentes communautés religieuses ou culturelles qui ont eu un impact positif dans des contextes locaux, nationaux et/ou internationaux.

60 C. M. Steele, Steven J. Spencer et Joshua Aronson, « Contending with group image: the psychology of stereotype and social identity threat », dans Mark Zanna (dir. publ.), *Advances in Experimental Social Psychology*, vol. 34 (Amsterdam, Academic Press, 2002), p. 379-440.

Type d'exercice	Exemple d'exercices que les éducateurs peuvent mettre en pratique
Intégrer aux cours d'histoire	<ul style="list-style-type: none"> • Enseigner à l'école l'histoire des Juifs comme faisant partie de l'histoire locale, nationale ou internationale, y compris l'histoire de l'État d'Israël et la situation israélo-palestinienne, en respectant le pluralisme des points de vue⁶¹. • Personnaliser l'histoire en racontant des récits personnels de Juifs (des gens ordinaires et des personnalités connues qui ont contribué à la science, aux arts, à la philosophie, etc.). • Analyser comment les différents stéréotypes acceptés dans les sociétés influencent l'exercice des droits d'hommes, de femmes et de membres de certains groupes ou communautés, y compris les Juifs, à différentes périodes de l'histoire aussi bien qu'aujourd'hui. • Intégrer des cours sur l'antisémitisme depuis la période précédant ou suivant l'Holocauste jusqu'à nos jours (cela ne remplace pas les cours fondamentaux sur l'Holocauste).
Utiliser des exemples pour réfuter les théories du complot	<ul style="list-style-type: none"> • Faire travailler les élèves en équipes pour étudier les origines d'un stéréotype et/ou d'une théorie du complot⁶². • Demander aux élèves de dresser, au cours de leur enquête, une liste d'exemples pour montrer l'impact négatif des théories du complot. • Établir des partenariats d'apprentissage entre élèves, afin de créer une responsabilité partagée en travaillant et en traitant les informations ensemble⁶³. • Encourager les élèves à comprendre comment les récits évoluent au cours du temps, transformant un élément véridique sorti de son contexte en une vision simpliste et stéréotypée.

61 Pour une bibliographie complète des sources d'informations de base, voir Yale Library Near Eastern Collection, <https://www.library.yale.edu/neareast/politics1.html>.

62 Le résultat le plus probable est qu'ils réaliseront qu'il n'y a pas assez de preuves pour soutenir le stéréotype ou la théorie du complot, et qu'ils seront capables de les réfuter.

63 En principe, s'ils sont exposés à d'autres théories du complot, ils seront plus enclins à continuer d'utiliser cet ensemble de compétences d'investigation active, ce qui les empêchera de développer des pensées stéréotypées et des préjugés susceptibles de les mener à des points de vue extrémistes.

Type d'exercice	Exemple d'exercices que les éducateurs peuvent mettre en pratique
Mettre l'accent sur les différentes identités des élèves	<ul style="list-style-type: none"> • Les élèves peuvent réaliser leur propre autoportrait (par l'écriture, la peinture, la poésie, etc.), afin de réfléchir à la diversité de leurs propres identités. • Demander aux élèves de présenter leur autoportrait et de reconnaître la diversité dans leur classe (par exemple, diversité des races, des couleurs, des langues, des nationalités, des origines nationales ou ethniques, des religions, des cultures, des genres, des orientations sexuelles, des hobbies, des centres d'intérêt, des idéaux et des singularités). • Aider les élèves à identifier certains aspects de leur autoportrait pouvant mettre au jour ou engendrer un stéréotype. Pour ce faire, demander aux élèves de se concentrer sur qui ils sont et sur les facteurs qui influencent la formation de leur identité (y compris leurs propres choix intérieurs et les pressions extérieures). • Étudier les liens entre la perception personnelle qu'a un élève de traits particuliers et celle que les autres en ont, pour montrer comment se construisent les récits sociaux.

Orientations pédagogiques pour apprendre aux élèves à lutter contre les stéréotypes antisémites

Les orientations ci-après offrent aux instructeurs des outils pédagogiques pour aborder l'antisémitisme dans leur classe ou dans d'autres espaces éducatifs⁶⁴.

Adapter spécifiquement le programme à chaque classe : au début de l'année scolaire, les enseignants doivent s'efforcer de trouver des réponses aux questions suivantes, de façon à pouvoir adapter spécifiquement leur façon d'enseigner l'antisémitisme aux élèves de cette classe particulière :

- Qui sont les élèves ? De quel milieu viennent-ils ?
- Y a-t-il eu récemment dans le secteur des incidents antisémites ou d'autres formes d'intolérance ?
- Ont-ils déjà fait l'expérience de l'antisémitisme et/ou ont-ils déjà été en contact avec la communauté juive ?
- Ont-ils vécu d'autres formes d'intolérance ?
- Quels types de préjugés peuvent avoir les membres d'un groupe, collectivement ou individuellement ?
- Quelle est l'histoire de votre propre localité, notamment en ce qui concerne l'histoire juive ?

64 Ces suggestions sont tirées de *Addressing Anti-Semitism: Why and How? A Guide for Educators*, op. cit., note 32.

Instaurer dans la classe un climat propice au dialogue respectueux et à des discussions franches : les enseignants doivent faire de la salle de classe un espace où les élèves peuvent parler de questions sensibles, notamment de stéréotypes et de préjugés. Les enseignants doivent établir des règles de base pour que les élèves puissent échanger leurs points de vue et leurs expériences sans avoir peur d’être humiliés ou ridiculisés. Les enseignants doivent insister sur le respect mutuel, afin de créer un environnement de confiance et sécurisant pour tous les participants⁶⁵. Créer un espace de classe sécurisant consiste, par exemple, à permettre aux élèves d’avoir une responsabilité partagée, en établissant des règles de classe les engageant au respect mutuel. Tout en travaillant ensemble à l’élaboration de ces règles en classe, les élèves construisent un cadre qui prend en compte la voix de tous, mais aussi un environnement qui encourage le développement de qualités de leadership et le respect des droits humains.

Parler de la structure générale des stéréotypes avant d’aborder les stéréotypes spécifiques : les enseignants doivent mener des discussions sur les modèles généraux de stéréotype, comme point d’entrée pour sensibiliser aux stéréotypes spécifiques, notamment l’antisémitisme. Par exemple, ils peuvent citer différents exemples de formes de stéréotypes et structures qui leur correspondent, afin d’amener les élèves à comprendre l’impact négatif des stéréotypes et la façon dont ils encouragent et favorisent une approche simpliste (souvent attrayante) des questions complexes.

Utiliser avec précaution les images stéréotypées : les enseignants doivent faire preuve de prudence s’ils choisissent d’utiliser des images et des photos antisémites. Ils doivent être conscients que le cerveau ne traite pas de la même façon les images et les mots, et que les images risquent de se graver dans la mémoire des élèves, en particulier si ces derniers n’en avaient pas encore eu connaissance. Lorsque les enseignants recourent à ces images, ils doivent les choisir avec précaution, en suivant une méthodologie recommandée, telle que *Teaching Tolerance* (Enseigner la tolérance)⁶⁶, afin de permettre aux élèves de comprendre comment des images peuvent déformer la réalité. Les enseignants qui choisissent d’utiliser des images stéréotypées doivent conduire les élèves à explorer l’histoire du stéréotype et s’en servir comme méthode permettant de le démystifier au cours du processus de sa découverte.

Instaurer un climat d’apprentissage collaboratif : les enseignants peuvent aider les élèves à faire des recherches sur ce sujet difficile, dans un contexte d’apprentissage collaboratif leur permettant de résoudre des questions complexes, tout en travaillant ensemble en groupes. Un tel environnement aide les élèves à participer activement à leur propre processus d’apprentissage, dans un climat respectueux des droits humains de chacun.

65 Pour des recommandations pratiques sur la gestion des discussions dans la classe, voir *Guide du personnel enseignant pour la prévention de l’extrémisme violent* (Paris, UNESCO, 2016), <http://unesdoc.unesco.org/images/0024/002446/244676.pdf>.

66 *Teaching Tolerance* est un projet du Southern Poverty Law Center des États-Unis d’Amérique, qui a été fondé en 1991 pour prévenir la montée de la haine. Voir <https://www.tolerance.org/professional-development>.

Bonnes pratiques : Royaume-Uni

Le University College London Centre for Holocaust Education a créé *Unlocking antisemitism* (Déverrouiller l'antisémitisme), une activité éducative qui aide les enseignants à aborder les stéréotypes antisémites dans leur classe. Cette activité, inspirée du film *Roots of anti-Semitism* (Les racines de l'antisémitisme), permet aux élèves d'étudier l'évolution historique des clichés antisémites, tout en les encourageant à examiner de façon critique les préjugés en général, et l'antisémitisme en particulier. Le Centre propose aux enseignants des ateliers liés à cette activité et a mis en ligne gratuitement, des supports pédagogiques connexes.

Pour plus d'information : <https://www.holocausteducation.org.uk/lessons/open-access/unlocking-antisemitism/>

4.1.2 Enseigner aux élèves l'histoire de l'Holocauste

Un sujet historique spécifique

L'enseignement de l'Holocauste (ou Shoah), c'est-à-dire l'enseignement et l'apprentissage du génocide du peuple juif, ainsi que la persécution et le meurtre d'autres groupes par l'Allemagne nazie et ses collaborateurs, est dispensée de manière intensive dans le cadre des programmes scolaires de nombreux pays⁶⁷. Il s'agit là d'une évolution importante et bienvenue, mais qui ne saurait se substituer à l'enseignement de l'antisémitisme. Si l'antisémitisme est uniquement abordé dans le cadre de l'étude de l'Holocauste, les élèves peuvent en conclure que l'antisémitisme n'est plus un problème aujourd'hui, ou ils peuvent se faire une idée fautive de ses formes contemporaines.

Introduire des cours sur l'antisémitisme dans l'enseignement de l'Holocauste est une démarche pertinente et nécessaire, car il est essentiel pour comprendre le contexte dans lequel la discrimination, l'exclusion et, à terme, l'extermination des Juifs d'Europe ont eu lieu. De même, l'étude de l'antisémitisme doit accorder une certaine attention à l'Holocauste, en tant que symbole le plus extrême de l'antisémitisme dans l'histoire, avec l'État orchestrant la persécution et le meurtre de six millions de Juifs par l'Allemagne nazie et ses collaborateurs.

67 Le BIDDH étudie et recueille régulièrement les pratiques disponibles concernant la mémoire de l'Holocauste dans l'ensemble de la zone OSCE. Voir « Holocaust Memorial Days: an overview of remembrance and education in the OSCE region », BIDDH, 27 janvier 2015, <http://www.osce.org/hmd2015>. Voir aussi Peter Carrier, Eckhardt Fuchs et Torben Messinger, *Statut international de l'enseignement de l'Holocauste - Cartographie mondiale des manuels et des programmes scolaires - Résumé* (Paris, UNESCO, 2015), <http://unesdoc.unesco.org/images/0023/002339/233964F.pdf>.

Bonnes pratiques : États-Unis d'Amérique

Le musée du Mémorial de l'Holocauste des États-Unis est un leader mondial pour la sensibilisation à l'Holocauste et à sa résonance dans le monde contemporain, en montrant au plus grand nombre pourquoi l'Holocauste s'est produit et comment on l'a laissé se produire. Les visiteurs découvrent l'histoire de l'Holocauste et des crimes associés à travers les perspectives des victimes et des très nombreuses personnes qui ont participé aux crimes de la Seconde Guerre mondiale ou qui en ont été complices. Le musée touche une audience variée (notamment, mais pas uniquement, des enseignants, des fonctionnaires, des chefs militaires, des universitaires et des jeunes) qui diffuse les nombreuses leçons à tirer de l'Holocauste, de manière à susciter une réflexion sur la façon dont l'antisémitisme et d'autres formes de haine ont étayé le processus de l'Holocauste, dont diverses conditions peuvent rendre possibles la violence de masse et le génocide, et dont les individus et les décideurs d'aujourd'hui peuvent prévenir de telles catastrophes.

Pour plus d'information : <https://www.ushmm.org/>

L'enseignement de l'Holocauste sensibilise les élèves aux dangers des stéréotypes et des préjugés, et il les confronte aux conséquences possibles de l'antisémitisme. Il met aussi en lumière les questions morales difficiles, ainsi que les conséquences des choix faits par des individus face à la discrimination et à la persécution ou dans un environnement de guerre. Enseigner aux élèves cet événement particulier du passé peut même les encourager à s'exprimer et à surmonter l'indifférence dans des situations où les Juifs et d'autres personnes sont aujourd'hui confrontés à la discrimination. Les éducateurs peuvent demander aux élèves de rechercher de la propagande antisémite passée et actuelle, pour faire le lien entre le passé et le présent. Ils doivent garder à l'esprit que l'enseignement de l'Holocauste ne peut garantir la prévention de l'antisémitisme contemporain, qui s'appuie sur des postulats idéologiques divers et qui se manifeste dans des contextes diversifiés.

Sensibiliser les élèves à l'Holocauste renforce les principes des droits humains

L'enseignement de l'Holocauste est extrêmement pertinent dans le cadre des efforts visant à promouvoir et à défendre les droits de l'homme en général. Par exemple, l'enseignement et l'apprentissage de l'Holocauste :

- ☞ montrent la fragilité de toutes les sociétés et des institutions qui sont censées protéger la sécurité et les droits de chacun, et montrent comment ces institutions peuvent être utilisées contre un segment de la société ;
- ☞ mettent en exergue des aspects du comportement humain qui affectent toutes les sociétés, comme la propension à chercher des boucs émissaires, et le rôle de la peur, de la pression par les pairs, de la convoitise et du ressentiment dans les relations sociales et politiques ;
- ☞ montrent le danger inhérent aux préjugés, à la discrimination et à la déshumanisation ;
- ☞ approfondissent la réflexion sur le pouvoir des idéologies extrémistes, de la propagande et des discours de haine ;
- ☞ attirent l'attention sur des institutions et des normes internationales mises en place en réaction aux crimes perpétrés durant la Seconde Guerre mondiale⁶⁸.

Prévenir la négation de l'Holocauste et l'antisémitisme secondaire

Ceux qui nient l'Holocauste diffusent de la propagande dans le monde entier. Les éducateurs doivent aborder ce problème dans leur enseignement. Un enseignement efficace de l'Holocauste doit permettre aux élèves de reconnaître et de rejeter les messages de négation et de distorsion de faits historiques. Les éducateurs doivent aborder les raisons qui incitent à utiliser la négation de l'Holocauste comme outil de propagande. C'est là un point fondamental, car les négationnistes répandent des mensonges et de fausses informations pouvant paraître sensés à un public mal informé. Éducateurs et élèves doivent absolument acquérir les compétences leur permettant de formuler des réponses concises et de démentir des affirmations négationnistes lorsqu'ils s'y trouvent confrontés.

L'antisémitisme secondaire est généralement considéré comme une réaction à un sentiment de culpabilité qui remet en question la perception d'une identité nationale positive. Des recherches ont démontré que le fait de mettre l'accent sur la souffrance des victimes, dans le but de faire naître des réactions de compassion et de réduire les préjugés, pouvait être contreproductif dans de nombreux contextes⁶⁹. Les enseignants peuvent contribuer à minimiser le risque d'antisémitisme secondaire en enseignant l'Holocauste d'une manière non accusatrice et en donnant les moyens aux élèves de lutter activement contre l'antisémitisme contemporain.

68 Des objectifs d'apprentissage détaillés concernant l'enseignement de l'Holocauste figurent dans *Enseignement de l'Holocauste et prévention du génocide – Guide à l'intention des décideurs politiques* (Paris, UNESCO, 2017), <http://unesdoc.unesco.org/images/0025/002597/259701f.pdf>.

69 R. Imhoff et R. Banse, « Ongoing victim suffering increases prejudice: the case of secondary anti-semitism », *Psychological Science*, vol. 20, n° 12, 2009, p. 1443-1447.

Bonnes pratiques : Autriche

En Autriche, le programme **erinnern.at** sur « Le nazisme et l'Holocauste : mémoire et présent », destiné aux enseignants et aux élèves, a permis de produire du matériel pédagogique pour lutter contre l'antisémitisme contemporain en Autriche. La brochure *A Human Being is a Human Being: Racism, Anti-Semitism and You Name It...* (Un être humain est un être humain : racisme, antisémitisme et autres) en est un bon exemple. Dans ce programme, de jeunes Autrichiens, d'origines socioculturelles diverses participent activement à des ateliers, et leurs expériences et commentaires font partie du matériel pédagogique, notamment leur vécu de l'antisémitisme.

Pour plus d'information : www.erinnern.at/bundeslaender/oesterreich/lernmaterial-unterricht/antisemitismus/ein-mensch-ist-ein-mensch/13_layout_erinnern_endkorrektur_english_.pdf

4.1.3 Sensibiliser les élèves à l'antisémitisme dans le cadre de l'enseignement de l'histoire contemporaine

Les cours d'histoire qui font allusion à certaines situations politiques, notamment au Moyen-Orient, peuvent provoquer des discussions passionnées qui n'auront peut-être rien d'abstrait aux yeux de certains élèves, voire de plusieurs élèves d'une classe particulière. Dans une telle situation, il est utile de garder plusieurs principes à l'esprit⁷⁰ :

- **Prévenir les préjugés ciblant des groupes** : les éducateurs expliquent que chacun doit être tenu responsable de ses propres actes. Mais tenir des individus responsables des actes présumés d'un groupe de personnes avec lesquelles ils peuvent partager une caractéristique (comme la religion) est une forme de préjugé.
- **Encourager les élèves à envisager différents points de vue** : les éducateurs peuvent inventer des activités qui permettent aux élèves d'envisager une situation ou un conflit spécifique de divers points de vue, leur donnant ainsi la possibilité de voir les événements sous divers angles et d'avoir une vue d'ensemble d'une situation politique, avant de se forger leur propre opinion⁷¹.
- **Analyser la complexité** : tout en examinant différents points de vue et récits grâce à une étude approfondie de l'histoire, les éducateurs peuvent demander aux élèves d'identifier différents aspects d'une situation actuelle (pas uniquement les aspects politiques) et d'en dresser la liste au tableau.
- **Identifier des approches non démocratiques ou entachées de préjugés** : les éducateurs peuvent amener leurs élèves à consulter des sites de médias sociaux spécifiques, en binômes ou en groupes, et à répondre aux questions de discussion, afin de comparer les discours entourant la situation au Moyen-Orient et de reconnaître les stéréotypes antisémites ou d'autres clichés lorsqu'ils sont présents.

70 Ces exemples sont tirés de *Addressing Anti-Semitism: Why and How? A Guide for Educators*, op. cit., note 32.

71 Les éducateurs peuvent s'inspirer d'exemples positifs d'amitié personnelle entre individus appartenant à des parties adverses dans le conflit israélo-palestinien. Voir Chapitre 6 (Amal et Odelia) dans : *Teaching Materials to Combat anti-Semitism – Part 2: Anti-semitism: a never-ending struggle?*, publié par le BIDDH et la Maison Anne Frank, <https://www.osce.org/odihr/24568?download=true>.

- **Corriger les images déformées** : les éducateurs peuvent contrebalancer les images biaisées ou déformées et aider les élèves à analyser les sources médiatiques et à évaluer les preuves de la validité de leur contenu. Ils peuvent demander aux élèves de sélectionner deux sources médiatiques différentes et de comparer la façon dont elles choisissent de décrire la situation au Moyen-Orient.

4.1.4 Prévenir l'antisémitisme par l'éducation aux médias et à l'information (MIL)

L'antisémitisme se transmet par toutes les formes de médias et s'appuie sur les types de socialisation déjà intégrés dans les processus de partage de l'information et de la communication, qui font de plus en plus appel aux plateformes technologiques, aux médias, aux réseaux sociaux et aux divers autres environnements d'apprentissage⁷². L'éducation aux médias et à l'information (MIL) est un ensemble de compétences qui permet aux gens de rechercher, d'accéder, d'analyser de façon critique, d'utiliser ou de contribuer judicieusement à l'information et au contenu médiatique⁷³. Par conséquent, les éducateurs doivent aider les élèves à développer leur maîtrise de l'information et des médias, afin de reconnaître et de rejeter les représentations antisémites, les affirmations extrémistes, les théories du complot ou les incitations visant à rejeter les valeurs démocratiques. Il importe que les apprenants soient capables d'identifier ces éléments en tant que tels, même dans un contexte d'imagerie émotionnelle ou de référence à la souffrance. La maîtrise des médias et de l'information aide les élèves à développer leur pensée critique et leur résilience à l'attrait des explications simplistes qui accompagnent les théories du complot et la propagande extrémiste⁷⁴.

Bonnes pratiques : Royaume-Uni

Sous le titre *Extreme Dialogue* (Dialogue extrême), l'Institute for Strategic Dialogue (ISD) a élaboré une série de ressources et de vidéos pédagogiques interactives, dans le but d'apporter des contre-récits positifs à la propagande extrémiste accessible sur Internet et sur les plateformes de médias sociaux. Ces ressources sont axées sur le témoignage de personnes réelles, dont la vie a été profondément bouleversée par la propagande extrémiste. Elles visent à développer la pensée critique et la maîtrise des médias afin, à terme, de renforcer la résilience aux récits extrémistes violents, notamment ceux qui s'appuient sur des stéréotypes antisémites.

Pour plus d'information : <http://extremedialogue.org/about>

72 Adapté de A. Grizzle, dans : *Media and Information Literacy Yearbook 2016: Media and Information Literacy: Reinforcing Human Rights, Countering Radicalization and Extremism* (Paris, UNESCO, 2016).

73 Pour plus d'information sur le programme d'éducation aux médias et à l'information de l'UNESCO : <https://fr.unesco.org/themes/education-aux-medias-information>.

74 *La prévention de l'extrémisme violent par l'éducation – Guide à l'intention des décideurs politiques*, op. cit., note 47, <http://unesdoc.unesco.org/images/0024/002480/248087f.pdf>.

L'UNESCO propose une approche générale de l'éducation aux médias et à l'information, à l'intérieur et en dehors de l'école, dans des environnements très divers, afin de soutenir la réalisation des droits humains, la pensée critique et l'engagement civique positif dans le contexte moderne.

LES CINQ LOIS

DE L'ÉDUCATION AUX MÉDIAS ET À L'INFORMATION (MIL)



Organisation
des Nations Unies
pour l'éducation,
la science et la culture

LOI 3

L'information, les connaissances et messages ne sont pas toujours neutres ou exemptes de parti pris. Toute conceptualisation, utilisation et application de la MIL doit être menée de façon transparente et compréhensible auprès de tous les citoyens.

LOI 2

Chaque citoyen est créateur d'information et de connaissances et porteur d'un message. Pour communiquer il doit avoir les moyens d'accéder à de nouvelles informations et connaissances et de s'exprimer. La MIL s'adresse à tous, femmes et hommes, et se trouve au cœur de nombreux droits humains.



LOI 4

Chaque citoyen veut comprendre et acquérir des informations, connaissances et messages qui lui sont nouveaux, mais aussi communiquer, même si elle/il n'en est pas conscient(e), ne l'avoue pas ou ne l'exprime pas. Cependant, ses droits ne doivent être en aucun cas compromis.

LOI 1

L'information, la communication, les bibliothèques, les médias, les technologies, l'Internet ainsi que les autres fournisseurs d'information sont destinés à être utilisés au service de l'engagement critique des citoyens et du développement durable. Ils revêtent tous la même importance. Aucun n'est plus pertinent qu'un autre ou ne devrait être considéré comme tel.

LOI 5

L'éducation aux médias et à l'information ne s'acquiert pas en une fois. Il s'agit plutôt d'une expérience dynamique et d'un processus vivant. Ceux-ci s'achèvent une fois que l'ensemble des connaissances, compétences et attitudes ont été assimilées, de même que l'accès, l'évaluation, l'utilisation, la production et la communication de contenus informatifs, médiatiques et technologiques.

Alton Grizzle et Jagtar Singh

Source : www.unesco.org/new/fileadmin/MULTIMEDIA/HQ/CI/CI/pdf/Events/mil_five_laws_french.png. A. Grizzle et J. Singh, dans : UNESCO Media and Information Literacy Yearbook 2016: Media and Information Literacy: Reinforcing Human Rights, Countering Radicalization and Extremism.

Dans ce contexte, *L'éducation aux médias et à l'information : Programme de formation pour les enseignants* de l'UNESCO propose des conseils, des activités et des outils concrets pour permettre aux enseignants et aux élèves d'acquérir ou d'améliorer leurs connaissances et leur compréhension de l'information, des médias et de la technologie, et de développer leur aptitude au discours démocratique et à la participation sociale. Forts de ces compétences, ils pourront évaluer des textes médiatiques et des sources

d'information, et ils seront en mesure de produire leur propre média et leur propre information⁷⁵.

Bonnes pratiques : Estonie

En Estonie, le *Media Literacy Component in Digital Competence Model* (Composante de l'éducation aux médias dans le modèle de compétence numérique) a été introduit dans les programmes scolaires en tant que nouveau modèle d'évaluation des compétences numériques. Il comprend un volet sur la gestion de l'information, la pensée critique et la maîtrise des médias, ainsi que sur la communication et la citoyenneté active. Ce modèle offre aux enseignants un cadre d'examen et d'évaluation du degré de compétences acquises par les élèves.

Pour plus d'information : www.hm.ee/sites/default/files/digipadevuse_hindamismudel.pdf

En outre, le guide de l'UNESCO *Combattre les discours de haine sur Internet* recommande aux éducateurs de développer la maîtrise des médias et de l'information de leurs élèves, afin de répondre aux discours de haine, en les informant et en leur montrant comment les analyser et y répondre positivement⁷⁶:

Information	Analyse	Action
<ul style="list-style-type: none"> • Sensibiliser au discours de haine et à ses conséquences • Faire passer et diffuser les informations • Communiquer sur le cadre juridique pertinent 	<ul style="list-style-type: none"> • Repérer et évaluer les discours de haine • Analyser les causes courantes et les présupposés et préjugés sous-jacents • Reconnaître les partis pris 	<ul style="list-style-type: none"> • Réagir face au discours de haine • Écrire contre le discours de haine • Changer la narration du discours de haine • Assurer un suivi des médias • Signaler et mettre au jour le discours de haine • Aider à minimiser sa portée en évitant de le partager ou d'en faire la publicité

75 *Éducation aux médias et à l'information – Programme de formation pour les enseignants* (Paris, UNESCO, 2011), <http://unesdoc.unesco.org/images/0021/002165/216531f.pdf>.

76 *Combattre les discours de haine sur Internet* (Paris, UNESCO, 2015), <http://unesdoc.unesco.org/images/0023/002346/234620f.pdf>. Voir tableau 2, p. 59.

Bonnes pratiques : Conseil de l'Europe

Le « Mouvement contre le discours de haine » est une campagne de la jeunesse menée par le Conseil de l'Europe en faveur des droits humains sur Internet. Il vise à réduire les niveaux d'acceptation du discours de haine et à développer la participation et le civisme des jeunes en ligne, notamment dans les processus de gouvernance d'Internet. Ce mouvement a organisé des sessions de formation à l'intention des blogueurs et des jeunes militants afin qu'ils puissent discuter dans un environnement accueillant de certaines de leurs expériences avec le discours de haine sur Internet, et partager les meilleures pratiques pour lutter contre ce discours.

Pour plus d'information : <https://nohatespeechmovement.org>

L'antisémitisme sur Internet et les médias sociaux peut être combattu dans un contexte éducatif, en renforçant les compétences dans le domaine des médias et de l'information, par exemple en association avec des compétences interculturelles :

- sensibiliser à la présence, à la menace et aux dangers de l'antisémitisme en ligne, et à la façon dont il est transféré hors ligne ;
- aider les élèves à comprendre qu'ils ont un rôle à jouer dans le paysage de l'information, des médias et de la technologie, et qu'ils peuvent influencer le changement ;
- faire comprendre aux élèves la façon dont ils peuvent utiliser Internet pour engager des actions sociales positives, y compris en adhérant à des groupes prônant la tolérance et le respect des Juifs et d'autres personnes et cultures ;
- examiner une sélection de représentations culturelles dans différents médias et sources d'information, telles que les représentations de l'histoire, et analyser les mots et les images utilisés ou écartés, ainsi que le contexte socioculturel du contenu médiatique ;
- expliquer les réactions possibles aux incidents liés à l'antisémitisme en ligne, les options disponibles pour engager des actions et la façon de juger de la meilleure conduite à suivre, y compris le désengagement ;
- discuter de la façon dont les consommateurs de l'information peuvent être manipulés par le contenu émotionnel et moral des messages des réseaux sociaux ;
- aider les élèves à renforcer les compétences nécessaires pour évaluer les preuves et discerner quelle information est fiable, sur la base de résultats de recherche vérifiables ou de logique objective ;
- donner aux apprenants les compétences leur permettant de devenir eux-mêmes les créateurs et les producteurs réfléchis d'information et de messages médiatiques, leur offrant ainsi la possibilité de rejeter plus activement l'antisémitisme et d'autres formes de haine ;
- tester et évaluer l'utilisation sûre d'Internet par les élèves, pour comprendre et cibler les déficits de compétences et de connaissances ;

- traduire les cadres juridiques en un langage simple que les élèves peuvent comprendre et, tout en les examinant, discuter avec eux des mécanismes de recours et de signalement des réseaux sociaux.

Les politiques visant à créer des environnements d'apprentissage durables qui stimulent la pensée critique et réflexive, et qui utilisent la maîtrise des médias et de l'information pour permettre le respect mutuel et le dialogue, ne peuvent être élaborées sans une base solide. La publication de l'UNESCO *Éducation aux médias et à l'information – Lignes directrices pour la formulation de politiques et de stratégies* recommande l'instauration de partenariats entre ministères gouvernementaux, ainsi que des stratégies visant à relier la maîtrise des médias et de l'information aux politiques publiques correspondantes, comme l'éducation, les technologies de l'information et de la communication (TIC) et l'accès à l'information et aux médias⁷⁷.

Bonnes pratiques : Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture

L'innovation sociale *MIL CLICKS* de l'UNESCO a pour but de promouvoir la tolérance et le respect dans le contexte de l'apprentissage social. *MIL CLICKS* (acronyme anglais signifiant « Éducation aux médias et à l'information : réflexion critique, créativité, éducation, interculturel, citoyenneté, connaissance et durabilité ») reconnaît que l'information, les réseaux sociaux et la technologie peuvent être utilisés à bon ou à mauvais escient. Cependant, il faut canaliser davantage de ressources pour enseigner les aspects positifs de l'information, des médias et de la technologie, et pour expliquer comment tirer parti de ces possibilités. *MIL CLICKS* permet aux individus, en particulier aux jeunes, d'acquérir des compétences en matière d'éducation aux médias et à l'information, en association avec d'autres compétences sociales, dans leur utilisation quotidienne d'Internet et des réseaux sociaux, et d'engager l'éducation par les pairs dans une atmosphère de navigation, de jeu, de connexion, de partage et de socialisation.

Pour plus d'information : <https://fr.unesco.org/milclicks>

4.2 Modalités de mise en œuvre

4.2.1 Approches scolaires globales

Combattre l'antisémitisme par l'éducation peut nécessiter des approches qui englobent une grande variété d'activités impliquant le personnel scolaire à tous les niveaux, ainsi qu'une réflexion sur les politiques de l'école et sur la qualité et le contenu des programmes scolaires et de l'enseignement. L'une de ces méthodes holistiques visant à créer une école où les valeurs relatives aux droits humains imprègnent la philosophie de l'établissement, c'est l'approche scolaire globale. Le Bureau international d'éducation de l'UNESCO définit ainsi cette approche comme des activités qui « impliquent de répondre aux besoins des apprenants, du personnel enseignant et de la communauté au sens

77 Voir *Éducation aux médias et à l'information – Lignes directrices pour la formulation de politiques et de stratégies* (Paris, UNESCO, 2013), <http://www.unesco.org/new/en/communication-and-information/resources/publications-and-communication-materials/publications/full-list/media-and-information-literacy-policy-and-strategy-guidelines/>.

large, non seulement dans le cadre du programme scolaire, mais dans l'ensemble de l'établissement et de l'environnement d'apprentissage »⁷⁸. Une approche scolaire globale est une action solidaire, collective et collaborative, menée dans et par une communauté scolaire, pour améliorer de façon stratégique l'apprentissage, le comportement et le bien-être des élèves, ainsi que les conditions qui les favorisent. Dans ce type d'approche, les objectifs d'équité et d'égalité des genres doivent occuper une place centrale. Ces stratégies peuvent être recommandées dans tous les contextes, mais elles se révèlent particulièrement pertinentes dans les secteurs où l'intolérance et la discrimination ont fini par affecter profondément la vie des apprenants. Un établissement qui choisit de telles approches n'enseigne plus les droits humains comme un simple sujet de classe, mais crée plutôt un climat où chacun comprend, valorise, respecte et vit les droits de l'homme, où les élèves font preuve de pensée critique et d'engagement civique dans les expériences de la vraie vie, à la fois au niveau de l'école et de son environnement, et où les règles de comportement acceptables sont claires et respectées. Afin d'élaborer un plan d'action pour une approche scolaire globale à l'enseignement des droits humains, quatre domaines essentiels doivent être pris en considération :

- gouvernance et participation ;
- relations entre l'école et la communauté ;
- programmes scolaires ;
- activités extrascolaires et environnement scolaire⁷⁹.

Par exemple, pour renforcer encore une approche scolaire globale en mettant l'accent sur la question de l'antisémitisme, les établissements peuvent utiliser la méthode d'enseignement transdisciplinaire, qui consiste à faire l'effort délibéré d'appliquer des connaissances, des principes et/ou des valeurs à plus d'une matière scolaire en même temps. Cette méthode se caractérise par une sensibilité aux connaissances, aux compétences et à la compréhension relatives à diverses disciplines, et par la synthèse qui en est faite⁸⁰.

78 Voir « Glossaire de terminologie curriculaire », site web du Bureau international d'éducation de l'UNESCO, www.ibe.unesco.org/en/glossary-curriculum-terminology.

79 L'approche suggérée est tirée de « A Whole School Approach to Human Rights Education », Amnesty International Irlande, p. 1-10, www.amnesty.ie/wp-content/uploads/2016/08/Whole-School-Approach-to-HRE-Booklet.pdf.

80 Cette définition est tirée de « Cross-curricular teaching and learning 5: Definitions », Jonathan Savage, site web Supporting Innovation in Education, www.jsavage.org.uk/research/cross-curricular-teaching-and-learning-5-definitions/.

Bonnes pratiques : Allemagne

Schools without Racism – Schools with Courage (Des écoles sans racisme, des écoles avec courage) est le réseau scolaire le plus important d'Allemagne, comptant plus de 2 500 écoles membres. Les établissements scolaires qui font partie du réseau s'engagent à ce que les élèves et les enseignants se confrontent à toute forme de discrimination, de harcèlement et de violence envers des groupes ciblés, créant ainsi un climat scolaire ouvert, tolérant et inclusif. Pour adhérer au réseau, 70 % des élèves et des enseignants des écoles concernées doivent signer un contrat formel, par lequel ils s'engagent activement à instaurer un climat scolaire exempt de discrimination et de violence, à promouvoir les valeurs inhérentes à un tel climat dans leur vie scolaire quotidienne, et à mener et participer régulièrement à des activités qui contribuent à combattre diverses formes de violence et de discrimination envers des groupes ciblés, notamment l'antisémitisme.

Pour plus d'information : www.schule-ohne-rassismus.org/startseite

Pour donner de solides fondations à une approche globale des droits humains à l'école, la communauté scolaire doit avant tout :

- **créer un environnement positif** : les enseignants et les élèves créent un climat dans lequel tous les apprenants, garçons et filles, se sentent en sécurité pour parler ouvertement de sujets sensibles, et où les droits humains de chacun sont respectés, y compris la liberté de religion ou de conviction et la liberté d'opinion et d'expression. Les règles de base permettant des discussions honnêtes et respectueuses sont élaborées avec la participation des élèves.
- **établir des codes de conduite** : les codes de conduite traitent d'égalité et de discrimination, notamment la discrimination fondée sur le genre et contre des élèves juifs et d'autres minorités.
- **favoriser la gouvernance des élèves** : des mécanismes de participation des élèves, notamment des conseils d'élèves, peuvent ouvrir la voie à plus d'inclusion et à l'enseignement des principes démocratiques. Pour ce faire, ces mécanismes doivent également suivre un code de conduite qui exclut la discrimination ou des manifestations biaisées portant sur des caractéristiques protégées, comme la religion ou la conviction, la race, l'ethnicité et le genre.
- **améliorer les relations entre le foyer et l'école** : une communication bilatérale claire et fréquente entre l'école et les parents aide à expliquer, à approfondir et à édifier des fondations solides et plus durables en faveur des activités anti-discrimination d'une école.

4.2.2 Formation des enseignants

Une nécessité

Pour la plupart des enseignants du monde entier, ni le thème des droits de l'homme ni l'antisémitisme ne sont des matières obligatoires dans l'enseignement supérieur. Or, pour créer un environnement scolaire respectueux des droits humains et une communauté scolaire fondée sur le respect mutuel, il est nécessaire de donner aux enseignants

des possibilités de perfectionnement professionnel, pour qu'ils puissent étudier les thématiques et les pédagogies relatives aux droits humains et les enseigner ensuite dans leur classe.

Principes fondamentaux des droits de l'homme

Un programme de formation de base sur les droits de l'homme à l'intention des éducateurs doit comporter les éléments suivants⁸¹ :

- (a) des objectifs d'apprentissage qui englobent les connaissances, les compétences, les attitudes et les comportements relatifs aux droits humains et à leur enseignement ;
- (b) des principes et des normes relatifs aux droits de la personne, ainsi que des mécanismes de protection sur place et au-delà des communautés où les éducateurs exercent leur activité ;
- (c) les droits des éducateurs et des apprenants, et leur contribution en faveur des droits humains dans leur communauté de vie, notamment sur les questions de sécurité ;
- (d) les principes applicables aux activités d'éducation aux droits de l'homme décrits ci-dessus ;
- (e) une méthodologie adaptée à l'enseignement des droits humains participative, centrée sur l'apprenant, fondée sur l'expérience, orientée vers l'action et qui tienne compte des considérations culturelles ;
- (f) des compétences sociales et un style de leadership à l'intention des éducateurs, qui soient à la fois démocratiques et en cohérence avec les principes des droits humains ;
- (g) des informations sur les ressources existantes en matière d'enseignement et d'apprentissage aux droits humains, y compris les technologies de l'information et de la communication, afin de renforcer la capacité de les examiner, d'en choisir certaines, ainsi que d'en élaborer de nouvelles ;
- (h) des évaluations régulières et motivantes des élèves, à la fois formelles et informelles.

Créer des opportunités

Lorsqu'ils utilisent ce cadre, les ministères de l'Éducation doivent aussi créer des opportunités de formation professionnelle initiale ou continue qui mettent spécifiquement l'accent sur l'antisémitisme dans le contexte des droits de l'homme, et notamment :

- organiser des ateliers visant à fournir des ressources fondées sur la recherche pour la formation des enseignants sur l'antisémitisme ;
- élaborer ou adapter les programmes de formation initiale des enseignants, pour y intégrer les droits humains et combattre l'antisémitisme ;

81 Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme, *Formation aux droits de l'homme – Guide de formation à l'intention des professionnels adultes* (New York et Genève, Nations Unies, 1999), <http://www.ohchr.org/Documents/Publications/training6fr.pdf>.

- diffuser des kits numériques de formation continue pour le perfectionnement professionnel en milieu scolaire ;
- créer un système de soutien continu aux enseignants, y compris l'engagement communautaire, pour faciliter l'échange d'informations⁸². Le réseau et la formation permettront aux enseignants d'être préparés aux manifestations de préjugés et d'incidents antisémites pouvant se produire en classe, et aux moyens d'y remédier pour renforcer le respect des droits humains.

Bonnes pratiques : Norvège

Le programme *Democratic Preparedness against Racism, Antisemitism and Undemocratic Attitudes* (Dembra, Préparation démocratique à la lutte contre le racisme, l'antisémitisme et les attitudes antidémocratiques) propose une formation aux chefs d'établissement et aux enseignants, afin de renforcer la préparation démocratique à la lutte contre le racisme et l'antisémitisme dans leurs établissements. Le programme permet aux participants d'identifier les défis spécifiques à leur environnement scolaire et les aide à les relever, en organisant des ateliers et des séminaires ciblés et en fournissant des orientations en ligne.

Lancé à Oslo en 2011, ce programme a été étendu à d'autres régions du pays. À la suite d'une évaluation externe, réalisée en 2016, les ressources d'apprentissage du programme ont été mises à jour par la Direction de l'éducation et de la formation de la Norvège, en collaboration avec le Centre d'études de l'Holocauste et des minorités religieuses et le Centre européen Wergeland.

Pour plus d'information : www.theewc.org/Content/What-we-do/Completed-projects/Dembra

4.2.3 Programmes scolaires, manuels et matériel pédagogique

Le Parlement européen a récemment invité ses États membres à « envisager une révision des manuels scolaires pour s'assurer qu'ils traitent de l'histoire juive et de la société juive contemporaine de manière exhaustive et équilibrée, en évitant toute forme d'antisémitisme »⁸³. Idéalement, il serait bon de réviser également les programmes scolaires et les supports pédagogiques. Les programmes scolaires et les manuels doivent refléter les mêmes principes fondamentaux examinés tout au long des présentes lignes directrices, c'est-à-dire : les droits de l'homme, la pensée critique et la complémentarité.

82 *Ibid.*

83 Résolution du Parlement européen sur la lutte contre l'antisémitisme, *op. cit.* note 17.

Recommandations à l'intention des auteurs de manuels scolaires et des concepteurs de programmes scolaires⁸⁴

- ✎ L'enseignement de l'antisémitisme et des études juives doit figurer dans les politiques nationales officielles ou celles des ministères de l'Éducation, en tant que matière obligatoire ou encouragée qui soutient clairement l'éducation à la citoyenneté mondiale (ECM) et l'éducation aux droits humains. En plus d'identifier ces matières, les concepteurs de programmes scolaires doivent expliquer les raisons qui président à l'enseignement de ces concepts, et intégrer des contenus qui correspondent aux résultats d'enseignement et d'apprentissage adaptés à la discipline dans laquelle ils sont enseignés.
- ✎ Les éducateurs doivent être attentifs aux stéréotypes, aux affirmations erronées et aux partis pris qui peuvent blesser ou stigmatiser les élèves juifs ou autres. Les auteurs de manuels scolaires, les enseignants et les concepteurs de programmes scolaires doivent employer un langage inclusif évitant les généralisations sur les pratiques susceptibles de dresser les groupes les uns contre les autres. Les stéréotypes, les termes sexospécifiques ou biaisés doivent être écartés. Les éducateurs doivent être conscients de l'impact des omissions ou des exemples trompeurs sur la perception des apprenants. Si le programme nécessite de mentionner des figures historiques antisémites, il faut admettre que leur antisémitisme est une faille, tout en reconnaissant leurs accomplissements positifs.
- ✎ Il est crucial de fournir des informations objectives et équilibrées sur l'histoire et la culture juives, par exemple lors de cours et de leçons ciblées. Cependant, il importe aussi d'intégrer cet enseignement à l'ensemble du programme scolaire. Les cours sur l'histoire nationale ou mondiale peuvent, par exemple, inclure des leçons sur diverses expériences, conditions sociales et cultures juives dans un pays particulier et dans le monde, afin de remettre en question les stéréotypes et de faire ressortir aussi bien les points communs que les différences.
- ✎ Les manuels scolaires doivent adopter divers points de vue différents sur les événements historiques, les personnalités, les évolutions, les cultures et les sociétés, et étudier le judaïsme dans sa dimension transculturelle et sa diversité interne qui résultent de son interaction avec d'autres pratiques et valeurs culturelles.
- ✎ Il importe d'instaurer un dialogue ouvert et concerté entre décideurs politiques, auteurs de manuels scolaires, chefs d'établissement et éducateurs, pour garantir la qualité de l'enseignement visant à prévenir l'antisémitisme au niveau des programmes et des manuels scolaires, ainsi que de la pratique en classe.

⁸⁴ On pourra trouver des recommandations générales sur la révision des manuels scolaires dans *Pour des manuels scolaires au contenu inclusif – Religion, genre et culture* (Paris, UNESCO, 2017), <http://unesco.org/images/0024/002477/247749f.pdf>.

Bonnes pratiques : Allemagne

La Commission pour la diffusion de l'histoire juive allemande en Allemagne du Leo-Baeck Institute a publié des orientations pour l'intégration de l'histoire juive dans les cours à l'école. Élaborés à l'intention des auteurs de manuels et de programmes scolaires et des formateurs d'enseignants, ces principes directeurs valorisent les cours qui considèrent l'histoire germano-juive comme partie intégrante de l'histoire allemande. Au-delà des leçons sur l'Holocauste, les directives recommandent notamment d'enseigner la diversité des communautés germano-juives et leurs contributions à la société allemande.

Pour plus d'information : www.juedischesmuseum.de/fileadmin/user_upload/uploads/JM/PDF/Museumsp%C3%A4dagogik/orientierungshilfe.pdf

Afin d'évaluer la façon dont les manuels scolaires allemands abordent le sujet de l'antisémitisme, le Georg Eckert Institute et le Centre Anne Frank de Berlin ont réalisé, en 2016, une étude sur les manuels scolaires allemands. Cette étude a révélé que l'antisémitisme est généralement mentionné dans les mêmes contextes historiques : la persécution des Juifs au Moyen Âge, l'ambivalence durant le siècle des Lumières, l'émancipation et la discrimination envers les Juifs au XIX^e siècle, l'idéologie et le régime nazis.

Pour plus d'information : http://repository.gei.de/bitstream/handle/11428/218/ED9_Pingel_Antisemitismu.pdf?sequence=1&isAllowed=y

En outre, lorsqu'ils présentent la diversité et la complexité de l'expérience juive, et qu'ils examinent la question de l'antisémitisme, les concepteurs de programmes et de manuels scolaires doivent avoir conscience que :

- l'enseignement relatif aux modèles de stéréotypes favorise le débat sur des stéréotypes plus spécifiques ;
- il existe, et il a toujours existé, dans le monde juif une très grande diversité, ainsi que de nombreux débats et délibérations internes ;
- les personnes d'origine juive ont des attitudes très variées concernant la croyance et les pratiques religieuses, tout comme les personnes d'autres traditions. Les Juifs et les personnes d'horizons différents ont beaucoup en commun, en fonction du contexte socio-économique, géographique ou autre ;
- l'histoire des Juifs doit être intégrée à l'enseignement de l'histoire aux niveaux local, national ou international ;
- au cours des siècles, de nombreux Juifs ont apporté d'importantes contributions à la science et à la technologie, aux arts et à l'architecture, ainsi qu'au droit, à l'éthique et à la philosophie, mais l'étude de l'histoire juive ne saurait se limiter à ces personnes exceptionnelles ;
- le fait d'enseigner uniquement le judaïsme dans le cadre de l'éducation religieuse ne couvre pas l'indispensable éducation à l'histoire juive ou à l'antisémitisme ;
- les individus appartenant à différentes communautés religieuses ou culturelles, notamment les Juifs, ont eu un impact plus ou moins positif les uns sur les autres

dans divers contextes locaux, nationaux ou internationaux, et ils travaillent et vivent souvent ensemble, en étroite coopération et en partenariat ;

- l'enseignement relatif aux théories du complot est important tant pour comprendre l'antisémitisme que pour prévenir l'extrémisme ;
- l'enseignement de l'Holocauste est essentiel, mais il ne répond pas à la nécessité d'enseigner l'antisémitisme qui doit être considéré selon une perspective plus large.

Bonnes pratiques : Pays-Bas

La Maison Anne Frank, à Amsterdam, et le Bureau des institutions démocratiques et des droits de l'homme de l'OSCE ont élaboré des outils pédagogiques pour combattre l'antisémitisme qui traitent des différents aspects de ce phénomène. La première partie examine l'histoire spécifique de l'antisémitisme au niveau national et au niveau de l'Europe ; la deuxième partie traite des manifestations contemporaines de l'antisémitisme aux Pays-Bas et dans toute l'Europe ; la troisième partie aborde l'antisémitisme dans le contexte de questions générales, comme les préjugés, le racisme, la xénophobie et d'autres formes d'intolérance. Les outils pédagogiques s'accompagnent d'un guide complet à l'intention des enseignants.

Les experts nationaux de 14 autres États participants de l'OSCE ont, depuis, adapté des versions de ces outils pédagogiques au contexte local et à l'histoire de chaque État participant, qui ont été distribuées aux écoles, aux éducateurs, aux organisations de la société civile et aux bibliothèques, et complétées par une formation spécialisée.

Pour plus d'information : <https://www.osce.org/odihr/120546>

En 2017, la Maison Anne Frank a lancé Stories That Move, une panoplie d'outils pédagogiques en ligne à l'intention des éducateurs, disponible en six langues, qui vise à aider les élèves âgés de 14 à 17 ans à penser la diversité et la discrimination de façon critique, et à réfléchir à leur propre position et à leurs choix personnels en la matière. Cette boîte à outils comprend des parcours d'apprentissage prêts à l'emploi, avec plusieurs niveaux d'information, de tâches et d'histoires de vie. Dans de courtes vidéos, les jeunes partagent leurs expériences positives, mais aussi leurs expériences d'exclusion, de discrimination et de crimes de haine, à partir desquelles un éducateur peut commencer en classe l'étude impartiale de nombreux sujets liés à la discrimination.

Pour plus d'information : <https://www.storieshatmove.org/en/home/>

4.2.4 Musées, bibliothèques et sites mémoriaux

Ce que les élèves apprennent en dehors de l'école peut se révéler aussi important que le programme scolaire formel. Les expositions dans les musées, les bibliothèques, les événements culturels, la télévision, les sites de mémoire collective et d'autres sources peuvent aider les élèves à combler les lacunes que laissent inévitablement les écoles.

Bonnes pratiques : Pologne

En 2016, la fondation Humanity in Action Poland a établi un partenariat avec l'Association des bibliothécaires polonais et le Programme de développement des bibliothèques en Pologne, afin de créer une structure de sensibilisation qui aille au-delà des villes principales et soit indépendante des écoles et des enseignants. À la suite d'une conférence en ligne à l'intention des bibliothécaires, présentant différents scénarios d'atelier possibles, inspirés du livre interactif *About Jews*, pour favoriser la tolérance à l'égard de la diversité dans leur région, plus de 100 bibliothèques se sont inscrites pour recevoir des exemplaires du livre, et elles ont pris part à un concours de la meilleure photo, du meilleur reportage audio ou de la meilleure animation vidéo rendant compte de leur travail promotionnel local. Les outils ont été mis en ligne sur les pages web des bibliothèques et sur les réseaux sociaux. Les cinq meilleures entrées ont été récompensées par un ensemble de nouveaux livres de référence.

Pour plus d'information : www.biblioteki.org/webinaria/nagranie_webinarium_wprowadzajacego_do_konkursu_O_Zydach_i_Zydowkach.html

Les musées et les mémoriaux peuvent constituer des espaces essentiels pour l'éducation, notamment ceux qui sont situés dans des sites historiques de persécution. De tels sites peuvent apporter une expérience d'apprentissage très forte, ainsi qu'un espace éloquent de commémoration et de réflexion. Par ailleurs, outre leur dimension première de mémoire, de nombreux musées mémoriaux, qu'ils soient ou non situés sur des sites historiques de persécution, remplissent de multiples fonctions liées à la recherche et à la documentation, à la culture et au plaidoyer et, surtout, à l'éducation⁸⁵.

Bonnes pratiques : Fédération de Russie

Le Musée juif et le Centre fédéral de recherche et de méthodologie pour la tolérance, la psychologie et l'éducation (Centre pour la tolérance) de la Fédération de Russie présente l'histoire de la Russie à travers des exemples de la culture et de la vie quotidienne des Juifs, à l'aide de films panoramiques, d'écrans interactifs, d'installations audiovisuelles, d'archives photo et vidéo, de documents et d'interviews. Le Centre pour la tolérance a mis en place avec succès des programmes éducatifs uniques dans plus de 60 villes de Russie, impliquant plus d'un million de jeunes. Le Prix UNESCO-Madanjeet Singh, reçu en 2016, en reconnaissance de ses méthodes innovatrices et créatives en faveur du dialogue, de la compréhension et de l'empathie envers « l'autre », récompense des activités significatives dans le domaine scientifique, artistique, culturel ou de la communication visant la promotion d'un esprit de tolérance et de non-violence. Le Centre a également établi un partenariat avec le réseau des écoles associées de l'UNESCO (réSEAU), afin d'organiser le concours mondial d'art pour les écoles « Ouvrir les cœurs et les esprits aux réfugiés⁸⁶ ».

Pour plus d'information : <https://www.jewish-museum.ru/en/>

85 *Enseignement de l'Holocauste et prévention du génocide – Guide à l'intention des décideurs politiques, op. cit.*, note 67, <http://unesdoc.unesco.org/images/0025/002597/259701f.pdf>.

86 Réseau des écoles associées de l'UNESCO, voir www.unesco.org/new/fr/media-services/single-view/news/schools_awarded_in_unesco_aspnet_global_contest_opening_h/.

Bonnes pratiques : Pologne

En 2016, le Musée de l'histoire des Juifs polonais à Varsovie (POLIN) a gagné le Prix du musée européen de l'année, décerné par le Forum européen du Musée. Le bâtiment abrite un Centre pour l'éducation qui travaille avec les enseignants et les jeunes, dans le but de montrer la pertinence de l'histoire pour comprendre la valeur de la tolérance dans les sociétés contemporaines, où les gens côtoient chaque jour des cultures et des sensibilités différentes. Il propose aux écoles une grande variété d'ateliers, de tours guidés, de concours et de discussions en présence de témoins, ainsi que des conférences et des sessions de formation aux éducateurs. Il a également élaboré un programme éducatif spécial pour les enfants hospitalisés qui ne peuvent pas se rendre au musée. Le Centre pour l'éducation a récemment lancé une plateforme d'enseignement virtuel sur la Varsovie juive, qui comprend des récits personnels racontés par d'éminents Juifs polonais et des représentants de la jeune génération, faisant ainsi le lien entre le passé et le présent, et donnant la possibilité aux Juifs polonais vivants de raconter leur propre histoire.

Pour plus d'information : www.polin.pl/en

Certains gouvernements ont également apporté leur soutien à des festivals culturels juifs coïncidant avec des occasions telles que la Journée européenne de la culture juive. Ce type de festival permet de faire l'expérience de la richesse et de la diversité de la culture juive, grâce à des activités et à des manifestations culturelles variées. Dans la mesure où ces festivals mettent en valeur la culture juive spécifique à chaque nation et à chaque région, ils offrent d'importantes opportunités éducatives et contribuent à la lutte contre l'antisémitisme.

Bonnes pratiques : Portugal

Judaica – Mostra de Cinema e Cultura est un festival local qui célèbre les meilleurs films récents et la culture juive, à travers des événements littéraires, musicaux et gastronomiques, un salon du livre, en présence d'invités nationaux et internationaux. De Lisbonne, le festival s'est étendu à Cascais, Castelo de Vide, Belmonte et Castelo Branco, créant des liens avec les communautés locales et les touristes étrangers qui viennent au Portugal à la recherche du patrimoine juif du pays. Au bout de trois ans, et malgré un très petit budget, *Judaica* a reçu le label EFFE « Europe For Festivals/Festivals For Europe », une initiative de l'Association européenne des festivals, soutenue par la Commission européenne et le Parlement européen, en reconnaissance de son engagement artistique et communautaire et de sa vision internationale et mondiale.

Pour plus d'information : <https://www.judaica-cinema.org/>

Aussi bénéfique qu'une visite scolaire à une institution culturelle puisse être, il est toutefois impératif pour les éducateurs d'identifier tout préjugé ou stéréotype auquel la classe pourrait faire face. Le cas échéant, le préjugé ou stéréotype découvert peut servir d'outil d'enseignement à l'éducateur, qui peut aider les élèves à l'analyser et à le démystifier sur place ou, par la suite, en classe. À l'issue de la visite, les élèves peuvent faire des recherches sur la signification historique du préjugé et l'éducateur peut élaborer

une leçon axée sur le projet des élèves d'identifier le biais. L'omission de cette dernière étape aurait sans doute des conséquences négatives sur l'éducation.

4.2.5 Rôle des établissements d'enseignement supérieur

Les établissements d'enseignement supérieur peuvent jouer un rôle important dans la prévention de l'antisémitisme, par le biais de l'enseignement et de la recherche. Dans les universités, les cours sur l'antisémitisme peuvent être utiles à de nombreux jeunes. Il est également indispensable de poursuivre des recherches quantitatives et qualitatives fiables sur de nombreux aspects de l'antisémitisme contemporain.

Les établissements qui proposent une formation initiale aux enseignants peuvent contribuer à diffuser des programmes soigneusement conçus et à promouvoir de bonnes pratiques auprès des futurs enseignants. En outre, les universités ont la possibilité d'élaborer des ressources pour la création de programmes scolaires, de conseiller les enseignants et de participer au perfectionnement et à l'évaluation professionnels.

Les décideurs politiques dans le domaine de l'éducation peuvent apporter des changements positifs en garantissant que les établissements d'enseignement supérieur élaborent aussi des programmes universitaires pertinents sur l'antisémitisme, à l'intention des étudiants et des chercheurs, autonomes ou intégrés à des programmes d'études plus vastes (master, doctorat et post-doctorat, séminaires universitaires, bourses, chaires universitaires, programmes de recherche, etc.).

Les responsables de l'éducation et des droits de l'homme, notamment les institutions nationales chargées de la protection des droits humains, peuvent promouvoir l'étude de l'antisémitisme en organisant à l'intention des étudiants universitaires des conférences sur ce thème et sur d'autres sujets relatifs aux droits humains en général, ou concernant des domaines d'études clés, comme le droit, les sciences politiques, l'histoire, la philosophie, la sociologie, l'administration publique, le travail social, la médecine ou l'éducation physique.

Les centres de recherche sur l'antisémitisme jouent un rôle important dans le développement et la diffusion des connaissances sur l'antisémitisme, en particulier lorsque celles-ci sont complétées par des conférences internationales, des chaires professorales, des facultés en ligne, des conférences financées par un fonds de dotation, des bourses postdoctorales, des chaires de professeurs invités, des séries de publications et des bourses d'études de premier cycle⁸⁷. Certaines universités offrent des subventions ou des prix de recherche à leurs étudiants pour les encourager à écrire leur thèse sur l'antisémitisme et les droits humains.

87 L'Annexe 1 présente une liste des principaux centres de recherche sur l'antisémitisme.

Bonnes pratiques : Royaume-Uni

Le Pears Institute for the Study of Antisemitism a été créé par la Pears Foundation en 2010. Il est basé à Birkbeck, Université de Londres, au sein de l'École de sciences sociales, d'histoire et de philosophie. C'est un centre de recherche innovatrice et d'enseignement, indépendant et inclusif, qui tire son expertise de l'étude du multiculturalisme, de l'ethnicité, de l'antisémitisme et de l'intolérance raciale et religieuse dans plusieurs départements (Histoire, Politique, Études psychosociales, Politique sociale et Éducation, Anglais et Humanités, Droit) et contribue aux débats sur les politiques publiques et à leur élaboration. L'Institut offre des cours sanctionnés par un certificat, des cours de premier cycle, des cours enseignés aux cycles supérieurs et des possibilités de recherche de troisième cycle.

Pour plus d'information : www.pearsinstitute.bbk.ac.uk/

4.2.6 Partenariats de la société civile

Les formateurs de la société civile et les spécialistes universitaires peuvent soutenir les établissements d'enseignement en donnant un aperçu du niveau, des manifestations et de l'impact de l'antisémitisme, ainsi que des moyens efficaces de le combattre.

Bonnes pratiques : Belgique

Facing Facts! est une initiative de la société civile, coordonnée par le CEJI – A Jewish Contribution to an Inclusive Europe (Contribution juive pour une Europe inclusive), qui lutte contre les crimes et les discours de haine. Le cours en ligne de *Facing Facts* offre aux professionnels adultes une compréhension structurée du discours haineux, ainsi que les moyens de le prévenir, à l'aide de vidéos, de conférences interactives, d'études de cas, de témoignages et de quiz, en trois modules :

- ☞ le concept de discours de haine : reconnaître la nature et l'impact du discours de haine ;
- ☞ effectuer une veille du discours de haine : étudier comment un tel suivi peut aider à nettoyer les rues numériques et à renforcer le travail de plaidoyer ;
- ☞ combattre le discours de haine : examiner toute la gamme des contre-mesures possibles.

Pour plus d'information : <https://www.facingfactsonline.eu/>

Dans le domaine de l'éducation, les partenariats efficaces noués avec la société civile et les médias peuvent se révéler utiles pour combattre les préjugés, en renforçant l'empathie, la pensée critique et les compétences interculturelles des élèves. À titre d'exemple, inviter des intervenants extérieurs développe l'empathie grâce au contact et à la communication, et davantage d'empathie peut mener à une tolérance bien moindre envers l'injustice sociale et la discrimination. Le fait que des représentants formés de la société civile ou des membres de la communauté juive sensibilisent à l'antisémitisme, aux préjugés et au harcèlement renforce l'impact des autres activités éducatives.

Bonnes pratiques : Hongrie

La Haver Foundation envoie des binômes de jeunes volontaires juifs dans les écoles pour parler de questions relatives à l'identité juive. La Fondation propose des modules éducatifs adaptés aux adolescents (de 14 à 18 ans), aux étudiants universitaires (de 19 à 25 ans) et aux éducateurs, en complément d'un programme éducatif plus large sur la diversité et la lutte contre les préjugés, qui met l'accent sur des questions spécifiques contemporaines, culturelles, religieuses et sociales auxquelles la Hongrie est confrontée.

Pour plus d'information : <http://haver.hu/english/>

L'OSCE a apporté son soutien à des organisations de la société civile, en établissant un dialogue et des partenariats avec des établissements d'enseignement, mais les efforts de la société civile ne doivent pas se substituer aux domaines de responsabilité des gouvernements. En reconnaissant ce problème, les pouvoirs publics doivent indiquer clairement dans les contextes éducatifs que la responsabilité de combattre l'antisémitisme n'incombe pas aux communautés juives. Néanmoins, les responsables de l'éducation doivent établir des voies de communication avec les communautés juives et les spécialistes de la question, afin de garantir qu'ils sont dûment consultés sur les initiatives pertinentes, et pour sensibiliser les responsables gouvernementaux aux préoccupations particulières de la communauté, et créer des voies dégagées pour l'intégration sociale⁸⁸.

Bonnes pratiques : Serbie

La section nationale de l'Association européenne des enseignants d'histoire (EUROCLIO) et l'Association pour l'histoire sociale de la Serbie (UDI), qui compte plus de 500 membres actifs et mène des programmes d'échange dans la région des Balkans, se sont associées à une ONG locale, Terraforming South, pour garantir l'inclusion de l'antisémitisme et de l'Holocauste dans le programme annuel de formation professionnelle continue de l'UDI et dans son programme de formation pour les enseignants d'histoire et d'autres matières. L'outil pédagogique de Terraforming, *Ester.rs*, s'appuie sur des récits qui illustrent la vie des Juifs dans la Serbie d'avant-guerre et celle des victimes de l'Holocauste du camp de concentration de Sajmište. Cet outil se trouve en ligne, en format numérique, gratuit et facile à télécharger et à imprimer pour les enseignants.

Pour plus d'information : <http://ester.rs/en/>

4.2.7 Éducation non formelle et enseignement professionnel

Collaborer avec des adultes et des professionnels

Comme tout autre domaine lié à l'éducation aux droits humains, l'étude de l'antisémitisme peut apporter un éclairage utile aux personnes de tout âge, allant bien au-delà du seul enseignement des enfants et des étudiants de premier cycle. Cela est particulièrement important pour les professionnels qui protègent la population des dangers sociaux et jouent un rôle majeur pour garantir un véritable accès aux droits :

88 « Conclusions de la Présidence suisse de l'OSCE », *op. cit.*, note 25.

forces de l'ordre, membres du pouvoir judiciaire, fonctionnaires, clergé, reporters, journalistes, travailleurs sociaux, personnel de santé, et bibliothécaires. Les approches éducatives de l'antisémitisme sont également importantes pour les programmes d'enseignement professionnel orientés vers l'étude de la communication et des affaires, mais aussi pour sensibiliser tous les étudiants, non seulement ceux qui suivent un parcours académique, au contexte social complexe dans lequel ils vivent.

Ces besoins sont souvent étudiés dans le cadre de programmes de formation professionnelle, fréquemment élaborés en coordination avec des musées ou des mémoriaux, des institutions chargées de la protection des droits humains, nationales et autres. Il est recommandé que ces cours de formation⁸⁹ :

- conviennent au public visé ;
- mettent l'accent sur les principes généraux des droits humains applicables aux fonctions quotidiennes des professionnels recevant la formation, associés à des exemples particuliers à l'antisémitisme et à la communauté juive ;
- fassent appel à des formateurs appartenant au même domaine que les participants ;
- garantissent que les formateurs utilisent un apprentissage centré sur l'adulte et des techniques de formation des formateurs ;
- soient correctement évalués, et régulièrement révisés et mis à jour.

Il est conseillé aux gouvernements et aux établissements d'enseignement supérieur de mettre en place des formations spécifiques aux différentes fonctions des agents de l'État comme, par exemple, médecins, infirmières, agents des forces de l'ordre, afin d'améliorer leur capacité à comprendre les caractéristiques spécifiques de l'antisémitisme⁹⁰. Certains programmes se révèlent efficaces en travaillant sur des études de cas et des scénarios pertinents.

89 Les recommandations suivantes sont adaptées de *Institutions nationales pour les droits de l'homme – Historique, principes, fonctions et attributions* (New York et Genève, Nations Unies, 2010), p. 70-71, http://www.ohchr.org/Documents/Publications/PTS-4Rev1-NHRI_fr.pdf.

90 *Comprendre les crimes de haine antisémites et répondre aux besoins des communautés juives en matière de sécurité – Guide pratique* (Varsovie, OSCE/BIDDH, 2017), *op. cit.*, p. 42 ; La formation des policiers sur leur rôle dans la prévention de l'extrémisme violent et de la radicalisation menant au terrorisme est abordée dans le guide de l'OSCE intitulé *Preventing Terrorism and Countering Violent Extremism and Radicalization that lead to Terrorism: A Community-Policing Approach* (Vienne, OSCE, 2014), p. 104, 135-141, 180-186, <http://www.osce.org/atu/111438>.

Bonnes pratiques : Bureau des institutions démocratiques et des droits de l'homme de l'OSCE

Dans six États participants de l'OSCE, le BIDDH a dispensé le programme de formation des policiers aux crimes de haine, TAHCLE (*Training against Hate crimes for Law Enforcement*), qui enseigne aux policiers des techniques permettant d'identifier, de comprendre et de combattre les crimes de haine, et intègre des indicateurs de préjugés antisémites. Il améliore les compétences des policiers en matière de prévention et de réponses aux crimes haineux, d'interaction avec les communautés ciblées et de renforcement du soutien, de la confiance et de la coopération du public. Le BIDDH cible également les procureurs avec son programme de formation des procureurs aux crimes de haine, PAHCT (*Prosecutors and Hate Crimes Training*), renforçant ainsi leur aptitude à prouver ces crimes devant les tribunaux.

Formation des policiers : <https://www.osce.org/odihr/tahcle>

Formation des procureurs aux crimes de haine : <https://www.osce.org/odihr/pahct>

Engagement proactif avec les jeunes et les communautés

Par ailleurs, les actions de prévention doivent s'efforcer d'atteindre les jeunes par le biais d'activités extrascolaires, notamment au niveau local, dans le but de favoriser la tolérance et l'engagement dans la vie sociale et politique, mais aussi la pensée critique, la réflexion et la résilience. Les programmes d'éducation sportive et artistique, les réunions d'information pour la communauté, les familles et les jeunes, le soutien aux groupes de jeunes et le renforcement de la présence sur Internet (apprentissage en ligne, campagnes sur les réseaux sociaux, etc.) comptent parmi les activités à envisager. Elles doivent impliquer les femmes et les hommes, et s'efforcer en particulier de faire appel à des modèles masculins inclusifs et diversifiés pour combattre les stéréotypes et l'attrait émotionnel de l'appartenance à une masculinité agressive, qui sont souvent utilisés pour recruter et garder les jeunes gens au sein de groupes extrémistes haineux, notamment ceux qui ont des croyances antisémites⁹¹.

En premier lieu, ce type d'approches nécessitera des efforts pour toucher les familles et les communautés, dans le but de présenter et d'englober la diversité des environnements locaux, ainsi que de mettre en lumière les conditions locales dans lesquelles les idéologies antisémites peuvent se développer. En deuxième lieu, les activités planifiées doivent faire écho au contexte particulier dans lequel elles sont mises en œuvre, nécessitant donc un engagement proactif de la part du personnel enseignant, des responsables de la communauté et des groupes de jeunes ou des travailleurs sociaux, en adéquation avec les politiques conduites dans le système éducatif. En troisième lieu, ces programmes doivent faire l'objet d'un suivi et d'une évaluation appropriés, afin de pouvoir mesurer les progrès dans les perceptions et les comportements, et identifier et récompenser les initiatives réussies.

91 Michael Kimmel, *Healing from Hate. How Young Men Get Into – and Out of – Violent Extremism* (University of California Press, 2018), p. 1-27.

Bonnes pratiques : Royaume-Uni

Avec sa campagne *Building Bridges* (Construire des passerelles), le Chelsea Football Club travaille avec des enfants et des jeunes dans les écoles et les clubs de football amateurs, mais aussi avec des groupes communautaires et des équipes seniors féminines et masculines, pour favoriser l'égalité et célébrer la diversité. Pour s'attaquer aux insultes antisémites, Chelsea a produit « The Y-Word », un court-métrage avec, en vedette, l'ancien milieu de terrain de Chelsea, Frank Lampard, qui souligne qu'un langage anti-juif offensant et discriminatoire est inacceptable. En 2018, le club a annoncé une nouvelle initiative à long terme visant à sensibiliser et à former les joueurs, le personnel, les fans et la communauté au sens large à l'antisémitisme dans le football. Le club s'est associé avec le Holocaust Educational Trust, le Musée juif de Londres, le Community Security Trust, Kick It Out, le Congrès juif mondial, la Maison Anne Frank et Maccabi GB, pour sensibiliser à l'antisémitisme, à son impact sur la communauté juive et sur l'ensemble de la société, et pour montrer que le club est ouvert à tous. Par ailleurs, le club organise également une compétition annuelle qui permet aux jeunes d'élaborer leurs propres campagnes et plaidoyers contre la discrimination, et dont les vainqueurs ont la chance d'aller au stade de l'équipe à Stamford Bridge, de se faire prendre en photo sur le terrain, et de rencontrer certains joueurs.

Pour plus d'information : www.chelseafc.com/news/latest-news/2018/01/chelsea-to-launch-campaign-to-tackle-antisemitism.html

**5.
PRÉVENIR LES
MANIFESTATIONS
D'ANTISÉMITISME
DANS L'ÉDUCATION**

Prévenir l'antisémitisme *par* l'éducation et dispenser un enseignement *sur* l'antisémitisme visent à assurer que les apprenants acquièrent les connaissances, les compétences et les aptitudes pouvant leur donner les moyens de contribuer à une culture des droits de l'homme et de résister aux stéréotypes et aux idées fausses qui peuvent mener à la discrimination et à la violence envers les Juifs. Par ailleurs, les décideurs politiques doivent prévenir l'antisémitisme *dans* l'éducation, c'est-à-dire les manifestations d'hostilité envers les Juifs dans les contextes éducatifs. Cette question est traitée dans la dernière partie du présent guide.

5.1 Approches visant à prévenir les manifestations d'antisémitisme dans les contextes éducatifs

La lutte contre l'antisémitisme en milieu scolaire peut être abordée de manière proactive ou réactive. Des mesures proactives peuvent être mises en place dans le programme scolaire, dans son cadre administratif et juridique, afin d'anticiper et de prévenir les incidents antisémites (comme on l'a vu à la *Section 4.2.1* sur les approches scolaires globales). D'une manière générale, les valeurs inhérentes aux droits humains, à commencer par le principe de non-discrimination, mais aussi la liberté d'expression et d'association⁹², doivent imprégner la philosophie de l'établissement, ainsi que la conscience du rôle des stéréotypes de genre dans la formation des interactions sociales. Le comportement des enseignants et de la direction des établissements doit être conforme aux principes qu'ils inculquent. Des engagements fermes pour l'éradication de l'antisémitisme et d'autres formes de discrimination doivent être intégrés à toutes les politiques scolaires, parallèlement aux engagements en faveur d'autres libertés définies par la législation nationale et internationale⁹³. Leur pertinence relative à la conduite des élèves et aux politiques non discriminatoires doit être clarifiée, et les politiques largement diffusées auprès des élèves, des familles, de la communauté au sens large et d'autres parties prenantes.

Les mesures réactives sont les réactions déclenchées après coup par une manifestation spécifique d'antisémitisme dans la classe, l'établissement, sur les réseaux sociaux ou dans la communauté au sens large.

5.1.1 Approches réactives pour les établissements d'enseignement élémentaire et secondaire

Même de fortes mesures proactives ne parviendront pas à éliminer complètement l'antisémitisme. Elles peuvent cependant en réduire la fréquence et la gravité. Établir des règles et des habitudes pour gérer les incidents liés à l'intolérance, notamment l'antisémitisme, permettra au personnel scolaire de répondre aux incidents quand ils surviennent. Cela peut en outre constituer une base solide pour s'attaquer aux transgressions qui se produisent. La présente section donne aux éducateurs des conseils qu'ils pourront utiliser en cas d'incidents inévitables, en gardant à l'esprit que leur gravité

92 Les États participants de l'OSCE se sont engagés à maintes reprises en faveur de ces principes. Voir le Document de la réunion de Copenhague, lors de la Conférence sur la dimension humaine de la CSCE, 29 juin 1990, Copenhague, Titre II (9.1), (10), (10.1), (10.2), IV (32), (40), (40.1), (40.2), (40.3), (40.4), (40.5) et (40.6).

93 Par exemple, le Pacte international relatif aux droits civils et politiques, *op. cit.*, note 2, Articles 19-22.

et leur nature varient considérablement, et que les interventions appropriées doivent être mises en œuvre au cas par cas.

La première étape consiste à prendre au sérieux les signalements émanant des victimes, afin d'éviter l'aggravation de la situation et la victimisation secondaire. Pour ce faire, il importe de mettre en place des mécanismes de signalement simples, efficaces et accessibles, y compris une compréhension commune de ce qui s'apparente à de l'antisémitisme de la part de tous ceux qui sont en mesure d'identifier et de signaler de tels incidents, et un système de signalement efficace.

Les bonnes pratiques suivantes peuvent constituer une réponse sérieuse aux plaintes pour antisémitisme ou pour incidents liés à la haine ou aux préjugés⁹⁴ :

Répondre rapidement

- ✎ Apporter une aide immédiate ; les réponses aux incidents liés à la haine et aux préjugés doivent être à la fois rapides et efficaces ; une réponse tardive peut aggraver la situation.
- ✎ S'assurer que tout traitement médical nécessaire est dispensé par des professionnels de santé.
- ✎ Demander le soutien de psychologues ou de travailleurs sociaux qui intègrent une perspective de genre dans leur travail.
- ✎ Interroger immédiatement les témoins, quand les souvenirs sont encore frais, en prenant des notes claires et détaillées.
- ✎ Rassembler toutes les preuves disponibles et s'assurer qu'elles sont correctement conservées.
- ✎ Ne pas croire que le problème va se résoudre tout seul, il pourrait empirer s'il n'y était pas remédié.

94 Plusieurs de ces points sont tirés de l'ouvrage *Les crimes de haine : Prévention et Réponses – Guide de référence pour les ONG de la zone OSCE* (Varsovie, OSCE/BIDDH, 2009), p. 50-53, <http://www.osce.org/fr/odihr/93639> ; *Guidelines for Educators on Countering Intolerance and Discrimination against Muslims: Addressing Islamophobia through Education* (Varsovie, BIDDH, Conseil de l'Europe et UNESCO, 2011), <http://www.osce.org/odihr/84495?download=true>.

Expliquer et fournir des références

- ✎ Expliquer aux victimes ou aux témoins ce que vous pouvez et ne pouvez pas faire.
- ✎ Demander aux victimes ou aux témoins s'ils veulent rester anonymes, et leur préciser si leurs informations à caractère personnel seront communiquées en cas de plainte officielle.
- ✎ Se référer aux politiques scolaires pertinentes (comme la réglementation contre le harcèlement ou la discrimination) et aux sanctions ou conséquences de tels incidents.
- ✎ Décrire toutes les procédures applicables, y compris les procédures internes à suivre pour porter plainte, dans le cadre de l'école, ainsi que tout processus externe de résolution des conflits (notamment les délais légaux de prescription applicables ou les délais officiels pour introduire un recours).
- ✎ Expliquer en détail et en toute honnêteté toutes les protections dont peuvent bénéficier les victimes et les témoins contre les représailles pour avoir déposé plainte officiellement ou fourni des éléments de preuve.

Écouter et valider

- ✎ Mettre à disposition un espace sécurisé, où les victimes ou les témoins auront l'assurance de ne pas être entendus.
- ✎ Écouter attentivement l'élève, en gardant à l'esprit que signaler un incident peut être perturbant et que les faits peuvent aussi comporter des préjugés fondés sur le genre.
- ✎ Se montrer respectueux envers toute information reçue, en se rappelant que les victimes craignent souvent de ne pas être crues, et qu'elles risquent de ne pas demander l'aide nécessaire si elles sentent qu'on leur manque de respect.

Bien consigner par écrit

- ✎ Veiller à bien noter si la personne qui fait le signalement est une victime, un témoin oculaire ou quelqu'un qui n'est pas témoin, mais qui fournit des informations de deuxième ou de troisième main, de préférence en utilisant un modèle standard élaboré par l'école.
- ✎ Il est parfois important de noter textuellement les propos des victimes ou des témoins car ils peuvent utiliser des expressions descriptives particulières pour relater l'incident ou exprimer leurs sentiments.

Selon la gravité des faits, l'éducateur et/ou l'administration de l'école disposent de plusieurs moyens d'action :

- ✎ Dans les écoles, impliquer le(s) parent(s) et la(les) personne(s) en charge des élèves – l'auteur de l'infraction et la victime.
- ✎ Suggérer des recours, y compris des sanctions disciplinaires, prévoyant une procédure régulière à laquelle le contrevenant a droit.
- ✎ Le cas échéant, faire un signalement aux autorités policières.
- ✎ Évaluer l'incident pour déterminer s'il s'agit d'un problème plus profond d'environnement scolaire ou concernant la situation de l'agresseur, qui pourrait nécessiter des mesures plus larges.
- ✎ Veiller à ce que l'ensemble du personnel et des acteurs concernés (enseignants, administration, élèves, parent(s) et personne(s) responsables des élèves) soient pleinement informés des codes éthiques et des politiques de l'établissement, des conséquences des violations et des procédures à suivre pour porter plainte, afin d'éviter tout nouvel incident ; lorsque des incidents antisémites se produisent, les dirigeants doivent s'exprimer fermement, rapidement et en personne, dans le but d'envoyer un signal aux communautés ciblées et un message au grand public déclarant que l'antisémitisme ne sera pas toléré.
- ✎ Discuter des faits dans un contexte éducatif ; toutefois, aucune référence spécifique à une victime ou à un agresseur ne doit être faite sans leur consentement.

Bonnes pratiques : Chypre

Le ministère de l'Éducation et de la Culture de Chypre a adopté des objectifs de politique antiraciste pour toutes les écoles en 2015/2016, et adopté trois programmes : Sensibilisation des élèves au racisme et à l'intolérance, et promotion de l'égalité et du respect ; Code de conduite ; Guide de gestion et d'enregistrement des incidents racistes. Ces programmes donnent aux enseignants des idées pour aider les élèves à cultiver des compétences et des attitudes contre le racisme et les préjugés, et pour favoriser l'égalité et le respect. Ils les aident également à apprendre aux élèves à identifier tout acte ou processus direct ou indirect, délibéré ou involontaire, conduisant à la discrimination négative contre des individus ou des groupes, en raison de leur diversité (perçue). Ces conseils permettent aux enseignants de mettre en place des actions d'urgence pour prévenir et traiter les incidents racistes, et pour édifier une culture antiraciste.

Pour plus d'information : <http://naos.risbo.org/wp-content/uploads/2017/04/Cyprus-antiracism-code.pdf>

5.1.2 Approches réactives spécifiques pour les établissements d'enseignement supérieur

Ces dernières années, des incidents antisémites ont été signalés dans des établissements d'enseignement supérieur de la zone OSCE. Certaines administrations universitaires ont réagi en créant des politiques ou des mécanismes pour résoudre ce problème, d'autres ont réagi avec retard ou pas du tout.

Les dirigeants des universités ont la responsabilité de protéger les étudiants contre les actions qui pourraient engendrer un climat hostile, en violation des règles propres à l'établissement, des lois et des règlements internationaux, nationaux ou locaux, ou des normes des institutions d'accréditation pertinentes. En outre, les dirigeants universitaires doivent établir une norme morale, en dénonçant les discours antisémites et autres discours de haine, tout en protégeant l'ensemble des droits associés à la liberté d'expression, en vertu des principes fondamentaux de la liberté universitaire. Pour réagir aux incidents fondés sur la haine ou sur les préjugés, les administrateurs universitaires voudront peut-être tenir compte des considérations suivantes :

Interdire la discrimination

Les codes de conduite des étudiants de nombreuses universités interdisent déjà la discrimination dans une plus large mesure que ne l'exige la loi, tout en respectant la liberté d'expression et la liberté académique. L'ensemble de la direction universitaire est tenu d'établir des codes d'éthique et des politiques intégrant également l'égalité des genres dans l'établissement, et de veiller régulièrement à ce que tout le personnel et les étudiants soient informés de ces politiques et des procédures pour porter plainte.

Assurer la civilité

Les valeurs démocratiques, les droits humains, le respect mutuel et, en particulier, la culture de la civilité peuvent contribuer à créer un environnement exempt de haine, d'incidents fondés sur des préjugés. Pour y parvenir, les plus hauts administrateurs des campus doivent s'exprimer régulièrement, de façon convaincante et claire, sur les valeurs

qu'ils défendent et sur le climat institutionnel qu'ils veulent créer. Il est généralement plus facile de résoudre ces problèmes en les abordant tôt et souvent, plutôt que de se contenter de réagir de façon ponctuelle, lorsque les crises surviennent.

Protéger la liberté d'expression et éviter les perturbations

Dans certains cas, des perturbations au sein d'un campus peuvent empêcher les étudiants et les intervenants extérieurs d'exercer leur liberté d'expression. Souvent, des règles spécifiques à l'université défendent fermement la liberté de parole. Elles soutiennent les politiques et renforcent les décrets locaux relatifs à des questions comme l'incivilité, les troubles à l'ordre public, la perturbation des activités universitaires, la possession d'armes (réelles ou factices) et le rassemblement illégal. Lorsque les politiques universitaires sont conformes aux normes internationales en matière de droits humains, la liberté d'expression se limite à interdire l'incitation à la haine et à la violence, ainsi que le discours de haine. Le discours haineux dirigé contre un groupe, notamment les Juifs, doit être combattu de la même manière, afin que les politiques puissent être appliquées équitablement.

Exercer son leadership en répondant à la parole par une parole plus forte

Les dirigeants d'université doivent absolument servir d'exemples et exercer leur leadership moral, en exprimant librement leur opinion sur les valeurs et les sujets relatifs aux droits humains qui rejettent l'antisémitisme, même si certains peuvent y trouver matière à controverse.

Toujours employer des termes clairs

Tous les dirigeants universitaires sont confrontés au problème consistant à identifier les incidents antisémites offensants et à les distinguer clairement des critiques à l'égard de la politique d'Israël ou de son gouvernement. Les dirigeants universitaires peuvent se référer utilement aux définitions existantes lorsqu'ils font face à des cas d'antisémitisme et à d'autres formes de préjugés.

Être attentifs aux transgressions et y faire face

Les éducateurs doivent comprendre que certains incidents antisémites qui se produisent dans les établissements peuvent également transgresser les normes du droit civil, constituer des crimes, ou même s'apparenter au terrorisme. Cela est vrai aussi bien dans les institutions publiques que privées. Si tel est le cas, les incidents doivent être signalés en tant que tels. Parfois, les motivations antisémites sont claires, mais dans les cas litigieux, repérer l'antisémitisme peut exiger une compréhension plus approfondie des stéréotypes et des codes antisémites, ce qu'il faudra vérifier soigneusement.

5.2 Stratégies gouvernementales

S'il incombe en premier lieu aux établissements d'enseignement de répondre à tout type d'incidents liés à des préjugés survenant en milieu éducatif, les organismes publics ont également un rôle à jouer pour garantir le respect des normes en matière de droits humains dans l'ensemble du système éducatif. À cet égard, il existe de nombreux moyens permettant de renforcer les initiatives nationales dans la lutte contre l'antisémitisme par et dans l'éducation.

Coopération interministérielle

En 2017, le Parlement européen a invité ses États membres à « nommer des coordinateurs nationaux chargés de la lutte contre l'antisémitisme »⁹⁵, afin de coordonner les activités des différents ministères, départements ou organismes dans la prévention de l'antisémitisme. Certains gouvernements ont fait de la lutte contre l'antisémitisme une priorité, en créant des structures intergouvernementales chargées de s'attaquer aux divers aspects du problème et de faciliter la communication entre les responsables éducatifs, les autres fonctionnaires et les organisations communautaires juives. Cette coopération peut prendre différentes formes, telles qu'un groupe de travail intergouvernemental, une délégation interministérielle ou la nomination d'un médiateur. De telles initiatives soulignent l'engagement de la société à combattre l'antisémitisme, renforcent les efforts du ministère de l'Éducation et constituent un moyen de réfuter officiellement les affirmations des éducateurs ou des établissements selon lesquelles il n'est pas nécessaire de prendre des mesures pour lutter contre cette forme particulière de discrimination ou de harcèlement.

Bonnes pratiques : France

La Délégation interministérielle à la lutte contre le racisme, l'antisémitisme et la haine anti-LGBT (DILCRAH), placée sous l'autorité du Premier ministre, coordonne les activités relatives aux droits humains au sein du Gouvernement français. La DILCRAH sert d'intermédiaire entre les fonctionnaires et les ONG. Elle a facilité la création d'un comité opérationnel de lutte contre le racisme et l'antisémitisme dans chaque ministère du Gouvernement français. La DILCRAH a, entre autres, établi un conseil scientifique pluridisciplinaire qui mène des recherches et fournit des informations au public sur le racisme et la tolérance en France. La plateforme éducative en ligne de la DILCRAH, créée en mars 2016, propose des vidéos et des documents d'information élaborés par des experts en matière de racisme et par des sociétés culturelles et historiques.

Pour plus d'information :

<https://www.reseau-canope.fr/eduquer-contre-le-racisme-et-lantisemitisme>
www.gouvernement.fr/dilcrah

Engagement des autorités locales

La coopération au niveau municipal est, elle aussi, un moyen efficace de lutter contre l'antisémitisme. Étant donné la proximité des autorités locales, c'est dans les villes que les politiques ont le plus grand impact transformateur. Les villes, qui sont des incubateurs d'innovations culturelles, sociales, économiques et politiques, donnent à leur population les moyens d'œuvrer pour un développement durable et équitable. Cependant, c'est aussi dans les villes que la discrimination, l'exclusion et les inégalités persistent le plus fortement.

⁹⁵ Résolution du Parlement européen sur la lutte contre l'antisémitisme, *op. cit.*, note 17.

Bonnes pratiques : Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture

La Coalition internationale des villes inclusives et durables – ICCAR (précédemment appelée Coalition internationale des villes contre le racisme) a été lancée par l'UNESCO en 2004. L'objectif d'ICCAR est de renforcer le réseau mondial de plus de 500 villes intéressées par l'échange d'expériences et de connaissances, afin d'améliorer leurs politiques de lutte contre le racisme, la discrimination, la xénophobie et l'exclusion.

Pour plus d'information : www.unesco.org/new/fr/social-and-human-sciences/themes/fight-against-discrimination/coalition-of-cities

Supervision indépendante

Les institutions nationales pour les droits de l'homme (INDH) permettent aux États d'assumer leurs responsabilités internationales, constitutionnelles et légales de garantir que les droits humains sont protégés et les obligations internationales mises en œuvre au niveau du pays. Pour ce faire, elles doivent traiter les plaintes relatives aux violations des droits de l'homme et examiner les lois et les politiques en vigueur pour s'assurer que les protections juridiques appropriées sont disponibles, afin de garantir l'égalité des chances en matière d'éducation à chaque étudiant, fille ou garçon, de toutes confessions et origines.

Les INDH doivent être indépendantes, bien organisées, suffisamment financées, accessibles et dotées de plans soigneusement élaborés en matière de droits humains et de capacités de suivi et d'analyse. Ces institutions peuvent protéger les droits des élèves contre l'antisémitisme et d'autres formes de discrimination, en faisant appel à plusieurs méthodes, notamment⁹⁶ :

- des enquêtes ;
- un mode alternatif de résolution des conflits ;
- la réception des plaintes individuelles (pour les institutions nationales pour les droits de l'homme dotées de pouvoirs quasi législatifs) ;
- des enquêtes publiques ;
- un suivi.

Outre le fait de veiller à l'application et au respect de la loi, les INDH peuvent combattre l'antisémitisme dans l'éducation au moyen de leurs programmes de promotion des droits humains :

- en contribuant à l'élaboration et à l'exécution d'initiatives éducatives ;
- en promouvant les droits humains, notamment la lutte contre l'antisémitisme ;
- en sensibilisant davantage le public à l'antisémitisme, notamment à travers les médias.

⁹⁶ Ces recommandations sont tirées de *Institutions nationales pour les droits de l'Homme – Historique, principes, fonctions et attributions*, op. cit., note 88.

Contrôle parlementaire

Les parlementaires jouent trois rôles clés pour assurer une éducation adéquate aux droits de l'homme en vue de prévenir l'antisémitisme : ils élaborent une bonne législation (et rejettent les projets de loi discriminatoires), ils en supervisent la bonne exécution et prennent part à la collaboration interparlementaire. Les parlements doivent veiller à ce que les éducateurs et les chercheurs des établissements publics aient la liberté d'enseigner et d'étudier l'antisémitisme, même si cela génère des débats sur certains épisodes de l'histoire nationale, sans crainte d'enquête, de répression ou de poursuites judiciaires.

Les organisations internationales, comme l'OSCE, peuvent apporter leur soutien en examinant la législation en vigueur visant à lutter contre l'antisémitisme et d'autres formes de discrimination, notamment (mais pas seulement) la discrimination sexiste, le but étant de veiller à ce qu'aucune discrimination directe ou indirecte n'entrave le droit à l'éducation de tous les élèves⁹⁷. Lors de l'adoption d'une nouvelle législation sur les nouveaux domaines politiques connexes, comme la prévention de l'extrémisme violent, la dimension de l'antisémitisme doit être prise en compte, en fonction du contexte.

Bonnes pratiques : Union européenne

Le 29 juin 2000, l'Union européenne a adopté la Directive du Conseil 2000/43/EC, relative à la mise en œuvre du principe de l'égalité de traitement entre les personnes, sans distinction de race ou d'origine ethnique. Cette directive, qui fixe des exigences minimales aux États membres de l'Union européenne, interdit la discrimination fondée sur la race ou l'origine ethnique, notamment l'antisémitisme, dans les établissements d'enseignement et dans plusieurs autres secteurs d'activité. En conséquence, tous les États membres ont transposé les dispositions applicables dans leur droit national.

Pour plus d'information : <http://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/PDF/?uri=CELEX:32000L0043&from=FR>

Les parlementaires ont exercé un contrôle supplémentaire sur l'antisémitisme dans les établissements d'enseignement et les autres institutions, par le biais de mécanismes complémentaires, tels que des investigations multipartites sur l'antisémitisme dans leur pays. Le Parlement européen a exhorté les parlementaires nationaux et régionaux, ainsi que les dirigeants politiques, à « constituer des groupes parlementaires multipartites contre l'antisémitisme, afin de renforcer la lutte dans l'ensemble de la classe politique⁹⁸ ».

⁹⁷ Le Bureau des institutions démocratiques et des droits de l'homme de l'OSCE peut, sur demande, analyser des projets de loi et des lois en vigueur, notamment dans le domaine de l'éducation et de l'anti-discrimination, afin d'évaluer leur conformité avec les engagements et les normes internationales relatives aux droits humains de l'OSCE. Les questions concernant les minorités nationales relèvent du mandat du Haut-Commissaire de l'OSCE pour les minorités nationales.

⁹⁸ Résolution du Parlement européen sur la lutte contre l'antisémitisme, *op. cit.*, note 17.

Bonnes pratiques : Royaume-Uni

La *All-Party Parliamentary Inquiry into Antisemitism* (Enquête parlementaire multipartite contre l'antisémitisme) a été lancée par le député John Mann, président du Groupe parlementaire multipartite contre l'antisémitisme⁹⁹, avec pour mandats d'étudier la vraie nature de l'antisémitisme contemporain, d'évaluer les efforts déployés actuellement pour le combattre et d'envisager d'introduire d'autres mesures qui pourraient être utiles.

Cette enquête a nécessité de recueillir des informations auprès des ministères, de la police et des services de justice pénale, des universitaires, des syndicats, des groupes communautaires et des ONG, entre autres, ainsi que l'organisation d'audiences publiques et l'examen de propositions écrites. Le rapport qui en a résulté comprenait des parties distinctes sur l'antisémitisme sur les campus et sur l'enseignement de l'antisémitisme, et il contenait de nombreuses recommandations et de bonnes pratiques applicables au secteur éducatif. Le gouvernement a en partie adopté les recommandations de l'enquête dans son rapport publié en mars 2007.

Cette enquête parlementaire a été suivie d'une enquête complémentaire en 2015, pour répondre à une recrudescence des incidents antisémites durant l'année précédente. Le rapport examine l'augmentation préoccupante des incidents antisémites dans les écoles juives, sur les campus universitaires et ailleurs au Royaume-Uni¹⁰⁰.

Pour plus d'information : <https://publications.parliament.uk/pa/cm/cm/parlparty/register/antisemitism.htm>

99 The United Kingdom's Parliamentary Register Of All-Party Groups, <https://publications.parliament.uk/pa/cm/cm/parlparty/register/antisemitism.htm>.

100 Report of the All-Party Parliamentary Group against Antisemitism, 2015, <https://www.antisemitism.org.uk/the-appg/publications>.

ANNEXES

ANNEXE 1

Ressources à l'intention des acteurs de l'éducation

Organismes internationaux

Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe, Bureau des institutions démocratiques et des droits de l'Homme (BIDDH)

<https://www.osce.org/fr/mc/149651?download=true>

Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO)

<https://fr.unesco.org/ecm>

<https://fr.unesco.org/guide-unesco-intention-decideurs-politiques>

Conseil de l'Europe – Commission européenne contre le racisme et l'intolérance (ECRI)

<http://www.coe.int/ecri>

Commission européenne

https://ec.europa.eu/commission/index_fr

Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne

<http://fra.europa.eu/fr>

Alliance internationale pour la mémoire de l'Holocauste

<https://www.holocaustremembrance.com/resources/working-definitions>

Publications

OSCE/BIDDH et Yad Vashem. 2007. *Addressing Anti-Semitism: Why and How? A Guide for Educators.*

<http://www.osce.org/odihr/29890>

OSCE/BIDDH et Maison Anne Frank. 2007. *Teaching Materials to Combat Anti-Semitism.* Parties 1, 2, 3

<https://www.osce.org/odihr/120546>

UNESCO. 2017. *Enseignement de l'Holocauste et prévention du génocide – Guide à l'intention des décideurs politiques*

<http://unesdoc.unesco.org/images/0024/002480/248071F.pdf>

UNESCO. 2017. *La prévention de l'extrémisme violent par l'éducation – Guide à l'intention des décideurs politiques*

<http://unesdoc.unesco.org/images/0024/002477/247764f.pdf>

UNESCO. 2016. *Guide du personnel enseignant pour la prévention de l'extrémisme violent*

<http://unesdoc.unesco.org/images/0024/002446/244676f.pdf>

Conseil de l'Europe. 2015. *Face à la controverse : enjeux et stratégies – L'enseignement des sujets controversés dans le cadre de l'éducation à la citoyenneté démocratique et aux droits de l'homme (ECD/EDH)*
<https://rm.coe.int/16806948b6>

Conseil de l'Europe. 2016. Bookmarks – *Manuel pour la lutte contre le discours de haine en ligne par l'éducation aux droits de l'homme*
<https://www.coe.int/en/web/no-hate-campaign/bookmarks-flipbook>

Organisations de la société civile pour prévenir par l'éducation l'antisémitisme et d'autres problèmes qui lui sont liés

American Jewish Committee AJC Berlin, Lawrence & Lee Ramer Institute for German-Jewish Relations
<https://ajcberlin.org/>

The Anti-Defamation League
<https://www.adl.org/>

CEJI – A Jewish Contribution to an Inclusive Europe
www.ceji.org

Centre Simon-Wiesenthal
www.wiesenthal.com/

Délégation interministérielle à la lutte contre le racisme, l'antisémitisme et la haine anti-LGBT (DILCRAH)
<https://www.reseau-canope.fr/educuer-contre-le-racisme-et-lantisemitisme>

erinnern.at
www.erinnern.at

European Association for Gender Research, Education and Documentation (ATGENDER)
<https://atgender.eu/>

Facing History and Ourselves
<https://www.facinghistory.org/>

The Jewish Museum and Tolerance Center in Moscow
<https://www.jewish-museum.ru/fr/>

The Jewish Museum in Berlin
<https://www.jmberlin.de/>

Karakutu Association, Commitment Without Borders
www.karakutu.org.tr/

The Kreuzberger Initiative gegen Antisemitismus KlgA (Initiative Kreuzberger contre l'antisémitisme)

www.kiga-berlin.org

Maison Anne Frank

www.annefrank.org/fr/Education/

<https://www.storiesthatmove.org/fr/home/>

Musée d'art et d'histoire du judaïsme à Paris

<https://www.mahj.org/>

Musée de l'histoire des Juifs polonais (POLIN)

www.polin.pl/fr/

Musée du mémorial de l'Holocauste des États-Unis

<https://www.ushmm.org/>

Never Again Association

www.nigdywiecej.org/fr

OXFAM (Enseigner des sujets controversés)

<https://www.oxfam.org.uk/>

Le Projet Aladin

www.projetaladin.org/

PROMUNDO (L'éducation pour les garçons)

<https://promundoglobal.org/>

SEFER Centre for University Teaching of Jewish Civilization

www.sefer.ru/eng

SOVA Center

www.sova-center.ru/en/

Tom Lantos Institute

<http://tomlantosinstitute.hu/>

Yad Vashem

<https://www.yadvashem.org/>

Institutions menant des recherches sur l'antisémitisme

Institute for the Study of Contemporary Antisemitism, Indiana University
<https://isca.indiana.edu/index.html>

The Pears Institute for the Study of Antisemitism
www.pearsinstitute.bbk.ac.uk/

The Vidal Sassoon International Center for the Study of Antisemitism
<http://sisa.huji.ac.il>

The Yale Program for the Study of Antisemitism
<http://ypsa.yale.edu/>

Zentrum für Antisemitismusforschung (Centre de recherche sur l'antisémitisme)
www.tu-berlin.de/fakultaet_i/zentrum_fuer_antisemitismusforschung/

ANNEXE 2

Exemples de clichés et de mèmes antisémites¹⁰¹

L'abattage rituel

L'abattage rituel casher des animaux à des fins alimentaires a été décrit comme une pratique cruelle, étrangère et sanguinaire, liée à la croyance sous-jacente que les Juifs sont au service du diable, ou qu'ils pratiquent des meurtres rituels. Au-delà, cela renvoie à la pratique de la circoncision masculine.

Les accusations de meurtre rituel

Depuis l'Antiquité, les Juifs ont été accusés à tort de tuer des non-Juifs à des fins rituelles, et d'être de connivence avec le diable. Dans l'Europe médiévale, dès le début du xiii^e siècle, ces allégations s'accompagnaient souvent d'autres accusations selon lesquelles les Juifs utilisaient le sang de leurs victimes pour confectionner le pain azyme consommé durant les fêtes de Pessa'h (la Pâque juive). Tout au long de l'histoire, ces fausses allégations ont souvent été suivies d'émeutes et de crimes de masse antisémites. Le discours d'aujourd'hui contient encore des échos de ces accusations de meurtre rituel.

L'argent et la criminalité

Les allégations relatives au contrôle et à la fascination des Juifs pour les finances remontent au Nouveau Testament, dans lequel les Juifs sont occasionnellement décrits comme des marchands de change se livrant à des pratiques profanes dans le Temple à Jérusalem. Cela s'est poursuivi durant la période médiévale, quand il était interdit aux chrétiens de prêter de l'argent avec intérêt, laissant le champ libre aux autres. Étant donné que les Juifs étaient soumis à de sévères restrictions pour accéder à la plupart des métiers et de posséder des terres agricoles, certains d'entre eux commencèrent à prêter de l'argent¹⁰². Depuis lors, les Juifs sont dépeints comme étant riches, puissants et constituant une menace. Dans certains pays, les femmes juives font l'objet de stéréotypes selon lesquels elles s'habilleraient de façon ostentatoire pour faire étalage de leur richesse. Aujourd'hui, ce cliché se retrouve lorsque référence est faite à « l'argent des Rothschild », ou lorsqu'une conspiration juive est assimilée au secteur bancaire et à la criminalité au niveau international.

101 Pour plus d'informations concernant l'histoire de l'antisémitisme, consulter le site web du Centre d'apprentissage multimédias du Musée de la tolérance, qui est la branche éducative du Centre Simon-Wiesenthal, à Los Angeles, États-Unis d'Amérique, <http://motlc.wiesenthal.com/site/pp.asp?c=gvKVLcMVluG&b=394713>, et dans : Kenneth L. Marcus, *Fact Sheet on the Elements of Anti-Semitic Discourse* (Washington, DC, The Louis D. Brandeis Center for Human Rights Under Law, 2014), http://brandeiscenter.com/images/uploads/practices/factsheet_antisemitism.pdf.

102 Pour plus d'information, voir le Forum de coordination pour la lutte contre l'antisémitisme, <https://antisemitism.org/il/page/62556/confronting-antisemitism-myths-and-facts>.

La bestialisation

Depuis l'Antiquité, les Juifs ont été comparés, en termes désobligeants, aux animaux de basse-cour et sauvages. Dans certains textes anciens influents, les Juifs sont, par exemple, comparés à des cochons, des chèvres, des vaches et des singes. Dans l'Europe médiévale, les Juifs étaient souvent assimilés à des cochons ou réputés avoir des relations intimes avec eux. Le terme « Judensau », qui se réfère à des contacts obscènes entre des Juifs et des truies, est apparu en Allemagne au xiii^e siècle, et il est resté populaire dans toute l'Europe pendant plusieurs siècles. Les serpents, les rats et les pieuvres sont des variations sur ce thème qui est encore populaire aujourd'hui.

Des communistes

L'engagement de certains Juifs dans des mouvements communistes et sociaux-démocrates en Europe a souvent été le point de départ de revendications de « judéo-bolchévisme » ou de « judéo-communisme ». Ce mythe s'est répandu en Europe dans la première moitié du xxe siècle, et la propagande nazie l'a activement alimenté en Allemagne et dans les territoires qu'elle occupait durant la Seconde Guerre mondiale. L'internationalisme des débuts du communisme, associé au fait que certains résistants juifs ont rejoint les unités de partisans soviétiques ou les partis communistes nationaux, ont souvent fait naître d'autres accusations selon lesquelles, collectivement ou individuellement, les Juifs manquaient de loyauté à l'égard de leur patrie. De nos jours, le cliché du Juif communiste refait surface dans les débats sur l'identité nationale ou sur l'histoire de la Seconde Guerre mondiale, alléguant que les crimes locaux contre les Juifs avant, pendant et après l'Holocauste étaient le résultat de la ferveur anticommuniste.

La diabolisation

À partir du ive siècle surtout, certaines personnalités influentes de la théologie chrétienne ont associé les Juifs au diable ou à des éléments diaboliques. Au cours de plusieurs périodes du Moyen Âge, les Juifs ont été perçus comme des enfants du diable, décrits avec des cornes et des yeux globuleux, et associés à des attributs sataniques comme, par exemple, un immense pouvoir et une logique sournoise. À l'heure actuelle, ces images connaissent un renouveau dans les représentations des Juifs qui, individuellement ou collectivement, présentent des caractéristiques universellement malveillantes. On peut le voir, par exemple, dans les caricatures de personnages publics juifs, qui sont dépeints comme des diables ou des démons.

La domination du monde

L'idée selon laquelle les Juifs complotent pour prendre le contrôle du monde dans leur seul intérêt représente le sommet du mythe des Juifs conspirateurs. *Les Protocoles des Sages de Sion*, texte qui demeure populaire à ce jour, avec sa réédition dans le monde entier dans des dizaines de langues, constitue sans doute l'exemple le plus évident et le plus connu de cette théorie. Aujourd'hui, le même « The Goyim Know » est utilisé sur les réseaux sociaux pour perpétuer ce mythe, tout comme les mêmes et les articles portant sur le peuple des lézards, les Illuminati et le Nouvel ordre mondial.

L'empoisonnement des puits et la profanation de l'hostie

Depuis le Moyen Âge, les Juifs sont accusés d'altérer les objets sacrés ou les biens communaux. À partir du xiii^e siècle, ils ont été accusés à tort de reproduire la crucifixion

de Jésus en profanant l'hostie, censée représenter le corps du Christ. Depuis lors, les Juifs ont souvent été soupçonnés de conspirer pour profaner les lieux saints et les objets sacrés. De même, au Moyen Âge et au début des temps modernes en Europe, les Juifs ont été régulièrement accusés d'empoisonner les puits communaux.

Le Juif errant

Certains théologiens chrétiens ont perçu les Juifs comme un peuple maudit, condamné à errer dans la misère jusqu'à la fin des temps, en conséquence de leur dépravation. Aujourd'hui, on trouve des réminiscences de ce mythe dans les efforts visant à confirmer le statut prétendument inférieur des Juifs de la diaspora, ou à considérer les Juifs comme des traîtres, sans aucune loyauté ou en conflit de loyauté envers leur patrie. Cette idée se retrouve également dans la notion selon laquelle les Juifs n'ont pas droit à l'autodétermination nationale¹⁰³.

Une loyauté nationale absente ou ambiguë

Selon certaines déclarations, les Juifs conspireront pour façonner les politiques publiques dans leur propre intérêt, ou qu'ils sont moins patriotes que d'autres citoyens. Certaines affirmations prétendent même que les Juifs, à titre individuel ou collectif, ne sont pas loyaux envers leur patrie. Pour être acceptés en tant que ressortissants nationaux, il est parfois demandé aux Juifs de renier leurs liens avec Israël, même si Israël tient souvent une part centrale dans l'identité juive. Ce mythe peut aussi apparaître dans les déclarations selon lesquelles les Juifs ne participent pas proportionnellement au service militaire ou à d'autres sphères de la vie publique dans les États démocratiques.

Les médias

Des allégations de contrôle juif sur les médias existent depuis au moins le début du XIX^e siècle, et ont été réaffirmées dans les *Protocoles des Sages de Sion*¹⁰⁴. Aux XX^e et XXI^e siècles, des individus d'ascendance juive présumée ou réelle, pouvant exercer une influence personnelle en raison de leur situation dans un organe de presse donné, ont été associés aux allégations de « contrôle juif » général sur l'ensemble de l'industrie des médias. Certains groupes font plutôt référence au « contrôle sioniste » des médias. Selon cette idée, ces individus conspireraient ensemble au fil du temps pour prendre des décisions, en ignorant le fait que de nombreux autres individus, qui peuvent être semblables par certains côtés, sont également employés dans l'industrie des médias, dont la variété, l'immensité et le développement continu rendent ce type de contrôle impossible.

103 Les communautés roms ont été touchées par un stéréotype similaire.

104 *Les Protocoles des Sages de Sion* est un faux à visée antisémite, qui prétend faire état d'un projet juif de domination du monde. Ce texte a été publié pour la première fois en 1903, en Russie. En 1921, il a été révélé qu'il s'agissait d'un plagiat grossier. Il a été traduit en plusieurs langues et diffusé à l'échelle internationale depuis le début du XX^e siècle.

Le mythe du peuple déicide

Dès les premières années de l'Église chrétienne, certains chrétiens ont condamné les Juifs pour la mort de Jésus-Christ, les tenant collectivement responsables de cet acte¹⁰⁵. Le mythe du peuple déicide a renforcé l'association de tous les Juifs aux caractéristiques qui sont censées accompagner le meurtre d'un messie, comme des pouvoirs surnaturels, l'intransigeance et la trahison née de la conspiration.

La saleté et la maladie

Les antisémites ont longtemps décrit les Juifs comme porteurs de défauts physiques ou de maladies. Dans certains cas, ces défauts ont été associés à la masculinité ou à la féminité juive, comme dans le cas de la menstruation masculine juive. De même, l'expression « sale Juif » et les stéréotypes sur l'« odeur juive » étaient autrefois des lieux communs. Par exemple, au xive siècle, les Juifs ont été accusés de répandre la « peste noire », tandis qu'au xixe siècle et au début du xxe siècle, les partisans de théories racistes percevaient souvent les Juifs comme possédant des caractéristiques raciales inférieures, « non blanches ». Les allégations nazies selon lesquelles les Juifs transmettent des maladies correspondent à ce cliché. Inversement, depuis le milieu du xxe siècle, la judéité a souvent été associée à un sentiment erroné de supériorité raciale blanche, parfois lié au racisme et au colonialisme.

105 La Déclaration du Concile Vatican II sur les relations de l'Église avec les religions non chrétiennes (*Nostra aetate*) a réfuté ce mythe en 1965.

ANNEXE 3

Exemples de symboles antisémites

Les jeunes, en particulier quand ils veulent s'identifier à un groupe, peuvent utiliser des symboles sans être pleinement conscients de leurs connotations antisémites. D'autres utilisent ces symboles délibérément, comme des codes de reconnaissance des individus ou des groupes qui adhèrent aux idéologies antisémites. Les symboles antisémites se trouvent dans les images, les chiffres, les lettres, la musique ou les expressions, même s'ils ne sont pas tous aussi identifiables que le swastika. En voici des exemples¹⁰⁶ :

- 88 : ce nombre est utilisé pour représenter les mots « Heil Hitler », la lettre H étant la huitième lettre de l'alphabet ;
- 18 : ce nombre est utilisé par certains groupes pour représenter le nom d'Adolf Hitler, la lettre A étant la première lettre de l'alphabet, et la lettre H la huitième ;
- Zizis : signifie « Sionazis » ou « nazis sionistes » et reflète la tendance de certains antisémites, de gauche comme de droite, à associer les Juifs et les nazis.

¹⁰⁶ Plusieurs de ces exemples sont tirés de *Addressing Anti-Semitism: Why and How? A Guide for Educators*, *op. cit.*, note 31.

ANNEXE 4

Définition pratique de l'antisémitisme adoptée par l'Alliance internationale pour la mémoire de l'Holocauste (IHRA)¹⁰⁷

« Le 26 mai 2016, en séance plénière, à Bucarest, l'IHRA a décidé :

D'adopter la définition pratique non contraignante suivante de l'antisémitisme :

L'antisémitisme est une certaine perception des Juifs, pouvant s'exprimer par de la haine à leur égard. Les manifestations rhétoriques et physiques de l'antisémitisme sont dirigées contre des individus juifs ou non juifs et/ou leurs biens, contre les institutions de la communauté juive et contre les institutions religieuses juives. »

« Afin de guider l'IHRA dans son travail, les exemples suivants peuvent servir d'illustration : les manifestations d'antisémitisme peuvent notamment inclure la prise pour cible de l'État d'Israël, conçu comme une collectivité juive. Cependant, la critique faite à l'endroit d'Israël similaire à celle proférée à l'égard d'un autre pays ne peut pas être considérée comme antisémite. Les antisémites accusent souvent les Juifs de conspirer contre l'humanité et ce type d'accusation est souvent utilisé pour rendre les Juifs responsables de « ce qui va mal ». L'antisémitisme peut être exprimé à l'écrit ou à l'oral, prendre une forme visuelle ou se manifester par des actions, et il a recours à des stéréotypes sinistres et à des traits de caractères négatifs.

Parmi les exemples actuels d'antisémitisme dans la vie publique, les médias, les écoles, au travail et dans la sphère religieuse, compte tenu du contexte global, figurent les actes suivants (liste non exhaustive) :

- Appeler à tuer et à faire souffrir les Juifs, de même que soutenir ou justifier ces exhortations, au nom d'une idéologie radicale ou d'une vision religieuse extrémiste.
- Faire des allégations mensongères, déshumanisantes, diabolisantes ou stéréotypées sur les Juifs en tant que tels ou sur le pouvoir des Juifs en tant que collectivité – par exemple, les mythes sur une conspiration mondiale juive ou sur les Juifs contrôlant les médias, l'économie, le gouvernement ou les autres institutions de la société.
- Accuser les Juifs en tant que peuple d'être responsables des méfaits réels ou imaginaires commis par une seule personne juive ou un seul groupe juif, ou même d'actes commis par des non Juifs.

107 L'Alliance internationale pour la mémoire de l'Holocauste (anciennement Groupe d'action international pour la coopération sur l'éducation, la mémoire et la recherche sur l'Holocauste, ou ITF) a été créée en 1998 et compte aujourd'hui 31 pays membres. Elle rassemble gouvernements et spécialistes, dans le but de renforcer, de faire progresser et de promouvoir l'enseignement, la recherche et la mémoire relatifs à l'Holocauste, ainsi que de faire respecter les engagements pris à cet égard, lors de la Déclaration de Stockholm du 28 janvier 2000.

- Nier le fait, l'objectif, les mécanismes (par exemple, les chambres à gaz) ou l'intention du génocide à l'encontre du peuple juif par l'Allemagne national-socialiste, ses défenseurs et ses complices au cours de la Seconde Guerre mondiale (l'Holocauste).
- Accuser les Juifs en tant que peuple, ou Israël en tant qu'État, d'inventer ou d'exagérer l'Holocauste.
- Accuser les citoyens juifs d'être plus loyaux à l'égard d'Israël ou de priorités juives supposées dans le monde, au détriment des intérêts de leurs propres nations.
- Nier au peuple juif le droit à l'autodétermination, en prétendant par exemple que l'existence de l'État d'Israël est une entreprise raciste.
- Faire preuve d'un double standard en exigeant d'Israël un comportement qui n'est attendu ni requis d'aucun autre pays démocratique.
- Utiliser des symboles et images associés à l'antisémitisme classique (par exemple, l'affirmation que les Juifs ont tué Jésus ou les meurtres rituels) pour caractériser Israël et les Israéliens.
- Faire des comparaisons entre la politique actuelle israélienne et celle des nazis.
- Tenir les Juifs de manière collective pour responsables des actions de l'État d'Israël.

Les actes antisémites sont criminels lorsqu'ils sont définis comme tels par la loi (par exemple, la négation de l'Holocauste ou la propagation de documents antisémites dans certains pays).

Les actes criminels sont antisémites quand les cibles des attaques, que ce soient des individus ou des biens – comme des bâtiments, des écoles, des lieux de culte ou des cimetières – sont choisis car ils sont juifs ou liés à des Juifs, ou perçus comme tels.

La discrimination antisémite est le fait de refuser aux Juifs les opportunités ou services disponibles aux autres. Elle est illégale dans de nombreux pays. »

ANNEXE 5

Définition pratique de la négation et de la distorsion de l'Holocauste adoptée par l'Alliance internationale pour la mémoire de l'Holocauste (IHRA)¹⁰⁸

« La présente définition est une expression de la conscience du fait que la négation et la distorsion de l'Holocauste doivent être contestées et dénoncées à l'échelle nationale et internationale, et doivent faire l'objet d'un examen au niveau mondial. L'IHRA adopte par la présente la définition pratique juridiquement non-contraignante suivante en tant qu'outil de travail.

La négation de l'Holocauste est un discours et une propagande qui nient la réalité historique et l'ampleur de l'extermination des Juifs par les nazis et leurs complices pendant la Seconde Guerre mondiale – extermination connue sous le nom d'Holocauste ou de Shoah. La négation de l'Holocauste désigne expressément toute tentative d'affirmer que l'Holocauste ou la Shoah n'a pas eu lieu.

La négation de l'Holocauste peut consister notamment à nier ou à mettre en doute publiquement l'utilisation des principaux mécanismes de destruction (comme les chambres à gaz, les fusillades, la privation de nourriture et la torture) ou le caractère intentionnel du génocide du peuple juif.

La négation de l'Holocauste sous ses diverses formes est une expression d'antisémitisme. Toute tentative de nier le génocide des Juifs est une tentative de décharger le nazisme et l'antisémitisme de toute culpabilité ou responsabilité dans le génocide du peuple juif. Parmi les formes de négation, on compte le fait de reprocher aux Juifs d'exagérer l'ampleur de la Shoah ou de l'avoir inventée à des fins politiques ou financières, comme si elle était le résultat d'une conspiration fomentée par les Juifs. En l'occurrence, l'objectif est de blâmer les Juifs et de légitimer encore une fois l'antisémitisme.

Les objectifs de la négation de l'Holocauste sont souvent la réhabilitation d'un antisémitisme clairement affirmé, et la promotion d'idéologies et de conditions politiques propices à l'apparition du type même d'événement qu'il nie.

La distorsion de l'Holocauste signifie, notamment :

1. Les efforts délibérés pour justifier l'Holocauste ou ses principaux éléments, notamment les collaborateurs et les alliés de l'Allemagne nazie, ou en minimiser l'impact ;
2. Une minimisation flagrante du nombre de victimes de l'Holocauste en contradiction avec les sources sûres ;

¹⁰⁸ *Op. cit.*, note 106, <https://www.holocaustremembrance.com/fr/node/122>.

3. Toute tentative de reprocher aux Juifs d'être la cause du génocide dont ils ont été les victimes ;
4. Les déclarations présentant l'Holocauste comme un événement historique positif. Elles ne nient pas l'Holocauste, mais y sont intimement liées en tant que forme radicale d'antisémitisme. Elles peuvent sous-entendre que l'Holocauste n'est pas allé assez loin dans la réalisation de son objectif d'être la « solution finale à la question juive » ;
5. Toute tentative d'atténuer la responsabilité pour l'établissement des camps de concentration et de la mort conçus et dirigés par l'Allemagne nazie en jetant le blâme sur d'autres nations ou groupes ethniques. »



Organisation
des Nations Unies
pour l'éducation,
la science et la culture

Secteur de l'éducation

Cette nouvelle publication UNESCO/OSCE relève le défi de l'antisémitisme contemporain à un moment où la question devient de plus en plus cruciale dans le monde entier. Elle propose des moyens concrets pour combattre l'antisémitisme, lutter contre les préjugés et promouvoir la tolérance par l'éducation, sur la base de programmes fondés sur les droits humains, l'éducation à la citoyenneté mondiale, l'inclusion et l'égalité des sexes. Elle fournit également aux décideurs politiques des outils et des recommandations pour garantir que les systèmes éducatifs renforcent la résilience des jeunes aux idées et idéologies antisémites, à l'extrémisme violent et à toutes les formes d'intolérance et de discrimination, par l'acquisition d'une pensée critique et le respect des autres.

